

SÉNAT

DÉBATS PARLEMENTAIRES

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15.
TELEX 201176 F DIRJO PARIS



TÉLÉPHONES :
STANDARD : (1) 40-58-75-00
ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1993-1994

COMPTE RENDU INTÉGRAL

45^e SÉANCE

Séance du vendredi 10 décembre 1993

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. JEAN FAURÉ

1. **Procès-verbal** (p. 5928).
2. **Loi de finances pour 1994.** – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5928).

Charges communes et services financiers (p. 5928)

MM. Roger Romani, ministre délégué aux relations avec le Sénat, chargé des rapatriés ; Claude Belot, rapporteur spécial de la commission des finances, pour les charges communes ; Michel Manet, rapporteur spécial de la commission des finances, pour les services financiers ; Louis Minetti, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques, pour la consommation et la concurrence ; Robert Vizet, Paul Loridant, Emmanuel Hamel, Ernest Cartigny.

M. le ministre délégué.

CHARGES COMMUNES (p. 5944)

Sur les crédits du titre I^{er} (p. 5944)

M. Robert Vizet.

Adoption des crédits.

Crédits des titres II et III. – Adoption (p. 5944)

Sur les crédits du titre IV (p. 5944)

Amendement n° II-47 de M. Robert Vizet. – MM. Robert Vizet, Claude Belot, rapporteur spécial ; le ministre délégué. – Rejet.

Adoption des crédits.

Crédits des titres V et VI. – Adoption (p. 5945)

SERVICES FINANCIERS (p. 5945)

Sur les crédits du titre III (p. 5945)

M. Robert Vizet.

Adoption des crédits.

Sur les crédits du titre IV (p. 5946)

Amendement n° II-46 de Mme Maryse Bergé-Lavigne. – Mme Maryse Bergé-Lavigne, MM. Claude Belot, rapporteur spécial ; le ministre délégué, Ernest Cartigny, Paul Loridant. – Rejet.

Adoption des crédits.

Crédits du titre V. – Adoption (p. 5948)

Articles 55, 56 et 56 bis. – Adoption (p. 5948)

Comptes spéciaux du Trésor (p. 5949)

MM. Roger Romani, ministre délégué aux relations avec le Sénat, chargé des rapatriés ; Philippe Marini, rapporteur spécial de la commission des finances ; Robert Vizet.

MM. le ministre délégué, Louis Jung.

Article 34. – Adoption (p. 5953)

Article 35 (p. 5953)

Amendement n° II-14 de la commission des finances. – MM. le rapporteur spécial, le ministre délégué. – Retrait.

M. Paul Loridant.

Adoption de l'article.

Articles 35 bis et 36 à 39. – Adoption (p. 5954)

Suspension et reprise de la séance (p. 5955)

PRÉSIDENCE DE M. JEAN CHAMANT

Enseignement supérieur et recherche

I. – ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

II. – RECHERCHE (p. 5955)

MM. François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche ; Jean Clouet, rapporteur spécial de la commission des finances, pour l'enseignement supérieur ; Jean-Pierre Camoin, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, pour l'enseignement supérieur ; Jacques Valade, rapporteur spécial de la commission des finances, pour la recherche ; Pierre Laffitte, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, pour la recherche scientifique et technique ; Jean-Marie Rausch, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques, pour la recherche ; Hubert Durand-Chastel, Maurice Blin.

Suspension et reprise de la séance (p. 5971)

MM. Jean-Louis Carrère, Jean Clouet, rapporteur spécial ; Pierre Laffitte, Jean-Jacques Robert, Mme Danielle Bidard-Reydet, MM. Daniel Millaud, Claude Saunier, Albert Vecten, Roland Huguet, Paul Loridant.

M. le ministre.

PRÉSIDENTE DE M. ETIENNE DAILLY

M. Jean-Louis Carrère.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (p. 5991)

Sur les crédits du titre III (p. 5991)

M. Ivan Renar.

Adoption des crédits.

Crédits du titre IV. – Adoption (p. 5991)

Sur les crédits du titre V (p. 5991)

Mme Hélène Luc.

Adoption des crédits.

Sur les crédits du titre VI (p. 5992)

M. Ivan Renar.

Adoption des crédits.

RECHERCHE

Crédits des titres III, IV, V et VI. – Adoption (p. 5993)

3. Transmission d'un projet de loi (p. 5993).

4. Dépôt de propositions de loi (p. 5993).

4. Ordre du jour (p. 5994).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. JEAN FAURE vice-président

La séance est ouverte à neuf heures quarante-cinq.

M. le président. La séance est ouverte.

1

PROCÈS-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la précédente séance a été distribué.

Il n'y a pas d'observation?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

2

LOI DE FINANCES POUR 1994

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1994, adopté par l'Assemblée nationale. (N^{os} 100 et 101 [1993-1994].)

Charges communes et services financiers

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant les charges communes et les services financiers, y compris la consommation.

La parole est à M. le ministre.

M. Roger Romani, ministre délégué aux relations avec le Sénat, chargé des rapatriés. Monsieur le président, monsieur le président de la commission des finances, messieurs les rapporteurs, mesdames, messieurs les sénateurs, je vous prie de bien vouloir excuser l'absence de M. Alphanéry, qui est retenu à Bruxelles par le Conseil européen. Je vais m'efforcer de le suppléer.

Je souhaite tout d'abord féliciter et remercier le rapporteur spécial, M. Belot, pour la qualité de son travail et la pertinence de ses remarques. D'ailleurs, le Gouvernement ne s'attendait pas à moins, compte tenu de l'aide précieuse que M. Belot lui avait apportée en qualité de rapporteur lors du débat sur la loi de privatisation. Le Gouvernement avait alors beaucoup apprécié son aide.

Le présent projet de budget, dans sa présentation brute qui intègre remboursements et dégrèvements, atteint 552 milliards de francs pour 1994, contre 572 milliards de francs en 1993, soit une diminution de 3,6 p. 100.

Cette baisse est plus apparente que réelle. Elle résulte d'une chute de 9,3 p. 100 des remboursements et dégrèvements. C'est là le reflet de l'atonie générale des recettes fiscales et de la diminution des crédits du fonds national de solidarité dont les missions principales sont désormais reprises par le fonds de solidarité vieillesse institué par la loi du 22 juillet 1993.

Hors dégrèvements et remboursements, les crédits s'accroissent déjà de 0,6 p. 100. Enfin, la croissance des charges communes serait supérieure à 5 p. 100 si l'on y réintégrait les crédits de l'ancien fonds national de solidarité.

Par nature, le budget des charges communes rassemble les dotations qu'il n'est pas possible d'inscrire dans les autres budgets. Il constitue un ensemble assez hétérogène dont il est difficile de tirer une ligne directrice.

Toutefois, l'essentiel des dotations du budget des charges communes pour 1994 porte sur cinq secteurs : les remboursements et dégrèvements d'impôts, les dépenses du fonds national de solidarité, la charge de la dette publique, les mesures en faveur de l'emploi, les dotations internationales et l'aide publique au développement.

J'examinerai, d'abord, les dépenses de remboursements et dégrèvements. Elles passeront de 243 milliards de francs en 1993 à 221 milliards de francs en 1994, soit une diminution de plus de 9 p. 100.

Cette diminution porte, de manière équivalente, sur les dégrèvements d'impôts directs, notamment l'impôt sur les sociétés, et sur les remboursements de TVA.

Après avoir beaucoup augmenté dans la seconde moitié des années quatre-vingt, alors qu'on observait une forte croissance des recettes fiscales, les remboursements et dégrèvements accompagnent aujourd'hui le mouvement de repli des impôts en période de ralentissement économique.

Il s'agit, vous le savez, des remboursements de recettes fiscales correspondant soit aux recettes perçues à tort par l'Etat, et qui doivent donc être reversées aux contribuables, soit à l'application des différentes dispositions relatives aux crédits ou dégrèvements d'impôts, notamment d'impôts locaux.

Le contenu du budget des charges communes est modifié cette année avec le reclassement des dépenses du fonds national de solidarité.

Dans le cadre des décisions qui ont été prises pour assurer l'avenir des régimes de retraite, la loi du 22 juin 1993 a prévu de distinguer les dépenses qui relèvent de l'assurance de celles qui relèvent de la solidarité.

Les prestations d'assurance vieillesse à caractère non contributif et relevant de la solidarité nationale seront donc, à compter du 1^{er} janvier 1994, transférées au fonds de solidarité vieillesse créé à cet effet.

Parmi ces dépenses non contributives figurent celles qui, jusqu'à présent, étaient inscrites au fonds national de solidarité et dont les crédits apparaissent au budget des charges communes.

Il s'agit du minimum vieillesse, des majorations de pension en fonction du nombre d'enfants et des validations des périodes de chômage et de service national légal. Au total, ce sont près de 16 milliards de francs de dépenses qui sont transférés du budget des charges communes au nouveau fonds de solidarité vieillesse.

Cette opération ne dégrade pas les comptes de l'Etat, puisque le transfert des dépenses s'est accompagné du transfert des droits de consommation sur les alcools pour un montant équivalent.

J'en viens à la charge de la dette publique.

J'évoquerai maintenant le titre 1^{er} et l'évolution des charges de la dette. Malgré la baisse des taux d'intérêt, ces charges continuent de progresser rapidement.

Les charges brutes de la dette s'élèvent à 209 milliards de francs, soit une augmentation de 10 p. 100 par rapport à 1993. Toutefois, la charge de la dette nette des recettes diverses de trésorerie atteint 185 milliards de francs, soit une progression limitée à 5 p. 100 par rapport à 1993.

Nombreux sont les membres de la Haute Assemblée qui se sont inquiétés du risque de dérive cumulative de la dette, entraînée par les déficits. Je voudrais apporter deux précisions importantes.

La première concerne le stock de dette de la France. Rapporté au produit intérieur brut, l'ensemble de la dette publique est nettement inférieur aux 60 p. 100 fixés pour le critère d'entrée en vigueur de la troisième phase de l'Union économique et monétaire.

Les chiffres établis selon la définition européenne harmonisée seront publiés d'ici à la fin de cette année : ils feront apparaître que la dette publique française se situe aux alentours de 40 p. 100 du produit intérieur brut. Son poids est parmi les plus faibles de l'Union européenne.

Le chiffre publié jusqu'à présent par l'OCDE – 51,6 p. 100 du produit intérieur brut à la fin 1992 – ne correspond donc pas à la définition de la dette publique en voie d'être adoptée par la Communauté européenne.

Cette estimation exagère le poids de la dette à un double titre : parce qu'elle porte sur une dette non consolidée et parce qu'elle inclut les décalages comptables et crédits commerciaux non pris en compte dans les autres Etats membres.

La seconde remarque porte sur l'évolution du montant de la dette.

Que la France constitue l'un des pays européens les moins endettés n'est pas en soi un motif de satisfaction. En effet, la référence européenne n'est pas satisfaisante, nos partenaires ayant atteint aujourd'hui un point de déséquilibre budgétaire très préoccupant.

La dynamique de la dette publique française, alimentée par des déficits, est elle-même une réelle source d'inquiétude : 2 111 milliards de francs à la fin de 1992, 2 510 milliards de francs prévus pour la fin de 1993 et 2 920 milliards de francs pour la fin de 1994.

Face à cette situation, quelles sont les orientations de l'action du Gouvernement ?

La première orientation est, bien évidemment, la réduction du déficit, qui permet de préserver les marges de manœuvre et de limiter la progression de la part des recettes fiscales consacrée chaque année au seul remboursement des intérêts de la dette publique, soit 18 p. 100 en 1994 contre 10 p. 100 en 1986.

Ce sujet a déjà été longuement débattu. Je n'y reviendrai pas. Je rappellerai uniquement que la démarche du Gouvernement s'inscrit dans le moyen terme. Le projet de budget pour 1994 est une première étape. Le déficit est réduit de quelque 17 milliards de francs. Il devra être progressivement ramené à 2,5 p. 100 du PIB en 1997.

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Ce sera difficile !

M. Roger Romani, ministre délégué. Avec votre aide, monsieur le président de la commission des finances, je suis persuadé que le Gouvernement y parviendra.

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Nous vous le souhaitons !

M. Roger Romani, ministre délégué. Merci !

Cette réduction du déficit devrait permettre de stabiliser l'encours de la dette par rapport au PIB en 1995-1996. En 1997, le poids de la dette dans le PIB pourrait même commencer à se réduire. A cette date, notre situation relative comparée à celle de l'Allemagne se sera améliorée : l'écart de cinq points de PIB, dès à présent à notre avantage, se creusera pour atteindre une dizaine de points.

Pour conclure mon propos sur l'évolution de l'encours de dette, je voudrais vous rappeler qu'une partie de la dégradation observée en 1993 et 1994 trouve son origine dans deux mesures exceptionnelles dont l'importance pour le soutien de l'activité et la préservation des acquis sociaux ne peut être contestée par personne.

Il s'agit, d'une part, de la reconnaissance de la dette de l'Etat envers les entreprises au titre du décalage d'un mois sur la TVA. Il s'agit, d'autre part, de la reprise au 1^{er} janvier 1994 de la dette de l'ACOSS, agence centrale des organismes de sécurité sociale, vis-à-vis de la Caisse des dépôts et consignations, dans la limite de 110 milliards de francs. Cet apurement du passif accumulé est un élément indispensable de la remise en ordre des finances sociales. Comment pouvait-on faire autrement ? Faute d'avoir pris à temps les mesures qui s'imposaient, nos prédécesseurs ont laissé se creuser le déficit de la sécurité sociale à un tel niveau que l'intervention de l'Etat, à travers la reprise de la dette, était devenue inévitable pour sauver la sécurité sociale.

La seconde orientation de l'action du Gouvernement en vue de limiter la progression de la charge de la dette, et donc de préserver des marges de manœuvre budgétaires, concerne l'évolution des taux d'intérêt.

Le Gouvernement a retenu pour 1994 une hypothèse de taux longs à 6,5 p. 100, de taux courts à 5 p. 100 et de taux à moyen terme de 5,5 p. 100. Elle s'inscrit dans le prolongement des tendances observées en 1993.

Grâce à la baisse des taux, nous avons pu réaliser dès cette année d'importantes économies sur les intérêts.

Les spécialistes parmi vous, notamment les membres de la commission des finances, qui sont nombreux ce matin en séance, savent cependant que la baisse des taux ne fait sentir ses effets que progressivement, car elle n'affecte que le coût des émissions nouvelles et ne modifie donc pas les charges afférentes au stock existant.

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Hélas ! Le stock est important : 3 000 milliards de francs en fin d'année !

M. Roger Romani, ministre délégué. Plus de 20 milliards de francs de crédits sont inscrits dans le budget des charges communes en faveur de l'emploi et de la formation professionnelle. Ces crédits permettront notamment de financer l'aide exceptionnelle de l'Etat à l'UNEDIC à hauteur de 10 milliards de francs et de prendre en charge, à hauteur de 9 milliards de francs dès 1994, l'exonération des cotisations familiales pour les salaires voisins du SMIC.

J'aborderai maintenant les crédits consacrés aux dotations internationales, qui représentent 15,7 milliards de francs, en progression de 2,3 p. 100 par rapport à 1993, et plus généralement les dépenses d'aide publique au développement.

Le montant des aides publiques au développement allouées aux pays du Sud et aux territoires d'outre-mer s'élève à 47 milliards de francs en 1994. Exprimé en part de la richesse nationale, il augmente légèrement : 0,64 p. 100 du produit intérieur brut en 1994 contre 0,63 p. 100 en 1993.

Cette légère progression, obtenue dans un contexte budgétaire difficile, confirme l'engagement de la France en faveur des pays en voie de développement.

Pour une très large part, soit 31 milliards de francs, ces crédits sont consacrés à l'aide bilatérale aux Etats étrangers : coopération technique des ministères, aide aux projets de développement, annulations de dettes au profit des pays les plus pauvres.

Les crédits destinés à l'aide multilatérale atteignent, quant à eux, un total de plus de 11 milliards de francs, alors que les dépenses de développement consacrées aux territoires d'outre-mer s'élèveront à près de 5 milliards de francs.

Comme vous le savez, mesdames, messieurs les sénateurs, l'aide publique au développement est imputée sur les budgets du ministère des affaires étrangères, de la coopération, des charges communes et sur les comptes spéciaux du Trésor.

Les dotations inscrites au budget des charges communes concernent les banques et fonds multilatéraux ainsi que les concours de la Caisse française de développement.

Un effort exceptionnel est fait en faveur de ce secteur en 1994. Différentes institutions, notamment la Banque européenne d'investissement, la BEI, l'Association internationale pour le développement, l'AID, et le Fonds européen de développement, le FED, procèdent à des reconstitutions de ressources de très grande ampleur. Il est bien sûr du devoir de la France d'y prendre toute sa part. Les crédits prévus pour 1994 s'élèvent à près de 30 milliards de francs en autorisations de programme, contre à peine 1,8 milliard de francs en 1993.

Les dotations inscrites au budget des charges communes couvrent également les aides au commerce extérieur, qui atteignent près de 7 milliards de francs.

Un effort particulier a été accompli pour appuyer les démarches des petites et moyennes entreprises et des petites et moyennes industries qui souhaitent se développer à l'exportation. L'assurance prospection, qui permet aux petites et moyennes entreprises d'engager les premières opérations pour conquérir de nouveaux marchés, voit ses dotations augmenter de 18 p. 100 pour atteindre 400 millions de francs.

En revanche, la dotation d'assurance crédit, qui s'élève à 4 milliards de francs, et les bonifications de la Banque française du commerce extérieur, soit 2,3 milliards de francs, sont reconduites à leur niveau prévu pour 1993. Cette stabilisation de la dépense traduit le recentrage des aides sur les pays solvables et de l'effort d'assainissement activement soutenu par la France au sein des instances internationales.

Enfin, mesdames, messieurs les sénateurs, je souhaite vous rappeler que le Gouvernement a déposé un amendement devant l'Assemblée nationale visant à réduire, à titre exceptionnel, pour 1994, la dotation versée aux partis politiques. Cette réduction sera de 10 p. 100 pour les partis représentés au Parlement et de 5 p. 100 pour les autres formations politiques.

Je suis persuadé que le Sénat approuvera cette disposition. Personne, en effet, ne peut se dispenser de l'effort demandé à tous pour redresser la situation économique et sociale du pays. Les Français n'auraient pas compris qu'il en fût autrement.

Telles sont, mesdames et messieurs les sénateurs, les principales dispositions du projet de budget des charges communes que je vous demande d'adopter. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Belot, rapporteur spécial.

M. Claude Belot, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, pour les charges communes. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le Sénat examine ce matin un projet de budget important, dont la discussion attire, par conséquent, la foule habituelle. (*Sourires.*) Le montant de ce projet de budget s'élève à 8 p. 100 du produit intérieur brut français, soit trois fois la valeur de la production agricole, et à 40 p. 100 des dépenses du budget général.

Ce projet de budget contient plusieurs séries de crédits, de nature différente : la charge de la dette, qui s'élève, cette année, à 209 milliards de francs, les remboursements et dégrèvements d'impôts, les dotations des pouvoirs publics, ainsi qu'un certain nombre de mesures d'interventions.

Parmi ces dernières figurent tout d'abord des dépenses d'intervention économique : les mesures pour l'emploi, les crédits de bonification d'intérêts et les aides à la construction.

Les dépenses d'intervention sociale sont constituées par les aides aux rapatriés, les crédits de majoration des rentes viagères et les crédits du fonds spécial d'invalidité.

Les dépenses d'action internationale correspondent aux crédits d'aide extérieure, aux dons et à la participation de la France à divers fonds.

Enfin, les dépenses d'intervention comprennent les dépenses de personnel, en particulier de charges sociales.

L'ensemble progresse, cette année, de 4,9 p. 100 par rapport à la loi de finances initiale de 1993, mais diminue de 3,6 p. 100 par rapport au collectif du mois de juin.

Ce budget avait progressé de 9 p. 100 dans le collectif, en raison d'un important réajustement de la charge de la dette, d'une augmentation des dégrèvements et remboursements d'impôt et de l'ouverture de crédits exceptionnels en faveur de l'emploi et de la ville, pour plus de 22 milliards de francs.

Le poste de dépenses le plus important du budget des charges communes est la charge de la dette publique, soit 209 milliards de francs. Cette charge augmente de 23 p. 100 par rapport au budget initial de 1993 et de 10 p. 100 par rapport au collectif de juin. C'est considérable ! Néanmoins, cela correspond tout simplement à un constat : pour continuer à faire fonctionner la France, ce pays dans lequel l'Etat joue un rôle considérable, il n'y avait pas d'autre solution que d'inscrire au budget une telle somme.

J'examinerai les caractéristiques les plus importantes de l'évolution de la charge de la dette en 1994.

Tout d'abord, on constate un accroissement de la part de la dette négociable, qui dépasse 91 p. 100 de l'ensemble, et de la part de la dette à long terme. M. le président de la commission des finances, M. le rapporteur général et moi-même avons rencontré les personnes chargées de gérer la dette négociable.

Elles nous ont expliqué ce qu'elles faisaient. J'ai personnellement été impressionné par le travail remarquable accompli à ce niveau, afin notamment de s'adapter au mieux à la situation des marchés, ce qui, actuellement, est particulièrement important.

Par ailleurs, on relève l'inscription de 6,6 milliards de francs au titre de la charge d'intérêt de l'emprunt Balladur, qui est une dette parfaitement connue et fixée.

On observe également l'inscription de 1,3 milliard de francs au titre de la rémunération par l'Etat des avances non encore remboursées à la Banque de France, en application de la nouvelle convention entre le Trésor et la Banque de France.

Enfin, on note l'inscription de 2,7 milliards de francs au titre de la charge des intérêts de la créance TVA résultant de la suppression du décalage d'un mois.

A cet égard, monsieur le ministre, la commission des finances souhaite vivement que cette démarche, qui est bonne et appréciée par les entreprises, soit menée jusqu'à son terme.

S'agissant des entreprises qui étaient au-dessous de la barre des 150 000 francs de TVA, le problème est réglé pour la quasi-totalité d'entre elles à ce jour, et il le sera bientôt pour toutes.

Quant aux autres entreprises, le Sénat, prenant en compte une étape ultérieure de la démarche, avait demandé que le solde soit éligible à une procédure de « type Dailly ».

Or, on constate aujourd'hui que l'ensemble de la communauté bancaire refuse de traiter cette créance sur l'Etat français selon la procédure de « type Dailly », c'est-à-dire qu'elle refuse d'anticiper sur les remboursements de l'Etat, considérant qu'il s'agit d'une créance à vingt ans et que l'on ne sait exactement ce qui se passera.

Le Parlement, sur la proposition du Sénat, acceptée par le Gouvernement, vient d'adopter une bonne mesure consistant à porter les remboursements pour l'année 1994 de 5 à 10 p. 100 ; nous nous inscrivons ainsi dans un cycle de dix ans. Bien sûr, il faudra pouvoir faire de même les années suivantes ; mais le principe de l'annuité budgétaire est là. En tout cas, il faut, à mon avis, imposer une organisation dans cette affaire. Tel est le rôle du Gouvernement, notamment du ministre du budget et du ministre de l'économie.

M. Paul Loridant. Il y a les lois du marché !

M. Claude Belot, rapporteur spécial. J'affirme très solennellement que c'est extrêmement important. En effet, si l'on fait le décompte, le taux actuel d'une bonne signature est de 7 à 7,5 p. 100 ; on en soustrait 4,5 p. 100, qui est la rémunération accordée actuellement par l'Etat ; il reste 3 p. 100, ce qui n'est pas très éloigné du taux de dévaluation de l'année.

Cela signifie que, sur des crédits d'investissement, les entreprises françaises peuvent obtenir de l'argent à un coût qu'elles n'ont jamais connu en valeur réelle jusqu'à présent. Il suffit de faire le montage. Cela ne coûtera rien à l'Etat français. Les banquiers feront tout simplement leur métier et il y aura, derrière, une créance souveraine.

Le Sénat avait montré le chemin en proposant un amendement tendant à cela lors de la discussion du collectif budgétaire. Aujourd'hui, on ne constate aucun effet sur le terrain. La communauté bancaire ne veut pas savoir. Elle ignorait même complètement les textes voilà encore quelques semaines, comme je l'ai constaté lors de rencontres avec des responsables de banques.

Mesdames, messieurs les sénateurs, il existe donc là un levier fondamental pour l'investissement pour les mois et les années à venir. Il suffit de l'utiliser, et cela ne coûtera pas un centime au Trésor.

Je formulerai maintenant quelques remarques sur la progression de la charge de la dette.

Elle est très élevée, malgré l'économie liée à la baisse des taux. Mais, comme l'a très justement indiqué M. le ministre, approuvé en cela par M. le président de la commission des finances, tout cela ne peut pas avoir d'effet immédiat, d'autant plus qu'il s'agit d'une dette qui est auto-entretenu : en effet, depuis deux ou trois ans, la situation était telle que, même sans compter la charge de la dette, le budget de l'Etat ne « battait » plus. C'est d'ailleurs ce qu'avaient signalé le rapport Raynaud et le groupe de travail de la commission des finances, auquel j'avais l'honneur d'appartenir et qui s'était réuni dès février-mars pour examiner la situation du pays.

Toujours est-il que l'encours total de la dette publique devrait atteindre plus de 2 500 milliards de francs à la fin de l'année, puis s'approcher de 3 000 milliards de francs à la fin de 1994, en raison notamment de la reprise par l'Etat, à compter du 1^{er} janvier 1994, de la dette de l'ACOSS, l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale, soit 110 milliards de francs. En effet, auparavant, lorsque des difficultés survenaient à l'ACOSS, la Caisse des dépôts et consignations était sollicitée pour apporter les sommes nécessaires.

Certes, cette tâche ne lui revenait pas normalement, mais une convention en avait établi les modalités pratiques. Tout cela est maintenant régularisé.

Le projet de budget des charges communes comportera d'autres dépenses.

Il y a tout d'abord des dépenses pour l'emploi, qu'il faut impérativement soutenir par les temps difficiles que nous vivons. Elles représentent 20,4 milliards de francs, dont 10 milliards de francs pour l'UNEDIC et 9 milliards de francs pour l'exonération des cotisations familiales sur les bas salaires, mesure qui peut avoir des résultats intéressants.

En revanche, les dépenses du fonds national de solidarité relatives à la vieillesse, soit 18 milliards de francs, disparaissent, car elles sont désormais inscrites en dépenses du fonds de solidarité vieillesse créé par la loi du 22 juillet 1993.

Les dépenses de garantie s'élèvent à 6,4 milliards de francs, dont 4 milliards de francs au titre de la COFACE, la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur. Le rapporteur spécial du budget des charges communes que je suis depuis maintenant cinq ans se souvient du temps où ces dépenses étaient plus élevées. Cette baisse signifie que le risque a été atténué. Il subsiste néanmoins dans quelques pays de l'Est non stabilisés, comme la Russie. De plus, un risque important existe sur l'Algérie. Mais la situation de la COFACE s'est bien améliorée, ce que j'ai plaisir à souligner.

Les dépenses de l'action internationale augmentent de façon très significative en autorisations de programme, au titre de la participation de la France à la reconstitution des ressources de divers fonds, tels le Fonds européen de développement et l'Association internationale de développement.

Tel est l'essentiel du contenu du projet de budget des charges communes.

J'aborderai enfin la question de la mise en œuvre des privatisations. Le rapporteur du projet de loi de privatisation, qui a passé avec vous, monsieur le ministre, de

longues heures dans cette enceinte, de jour comme de nuit, au mois de juin, se réjouit avec vous de la façon dont se déroule ce processus de privatisation.

Le Sénat avait adopté quelques amendements qui, à l'usage, ne se sont pas révélés complètement inutiles. Il a ainsi joué son rôle.

La privatisation de la Banque nationale de Paris s'est déroulée de façon presque surprenante, de même que celle de Rhône-Poulenc. Cette œuvre est en route. Le produit des cessions d'actifs publics réalisées en 1993 sera conforme à l'objectif prévu et il s'élèvera, pour 1994, à 55 milliards de francs.

Tout cela est conduit de façon très sereine, très prudente, le marché ayant, semble-t-il, des capacités d'absorption encore supérieures.

Il convient de souligner aussi la volonté de reconstituer le capital d'un certain nombre d'entreprises publiques, 21 milliards de francs étant inscrits à cet effet.

J'ai souvent dénoncé, lorsque cela était nécessaire, l'absence de l'Etat actionnaire auprès de ces entreprises, qui ont notamment pour nom Air France, Bull, la SNCF, dont je connais plus particulièrement la situation pour avoir été rapporteur de la commission d'enquête « SNCF », qui a mené ses travaux en début d'année, c'est-à-dire avant que l'on connaisse l'importance du dérapage de ses comptes.

Il faudra que nous conduisions, en France, une réflexion sur toutes ces entreprises publiques, dont on considère qu'elles peuvent vivre sans capitaux propres, avec la seule signature de l'Etat, ce qui a pour effet de générer des frais financiers démesurés...

M. Roger Chinaud. Absolument !

M. Claude Belot, rapporteur spécial. ... et, partant, de rendre ces entreprises non compétitives lorsqu'elles sont dans un contexte concurrentiel. La SNCF, malgré ses qualités techniques, qui sont immenses, en est une triste illustration.

Voilà, mes chers collègues, les raisons pour lesquelles la commission des finances vous invite à voter le projet de budget des charges communes, ainsi que les articles 55, 56 et 56 bis qui y sont rattachés.

L'article 55 prévoit la prise en charge par l'ACOSS d'une somme considérable, puisque c'est l'équivalent du montant réalisé de l'emprunt Balladur.

L'article 56, concernant la majoration des rentes viagères, est une mesure traditionnelle.

Quant à l'article 56 bis, les Français ne comprendraient pas, monsieur le ministre, que les acteurs de la vie politique ne vivent pas, eux aussi, la rigueur du temps. *(Applaudissements sur les travées de l'Union centriste et des Républicains et Indépendants, ainsi que sur certaines travées du RDE.)*

M. le président. La parole est à M. Manet, rapporteur spécial.

M. Michel Manet, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, pour les services financiers. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les crédits prévus pour 1994 au titre des services financiers s'élèvent à 44,07 milliards de francs, en progression de 2,2 p. 100 par rapport aux dotations inscrites en loi de finances initiale pour 1993 et de 3 p. 100 par rapport aux moyens effectivement disponibles après les mesures de régulation budgétaire mises en œuvre au premier semestre.

Regroupant les moyens des administrations financières, ce fascicule présente d'ailleurs une structure spécifique. Il est composé, pour près de 98 p. 100, par des crédits du titre III. Par rapport au collectif, ceux-ci marqueront, l'an prochain, une progression de 3,1 p. 100, pour atteindre 43,1 milliards de francs ; ce sont d'ailleurs les seuls à connaître une évolution positive.

Ce mouvement traduit le poids des charges de rémunération : totalisant 35,44 milliards de francs, soit 82,4 p. 100 des crédits du titre III et 80,6 p. 100 de l'ensemble du budget, elles augmentent de 2,7 p. 100 par rapport aux crédits initiaux de l'année en cours.

Au-delà des ajustements traditionnels, le projet de budget se caractérise, en ce domaine, par l'application stricte de la cinquième tranche du protocole Durafour, par l'inscription d'une provision pour hausse de rémunération relativement modeste, puisque de 223 millions de francs, et, enfin, par la suppression nette de 189 emplois, soit 0,11 p. 100 de l'effectif du ministère, suppression qui affecte essentiellement l'administration centrale, qui perd quarante-sept postes, le réseau du Trésor public, qui en perd cinquante-six, l'INSEE, qui en perd vingt-quatre, et le service de l'expansion économique à l'étranger, qui en perd trente-cinq.

Cette légère décroissance des effectifs recouvre cependant des mouvements de plus grande ampleur.

Ainsi, de nombreuses créations de postes gagées par des suppressions permettent de renforcer certaines interventions, notamment dans les services sociaux ou à la comptabilité publique.

Mais, surtout, la réorganisation des compétences entre la direction générale des impôts et la douane entraîne le déplacement de 875 emplois.

Les dépenses d'action sociale mobilisent 635 millions de francs, soit une progression de 3,35 p. 100 par rapport aux crédits initiaux de 1993. Cet ajustement a pour objet de régulariser la participation du ministère au fonctionnement des restaurants administratifs, d'assurer le développement des centres de vacances et d'accroître la capacité d'accueil des crèches.

Les moyens de fonctionnement courants, y compris informatiques, des différentes directions représentent, dans l'ensemble, 7,46 milliards de francs. S'ils restent globalement stables par rapport aux dotations initiales de 1993, ils marquent toutefois une progression de 4,7 p. 100 par rapport aux crédits restant disponibles après le collectif.

Ainsi, l'économie de 130 millions de francs réalisée en mai dernier sur le forfait PTT n'est pas reconduite en 1994.

Les crédits destinés à l'informatique, s'ils reculent, certes, de 1,6 p. 100 par rapport aux dotations initiales de 1993, enregistrent une hausse de 5,6 p. 100 par rapport à la situation après collectif. En pratique, 316 millions de francs pourront être consacrés au développement de nouveaux projets.

Hors transfert, les crédits de matériel représentent 3 204 millions de francs. S'ils restent stables par rapport aux dotations initiales de 1993, ils progressent toutefois de 2,7 p. 100 par rapport à la situation après collectif. Ainsi, la consolidation des économies réalisées en mai 1993 permet de dégager des moyens nouveaux supplémentaires, notamment au profit de la douane - 12 millions de francs - du Trésor public - 20,8 millions de francs - et de la DGI - 37,2 millions de francs.

La subvention versée à l'Institut national de la consommation baisse de 11 millions de francs par rapport à la loi de finances pour 1993, confirmant ainsi la mesure prise lors du collectif, tandis qu'apparaît une nouvelle dotation de 28 millions de francs destinée à assurer l'équilibre du budget annexe des Monnaies et médailles.

Enfin, on notera l'important effort de remise à niveau des frais de réparations civiles, mesure qui répond aux observations formulées par la Cour des comptes.

Les autres types de dépenses connaissent une évolution beaucoup plus contrastée.

Les interventions publiques accusent une baisse de 8,3 p. 100 par rapport aux dotations initiales et de 4 p. 100 par rapport aux crédits disponibles, le projet de budget proposant ainsi d'accentuer les économies réalisées dans le collectif de 1993.

En particulier, les subventions destinées aux organismes de promotion de notre commerce extérieur reviennent à 327,2 millions de francs, marquant une diminution de 7,4 p. 100. Elles ont été présentées, hier, dans le cadre du rapport sur le commerce extérieur.

De même, les crédits d'intervention dans le domaine de la consommation se contractent de 8 p. 100 par rapport au collectif, pour s'établir à 56,4 millions de francs. L'économie la plus sensible porte sur l'aide aux organisations de consommateurs. J'aurai d'ailleurs l'occasion d'en reparler.

Dans ce contexte rigoureux, on notera l'inscription d'une dotation nouvelle de 15 millions de francs destinée à financer la réunion annuelle de la Banque asiatique de développement, réunion qui doit se tenir à Nice, en mai prochain.

En revanche, le projet de budget préserve les crédits d'investissement des différentes directions. Si les autorisations de programme baissent de 1,4 p. 100 par rapport au collectif, les crédits de paiement correspondants sont reconduits pour leur montant disponible de l'année en cours.

Ainsi, sept opérations immobilières importantes pourront être engagées l'an prochain, notamment à Draguignan, Amiens, Evry et Guéret, ainsi qu'à la Guadeloupe. J'observe d'ailleurs que ces moyens ont été complétés, à hauteur de 2,9 millions de francs, lors du débat devant l'Assemblée nationale.

Toutefois - c'est également là une caractéristique traditionnelle du budget des services financiers - les crédits inscrits en loi de finances sont largement complétés, en cours de gestion, par des fonds de concours. L'an dernier, ceux-ci auront atteint 6 milliards de francs, hors prélèvements sur recettes, soit une augmentation de 38 p. 100 en sept ans.

Certes, ces moyens renforcent utilement les dotations budgétaires du ministère. Mais, rejoignant une observation déjà formulée par la Cour des comptes, je crois qu'il serait souhaitable que le Parlement dispose, dès la présentation de la loi de finances initiale, d'informations précises sur le montant attendu et la répartition prévisionnelle de ces sommes. Une telle évaluation ne devrait pas soulever de problèmes pratiques insurmontables, la plupart des fonds de concours ayant un rendement assez régulier.

Sur le fond, le projet de budget des services financiers pour 1994 s'inscrit donc assez largement dans le prolongement des précédents et tend à poursuivre un effort de modernisation des services engagé depuis déjà plusieurs années.

A ce stade de mon propos, je veux d'ailleurs relever les résultats obtenus jusqu'à présent, en particulier par le service de la redevance. Les 300 emplois supprimés au cours des cinq dernières années ont été compensés par une amélioration des méthodes de travail et de la productivité de ce service. Aussi le nombre des régularisations de situation enregistré à la suite des contrôles a-t-il connu une croissance soutenue. Cette performance méritait, me semble-t-il, d'être relevée.

Dans ce contexte, le projet de budget pour 1994 consacre, tout d'abord, la poursuite d'un important effort d'informatisation des services.

A cet égard, les projets développés au cours des dernières années se fondent sur une préoccupation essentielle : améliorer la circulation de l'information tant au plan interne qu'à l'extérieur.

Actuellement, cette approche se concrétise par une participation active à la mise en place d'un système baptisé TEDECO, dont l'objectif est d'offrir à tout intervenant une base normalisée pour ses échanges de données avec l'administration.

Nous ne pouvons qu'encourager ce souci de simplification et d'harmonisation, qui devrait améliorer les services offerts aux partenaires de ces administrations - je pense, en particulier, aux collectivités locales - et faciliter les relations avec les entreprises.

Parallèlement, les grandes directions du ministère continuent de s'équiper en moyens micro-informatiques afin d'alléger les tâches matérielles, de rationaliser les circuits d'information et d'améliorer les liaisons entre les différentes banques de données.

A titre d'exemple, un changement d'adresse enregistré en matière d'impôt sur le revenu doit pouvoir être immédiatement retranscrit sur les avis d'impôts locaux.

Là encore, cette approche me paraît indispensable pour rénover les méthodes de travail d'administrations très directement confrontées à un environnement législatif et économique en perpétuelle mutation.

Mais le projet de budget est également marqué, cette année encore, par la réorganisation de la douane et de la direction générale des impôts, elle-même liée à l'ouverture du Grand marché européen.

Les efforts d'adaptation induits par cette opération sont considérables et suscitent de véritables mutations.

En effet, si la douane n'opère plus de contrôle aux frontières communautaires, elle demeure pleinement investie de ses missions de surveillance du territoire et de lutte contre les stupéfiants. Or, celles-ci s'exercent désormais dans un contexte profondément modifié et supposent donc une vigilance accrue.

De fait, la douane a été amenée à réorienter l'ensemble de son dispositif pour renforcer le maillage intérieur. Engagée dès l'an dernier, cette opération lourde s'est soldée par la suppression de 101 bureaux de douane et par d'importants déplacements d'emplois.

A ce jour, il est certes trop tôt pour établir un bilan, mais l'ampleur des fraudes commerciales ne semble pas avoir connu d'évolution significative depuis la disparition des frontières intracommunautaires.

En revanche, il est certain que les trafics de stupéfiants ont connu un développement rapide. Ce premier semestre 1993, 10,5 tonnes de drogue ont été saisies, ce qui correspond à une progression de 30 p. 100 par rapport à 1992.

Une telle évolution suscite les plus vives inquiétudes, et il est plus qu'urgent d'inciter les différentes administrations concernées à développer leur complémentarité pour lutter contre ce fléau - mais je suis sûr, monsieur le ministre, que vous vous y employez.

Parallèlement, la douane a, depuis le 1^{er} janvier dernier, pleine compétence en matière de contributions indirectes. L'intégration de ce service, jusqu'alors géré par la direction générale des impôts, se traduit par la reprise de 2 047 emplois, dont 875 réalisés en 1993 et 331 attendus pour l'année à venir. Ces transferts s'accompagnent de mesures sociales destinées à éviter les changements trop brusques ; elles peuvent conduire à maintenir localement des personnels en sureffectif.

A l'inverse, et toujours depuis le début de l'année, la direction générale des impôts gère la totalité de la TVA. La prise en charge des opérations intracommunautaires a d'ailleurs nécessité trois adaptations importantes : l'attribution d'un numéro individuel européen à tous les opérateurs concernés, l'élaboration d'une nouvelle déclaration de TVA, enfin, la définition de nouvelles procédures de contrôle.

Jusqu'à maintenant, tout semble se dérouler normalement, après les quelques hésitations du mois de janvier.

Toutefois, il est manifeste que, dans un espace européen sans frontières, les risques de fraude se trouvent là encore considérablement accrus. L'enjeu est de taille pour nos finances publiques. Jusqu'à présent, ces risques ne semblent pas s'être concrétisés, ce qui constitue déjà un premier succès.

Je souhaiterais cependant que vous nous le confirmiez, monsieur le ministre, et que vous nous donniez quelques informations sur la fiabilité du système d'échange de données mis en place à l'échelon européen. L'efficacité de ce système dépendra, en effet, de la solidité de chaque maillon national. Or, si je n'ai aucun doute en ce qui concerne vos services, je souhaiterais être rassuré sur les pratiques de certains de nos partenaires.

Pour conclure mon propos, j'évoquerai l'action conduite en matière d'aide aux organisations de consommateurs en retenant une approche strictement financière.

La subvention destinée à l'Institut national de la consommation, l'INC, s'inscrit, cette année encore, en net recul. Mais une telle évolution apparaît comme une conséquence logique des efforts déployés par cet établissement public pour conforter ses ressources propres. Ainsi, la modernisation de la revue *50 millions de consommateurs* a été un succès, du moins si l'on se fonde sur l'évolution des ventes : 20 p. 100 de plus l'an dernier.

Au cas particulier, la réduction des moyens budgétaires n'est donc pas en elle-même inquiétante, mais traduit plutôt un regain d'efficacité et d'audience de l'INC.

En revanche, l'évolution des subventions destinées aux associations de consommateurs retrace une réalité un peu différente : le souci de réaliser des économies budgétaires. Certes, les règles d'attribution de ces subventions ont été clarifiées et les fonds sont désormais proportionnés à l'activité réelle des bénéficiaires sur la base de critères objectifs.

Je crains cependant que la réduction très sensible des moyens prévus à ce titre en 1994 ne conduise les associations à solliciter d'autres intervenants, ou à réduire en conséquence leurs actions de proximité en direction des consommateurs. Cela ne me paraît pas très opportun et est même dangereux pour l'avenir de certaines de ces structures, qui fournissent pourtant des services de proximité particulièrement utiles. Mais peut-être allez-vous nous rassurer sur ce point, monsieur le ministre.

Mes chers collègues, sous réserve de ces quelques remarques, la commission des finances a souhaité encourager l'effort d'adaptation et de modernisation des administrations financières. Aussi a-t-elle décidé, à la majorité, de vous proposer d'adopter le projet de budget des services financiers. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Louis Minetti, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan, pour la consommation et la concurrence. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, dans le domaine de la concurrence et de la consommation, l'année écoulée a été marquée par l'adoption de la partie législative du code de la consommation ; nous attendons maintenant, monsieur le ministre, la publication de la partie réglementaire de ce code qui, si mes informations sont exactes, devrait intervenir au début de l'an prochain.

A compter de cette publication, il faut le souligner, les Français disposeront d'un document regroupant de manière ordonnée l'ensemble des règles, souvent disparates, qui composent le droit de la consommation.

A première vue, les quelque 950 millions de francs de crédits réservés à la concurrence et à la consommation paraissent, eux aussi, être maintenus en l'état.

Avec une hausse globale de 0,8 p. 100 par rapport au budget initial de 1993 - dépenses ordinaires et crédits de paiement cumulés -, on ne peut conclure qu'ils régressent. Avec une inflation estimée officiellement à 2,2 p. 100 en 1993, on ne peut pas non plus affirmer qu'ils progressent réellement. En francs constants, la baisse serait même de 1,4 p. 100. Au total, on peut dire qu'ils restent stables.

Cependant, cette approche relativement optimiste doit être relativisée. Dans mon rapport écrit, je consacre plusieurs développements à cette approche.

Il n'en demeure pas moins que les crédits des trois chapitres retraçant l'effort en faveur du mouvement consumériste subissent une baisse de 16,2 p. 100 qui entraîne une contraction sévère de 24,4 p. 100 des subventions versées à l'Institut national de la consommation et de 15,04 p. 100 des subventions versées aux associations de consommateurs.

A titre personnel, je ne peux m'empêcher de voir dans ces baisses une manifestation de la logique d'austérité qui, à mon sens, a présidé à l'élaboration de l'ensemble du projet de loi de finances.

Cependant, la commission des affaires économiques et du Plan estime que, dans un contexte particulièrement difficile, les évolutions budgétaires constatées sont nettement positives. En outre, elle apprécie de manière favorable le bilan des politiques menées ces derniers mois dans le domaine de la protection des consommateurs et de l'organisation de la concurrence.

Déjà, l'an dernier, notre commission, saisie pour avis, avait souligné l'importance d'une stratégie globale de promotion de la qualité des produits dans un contexte où s'accroissent, à la fois, la concurrence entre les entreprises et les exigences des consommateurs. Elle se trouve aujourd'hui très largement confortée dans cette analyse par les observations de la mission d'information constituée en son sein pour étudier le fonctionnement des marchés des fruits, des légumes et de l'horticulture.

Les travaux de cette mission d'information, dont j'avais l'honneur d'être le président, ont en effet mis en lumière le rôle non négligeable qu'à joué, dans la crise de la filière fruits et légumes, une certaine dégradation de la qualité des produits, liée aux nouvelles formes de distribution.

Je crois qu'aujourd'hui l'une des contraintes majeures qui pèse sur nos entreprises pourrait se résumer d'une formule : « Hors la qualité, point de salut ! »

Pour appliquer cette idée, la principale difficulté me paraît résulter du fait que ce terme de « qualité » peut souvent faire l'objet d'interprétations différentes par les multiples acteurs économiques d'une même filière, le distributeur pouvant avoir – et ayant même souvent – une appréciation distincte de celle du producteur.

En ce qui concerne la publicité comparative, l'étude effectuée, au premier semestre de cette année, par les administrations compétentes confirme que cette forme de promotion ne rencontre nullement le succès que lui prédisait le précédent gouvernement. Seules dix campagnes de ce type ont été enregistrées. Toutes ont été menées à l'échelon local, par voie de presse. Aucune n'a utilisé des moyens télévisés ou radiophoniques.

Ce bilan très modeste tend aussi, indirectement, à souligner l'efficacité des verrous juridiques posés par le Parlement, notamment sur l'initiative du Sénat, pour éviter que l'autorisation de la publicité comparative puisse conduire à des abus préjudiciables à nos entreprises et à l'emploi national.

Le retrait du projet de directive communautaire relative à la publicité comparative fournit d'ailleurs un autre motif de satisfaction à la commission saisie pour avis. L'an dernier, elle avait, en effet, exprimé sa crainte que ce dont le Parlement français n'avait pas voulu, à savoir la liberté de la publicité comparative, lui soit imposé par une décision de Bruxelles, alors même qu'un tel dossier paraissait relever de la compétence nationale, en application du principe de subsidiarité.

Il serait donc appréciable que vous puissiez nous informer, monsieur le ministre, de l'évolution de la situation. Lors du retrait, en décembre 1992, de la proposition de directive en cause, la Commission des Communautés européennes avait indiqué que des modifications substantielles lui seraient apportées. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Nul ne l'ignore, la commission des affaires économiques et du Plan, comme le Sénat dans son ensemble, porte une grande attention aux questions d'aménagement du territoire. Elle est de ce fait amenée à s'interroger sur les effets que la politique communautaire de la concurrence est susceptible d'avoir en ce domaine.

Plusieurs des principes sur lesquels reposent les orientations retenues par les Communautés apparaissent, en effet, de nature à porter atteinte à une des règles d'organisation du secteur public français, à savoir la dévolution de tâches d'intérêt général à des entreprises industrielles et commerciales – France Télécom, La Poste, la SNCF, Air Inter, EDF-GDF entre autres – qui, en contrepartie, disposent d'un monopole sur certaines activités.

Ainsi, les réformes proposées par l'Union européenne dans les secteurs des télécommunications, des transports et de l'énergie reposent sur une double exigence de libre concurrence et de libre accès aux réseaux monopolistiques qui, par certains aspects, apparaissent difficilement compatibles avec les notions de service public et d'aménagement du territoire.

A laisser jouer les lois du marché sans aucune retenue, le risque n'est donc pas négligeable que des prestations similaires, par exemple la délivrance de courriers de même poids, des communications téléphoniques de

même durée, des voyages en avion sur une même distance, finissent par être facturées de manière très différente selon les points du territoire où elles sont fournies. Il suffit pour cela que leur prix se trouve fixé en fonction du coût de revient réel et non plus après application des mécanismes de « subventions croisées » qui, au travers d'un monopole, permettent aujourd'hui d'instaurer une solidarité entre ceux qu'il est aisé de servir et les autres.

C'est pourquoi la commission des affaires économiques et du Plan, qui est favorable à une ouverture graduelle des monopoles publics à la concurrence, souhaite que cette ouverture puisse s'effectuer dans des conditions leur permettant de continuer à assurer de manière satisfaisante leurs responsabilités en matière d'aménagement du territoire. Elle apprécierait, en conséquence, de connaître votre position sur cette question, monsieur le ministre.

Elle espère d'ailleurs que vous partagez ses préoccupations.

Aussi, alors que, en raison de la baisse des subventions accordées aux organisations consuméristes, je lui avais proposé de s'en remettre à la sagesse du Sénat pour le vote des crédits réservés à la concurrence et à la consommation, la commission ne m'a pas suivi. Elle a estimé qu'une telle position ne se justifiait pas au regard, d'une part, de l'évolution de l'ensemble des crédits et, d'autre part, du caractère positif des actions engagées par le Gouvernement dans les domaines couverts par ces dotations.

C'est pourquoi elle a donné un avis favorable à l'adoption des crédits figurant, au titre de la concurrence et de la consommation, dans le projet de loi de finances pour 1994. (*Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.*)

M. le président. J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe du Rassemblement pour la République, 21 minutes ;

Groupe socialiste, 16 minutes ;

Groupe communiste, 5 minutes.

La parole est à M. Vizet.

M. Robert Vizet. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, voilà bien peu de temps laissé à la représentation nationale pour parler de questions fort importantes !

Que recouvre, en effet, le projet de budget des charges communes ?

Il recouvre, d'abord et avant tout, la dette publique, ensuite, la charge constituée par la rémunération des pensions des agents civils de l'Etat, et, enfin, les interventions de l'Etat en matière de prise en charge des dépenses sociales. A ce propos, le ratio des recettes sur les prestations est sensiblement dégradé.

Tout cela représente des sommes fort importantes : 190 milliards de francs, ou peu s'en faut, pour la dette publique et son coûteux service ; 42 milliards de francs au titre des pensions civiles – rappelons que les pensions militaires atteignent, elles, 40 milliards de francs – 50 milliards de francs d'interventions publiques, dont 20,4 milliards de francs en faveur de la formation professionnelle et de l'emploi ; 7,9 milliards de francs en encouragements à la construction – plus que les crédits destinés aux PLA et aux PALULOS – et encore 9 milliards de francs consacrés à la bonification des prêts accordés par le Crédit national ou le Crédit d'équipement des petites et moyennes entreprises, le CEPME.

Ces chiffres appellent plusieurs commentaires.

Tout d'abord, le caractère éminemment provisionnel des sommes budgétisées pose la question de leur engagement effectif.

Nous pensons, en particulier, aux 20,4 milliards de francs engagés par l'Etat au titre du soutien à l'emploi et à la formation professionnelle.

Sur cette somme, 10 milliards de francs sont consacrés au rééquilibrage du régime de l'UNEDIC et 9 milliards de francs à la prise en charge des exonérations de cotisations familiales des entreprises dans le cadre de la loi quinquennale sur l'emploi.

S'agissant de l'UNEDIC, l'intervention de l'Etat tend à mettre à la charge de la collectivité 40 p. 100 du déficit prévu du régime.

Quant à la CNAF, la Caisse nationale d'allocations familiales, sont mis à la charge de l'Etat 6 p. 100 des cotisations du secteur privé, en sus de la contribution normale des administrations, alors même que le régime est structurellement excédentaire et que son poids dans le produit intérieur brut marchand est d'environ 3 p. 100.

Nous nous posons, sur ces usages des deniers publics, une question de fond : que cherche-t-on en « allégeant » ainsi les charges des entreprises ?

Ne va-t-on pas déresponsabiliser les employeurs de leurs obligations à l'égard de la collectivité nationale en ouvrant ainsi, dans le budget des charges communes, un chapitre qui va devenir de plus en plus important au fil des ans, alors même que le Gouvernement annonce son souci de maîtriser la dérive des comptes publics ?

Aujourd'hui, 20 milliards de francs sont ainsi consacrés à l'UNEDIC et à la CNAF. A combien s'élèvera cette somme demain et pour quel résultat ?

Il nous agréerait que M. le ministre nous informât sur ce point au moment même où il est question d'une réduction de 33 milliards de francs par an du déficit de l'Etat.

Sans doute aussi pourra-t-il nous préciser le rôle des services financiers de l'Etat qui, pour 1994, devraient accorder quelque 230 milliards de francs de réduction de droits directs et indirects, dont 130 milliards de francs pour la TVA et 20 milliards de francs pour l'impôt sur les sociétés. Nous attendons avec intérêt la réponse du Gouvernement sur cette importante question.

M. Louis Minetti, rapporteur pour avis. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Loridant.

M. Paul Loridant. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le budget des charges communes est le premier budget de l'Etat avec 552 milliards de francs, 331 milliards de francs si l'on déduit les 221 milliards de francs correspondant aux dégrèvements et aux remboursements d'impôts.

Il augmente de 4,9 p. 100 par rapport à 1993 mais diminue de 3,6 p. 100 par rapport à la loi de finances rectificative pour 1993, à la suite de la baisse de 9,3 p. 100 des remboursements et des dégrèvements et du transfert des dépenses du fonds national de solidarité au fonds de solidarité vieillesse.

Les masses considérables qui composent ce budget diminuent d'autant plus la marge de manœuvre budgétaire qu'elles sont caractérisées par une grande inertie.

Je pense, notamment, au poids de la dette, qui, avec 185 milliards de francs, représente le huitième des crédits du budget général.

L'évolution de cette charge dépend de la croissance nominale en volume des emprunts, du niveau des taux d'intérêt et du caractère expansionniste ou non de la politique budgétaire conduite par l'Etat.

Depuis 1988, la politique budgétaire avait notamment pour objectif de stabiliser l'évolution de cette charge. C'est pourquoi le solde budgétaire initial était excédentaire. Le ratio dette publique sur PIB était d'ailleurs proche de la stabilisation recherchée.

C'est pourquoi je souhaiterais que les critiques souvent excessives, parfois non fondées, sur cette période s'atténuent et même cessent. Tous les experts internationaux ont salué la politique budgétaire française de cette période.

Un phénomène intéressant est d'ailleurs à remarquer : de 1989 à 1991, plus de 600 milliards de francs nets ont été investis en titres à long terme par des non-résidents en France, preuve de la confiance dans l'économie française et de l'appréciation positive portée à l'étranger sur les performances de l'économie française et de la politique suivie.

A la fin de 1992, la dette négociable était détenue à concurrence de plus de 36 p. 100 par des non-résidents.

Mais, à partir de 1992, comme dans les autres pays européens, le déficit budgétaire s'est accru, à la suite de la récession et des moindres rentrées fiscales. Jumelée avec des taux d'intérêts élevés, à l'époque, la charge de la dette a fortement augmenté en 1992 et en 1993.

Cette politique paraît toujours comme étant celle qui devrait être suivie. Il est d'ailleurs intéressant de noter que M. Auberger, rapporteur général du budget à l'Assemblée nationale, a lui-même souligné l'intérêt des stabilisateurs automatiques.

En 1994, la charge de la dette augmentera encore de 5,1 p. 100. Mais cette progression relativement faible ne doit toutefois pas faire illusion. Elle est la conséquence de mouvements contradictoires : d'une part, la baisse des taux d'intérêt a permis de réaliser une économie de 13,4 milliards de francs ; d'autre part, l'un des facteurs d'évolution redevient positif. C'est pourquoi nous disons que c'est une bonne chose. Le problème est que le niveau des taux redescend doucement, trop doucement selon moi.

Mais les deux autres facteurs d'évolution sont mal orientés, et je vous le dis comme je le pense, monsieur le ministre, au-delà des discours, votre gouvernement ne fait guère mieux que les précédents.

Je vous signale, en effet, qu'au cours des deux années à venir le stock de la dette augmentera de 40 p. 100, ainsi que vous l'avez vous-même indiqué. Je rappelle les chiffres : 2 110,5 milliards de francs à la fin de 1992, soit 30,2 p. 100 du PIB ; 2 510 milliards de francs prévus à la fin de 1993, soit 35,4 p. 100 du PIB, et 2 920 milliards de francs prévus à la fin de 1994, soit 39,8 p. 100 du PIB.

Cette accélération de l'accroissement de la dette publique provient, d'abord, des déficits budgétaires. Cet accroissement, comme je l'ai indiqué, est inéluctable. Mais il provient aussi - le Gouvernement me paraît bien discret sur ce sujet - d'opérations de transferts bien opportunes pour sauvegarder l'illusion de la baisse du déficit.

Je pense à l'utilisation des sommes de l'emprunt Balladur, qui a accru la dette de 110 milliards de francs, au remboursement du décalage d'un mois en matière de TVA par emprunt, soit 93 milliards de francs, à la réduction

tion des concours aux collectivités locales, au financement de l'allocation de rentrée scolaire par la sécurité sociale, donc par la dette.

Conjugués à la reprise de la dette de l'ACOSS, tous ces transferts accroissent finalement le stock de la dette.

L'observateur avisé est surpris du décalage entre le discours et les faits. D'un côté, on charge la gestion des précédents gouvernements et on se targue de gestion rigoureuse et transparente mais, de l'autre, on met en œuvre des montages complexes pour cacher une gestion des grands équilibres au moins identique à celle qui était effectuée auparavant.

Plus gênant encore, cette augmentation volontaire de la dette, à laquelle il faut ajouter les gains des privatisations, ne favorise pas la relance, mais permet d'offrir des largesses aux entreprises sans que, jusqu'à ce jour, les contreparties en termes d'emplois soient effectives et, en tout cas, ressenties.

Or, monsieur le ministre, la meilleure façon de stabiliser, puis de réduire la dette, c'est encore la croissance. Il faut donc retrouver rapidement le chemin de celle-ci. C'est pourquoi il faut relancer la consommation et non la restreindre, comme le fait le Gouvernement en dépit de ses dénégations.

Outre la charge de la dette, je rappelle que les charges communes constituent un énorme réservoir budgétaire destiné à financer une série d'actions disparates dans les domaines social, culturel et économique.

Dans le domaine social, l'élément essentiel est la reprise des dettes de l'ACOSS, pour un montant de 110 milliards de francs.

Ce sont aussi 20 milliards de francs en faveur de l'emploi et de la formation professionnelle, dont un versement de 10 milliards de francs à l'UNEDIC et un financement de 9 milliards de francs destiné à compenser l'exonération des cotisations familiales pour les salaires proches du SMIC. Ce sont encore 15,7 milliards de francs de dotations internationales et d'aides publiques.

Or, au détour des chapitres de ce budget, on découvre de substantielles économies réalisées par le Gouvernement.

On y trouve la réduction de l'aide aux partis politiques - il s'agit, disons-le, monsieur le ministre, d'une mesure un peu démagogique, qui flatte l'opinion - la suppression de la prime aux plans d'épargne populaire, soit 1 milliard de francs d'économies, la réduction de 2,5 milliards de francs à 1 milliard de francs pour l'indemnisation des transfusés contaminés par le sida, l'insuffisance de la dotation au titre des primes d'épargne logement, soit environ 1 milliard de francs, la baisse de l'action internationale en faveur du développement, qui passe de 2,25 milliards de francs à 1,6 milliard de francs.

On peut regretter que l'examen de ce budget des charges communes soit aussi rapide, car il y aurait beaucoup à dire sur ces économies, mais je m'arrêterai là.

S'agissant des services financiers, je rappellerai qu'il ne faut pas s'engager dans une politique de réduction des effectifs.

Il manque déjà environ 6 000 emplois dans les services du Trésor pour que ceux-ci fonctionnent de façon optimale. Or, ce projet de budget prévoit la suppression nette de 189 emplois et la loi d'orientation quinquennale envisage une suppression égalitaire de 1,5 p. 100 des effectifs par ministère, soit, pour les services du Trésor, près de 4 000 emplois supprimés à terme.

J'interviendrai aussi quelques instants sur la consommation. Comme je l'ai dit, le salut viendra d'une reprise de la consommation. Votre gouvernement prend, semble-t-il, des mesures qui ne vont pas en ce sens.

La consommation dépend du revenu, c'est une évidence. L'évolution prévisible du pouvoir d'achat des ménages - il est envisagé, au mieux, une croissance nulle l'année prochaine - ne permet pas de fonder de grands espoirs de relance, même avec toutes les publicités du monde.

De plus la récession, mais aussi la crainte justifiée du chômage ont entraîné de nouvelles habitudes qui vont, à mon sens, perdurer. On constate, en effet, une plus grande sensibilité aux produits démarqués et une demande accrue de qualité et de service. Dans les deux cas, un minimum de contrôle est nécessaire, notamment en matière d'information.

Pourtant, au moment même où la consommation devient une grande cause nationale, vous avez supprimé précisément le ministère de la consommation. En outre, vous réduisez de 11 millions de francs le budget de l'INC et de plus de 15 p. 100 les aides aux associations de consommateurs.

Les économies de bouts de chandelle réalisées vont arrêter le développement des organismes intervenant dans le secteur de la consommation.

Nous le regrettons, car il s'agissait d'un excellent moyen de relancer la consommation des produits français. Nos concitoyens pouvaient ainsi comparer et s'apercevoir que nos produits sont souvent de meilleure qualité que les produits étrangers.

Pour toutes ces raisons, monsieur le ministre, le groupe socialiste, apparenté et rattachés, ne votera pas le budget des charges communes. (*Applaudissements sur les travées socialiste.*)

M. Louis Minetti, rapporteur pour avis. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Hamel.

M. Emmanuel Hamel. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, ne serait-ce que pour prouver que, au-delà des divergences d'opinion entre nos partis, des convergences de vues se manifestent souvent au Sénat, je prends la parole pour confirmer d'emblée la pertinence des derniers propos tenus par notre collègue Paul Loridant, ...

M. Paul Loridant. Ah !

M. Emmanuel Hamel. ... notamment en ce qui concerne l'importance de la politique de soutien aux organisations de consommateurs.

M. Paul Loridant. Très bien !

M. Emmanuel Hamel. Nous connaissons les difficultés auxquelles a été confronté le Gouvernement pour établir le budget et tenter de réduire le déficit.

Mais la diminution, même si elle est peu importante, des crédits affectés à l'Institut national de la consommation comme la réduction des subventions aux associations de consommateurs risquent d'être interprétées comme un moindre intérêt de la part du Gouvernement à l'égard de la politique de soutien en mouvement consumériste.

Or, la crise économique actuelle, notamment l'évolution de l'emploi dans notre pays, devrait inciter le Gouvernement à mobiliser plus activement les organisations de consommateurs en faveur de l'achat de produits français.

Monsieur le ministre, j'ai sous les yeux un catalogue de vente par correspondance. Vous en avez peut-être reçu également. Il est vrai qu'à l'approche de Noël La Poste

est surchargée par la distribution de ce genre de documents, sans compter tous ceux qui sont placés directement dans nos boîtes aux lettres! (*Sourires.*)

Or, monsieur le ministre, sur ce document, je ne vois aucune indication concernant l'origine des produits vantés. Nous sommes sollicités pour des poupées dont nous savons qu'elles sont américaines, pour des montres dont nous savons qu'elles arrivent de Taïwan et pour des appareils ménagers dont nous savons qu'ils arrivent d'autres pays du Sud-Est asiatique.

Certes, le Gouvernement ne peut pas, dans les institutions internationales où il siège avec l'espoir de favoriser le développement des exportations françaises, apparaître comme incitant délibérément ses nationaux à n'acheter que national. Mais il peut y avoir, dans la vie publique, une répartition des rôles, et le Gouvernement peut confier le soin aux organisations de consommateurs de susciter chez nos compatriotes le réflexe d'acheter par priorité français. (*Applaudissements dans les tribunes.*)

Au demeurant, dans la plupart des cas, nos produits sont meilleurs que ceux des autres pays. Il faut donc, petit à petit, susciter ce réflexe et faire comprendre aux enfants, dès qu'ils sont en âge d'aller à l'école, qu'acheter français, c'est procurer du travail à papa! (*Nouveaux applaudissements dans les tribunes.*)

M. Robert Vizet. Il faut aussi produire français!

M. le président. Je rappelle au public présent dans les tribunes que toute manifestation de ce genre est interdite par le règlement du Sénat.

Veillez poursuivre, monsieur Hamel.

M. Emmanuel Hamel. Je vais donc choisir un autre sujet afin d'éviter de susciter un tel manquement à notre règlement, monsieur le président! (*Sourires.*)

Toutefois, monsieur le ministre, ne prenez pas à la légère ce que je viens à l'instant de vous dire sur la responsabilité des consommateurs, leur information, leur motivation. Il y a là beaucoup à faire et c'est, pour le Gouvernement, un champ d'action considérable.

Il faut promouvoir une politique qui permette d'appuyer plus activement les actions des associations de consommateurs afin de soutenir les produits français et, progressivement, de développer un véritable patriotisme économique français.

M. Louis Jung. Un patriotisme européen!

M. Louis Minetti, rapporteur pour avis. Monsieur Hamel, me permettez-vous de vous interrompre?

M. Emmanuel Hamel. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Louis Minetti, rapporteur pour avis. Je vous approuve totalement lorsque vous parlez d'acheter français, monsieur Hamel. Seriez-vous d'accord pour insister, de surcroît, sur l'importance de produire français?

M. Emmanuel Hamel. Bien sûr!

M. Ernest Cartigny. Puis-je, à mon tour, vous interrompre, monsieur Hamel?

M. Emmanuel Hamel. Je vous en prie.

M. le président. La parole est donc à M. Cartigny, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Ernest Cartigny. Je voudrais simplement ajouter une précision aux propos de M. Hamel, qui a affirmé que nous donnons du travail aux Français en vendant en France des produits français. Monsieur Hamel, compte

tenu de nos performances à l'exportation, c'est surtout, grâce à ce que nous exportons que nous donnons du travail aux Français.

M. Louis Jung. Très bien!

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Hamel.

M. Emmanuel Hamel. Je ne dirai pas « surtout », mais « en partie ». Le quart des emplois industriels est effectivement mobilisé directement pour l'exportation. Ainsi, un ouvrier sur quatre, dans l'industrie française, travaille pour la vente à l'étranger. Il faut donc exporter plus à l'étranger et, en France, acheter davantage français.

Loin de moi l'idée d'opposer les deux facteurs, consommation et exportations. Il faut développer ces dernières, tout en faisant en sorte que le consommateur donne, en France, la priorité aux produits français.

Monsieur le ministre, si - j'en ai bien conscience - je ne suis pas de ceux qui peuvent susciter le respect et l'estime, il m'arrive néanmoins quelquefois de dire des choses qui, à terme, sont vérifiées! (*Sourires.*)

L'un des problèmes fondamentaux auxquels sont confrontés le ministre du budget et le ministre de l'économie, que vous remplacez aujourd'hui, monsieur le ministre, avec les compétences universelles qui sont les vôtres (*Sourires*) tient à la nécessité pour l'Etat de réaliser des économies qui n'aillent pas contrarier la politique en faveur de la création d'emplois, mais qui permettent, par une gestion plus efficace, d'accroître la puissance économique française.

Depuis des siècles, la Cour des comptes est l'un des instruments permettant une meilleure gestion des finances publiques. Je ne serai jamais ministre, et heureusement, car je créerais peut-être trop de troubles, mais permettez-moi aujourd'hui une comparaison étonnante.

Votre collègue, M. Toubon, dont je salue l'ardeur et le talent, se flattait devant nous récemment des crédits affectés à son ministère. L'Opéra Bastille - un lieu de l'esprit ô combien magnifique et mirifique - sera cette année doté de près de 500 millions de francs.

Or, le « bleu » budgétaire sur les services financiers révèle que la Cour des comptes, qui pourrait être une source d'économies fantastiques si ses conclusions étaient suivies d'effet et si le Gouvernement se sentait engagé par les rapports qu'elles lui soumet, se verra dotée d'un budget de 479 millions de francs, en augmentation de 6 millions de francs sur un an.

Je pose la question : n'y a-t-il pas une réflexion à mener pour que des organismes dont les avis et les conseils, s'ils étaient suivis, constituent un tel gisement d'économies, et donc de productivité, soient mieux dotés que certaines institutions qui n'ont d'autres justifications que le plaisir des yeux et le charme de l'oreille?

Il serait bon, si ce n'est déjà fait, que M. le Premier ministre incite fermement les membres de son gouvernement à consacrer, dans leur emploi du temps que je sais surchargé, quelques heures pour vérifier, dans leur secteur de compétences respectives, les suites données aux rapports de la Cour des comptes.

Je prendrai un premier exemple dans le rapport qui a été déposé à cette tribune, le 30 juin dernier, par le Premier président de la Cour des comptes, comme il est de tradition. J'y trouve, sur le fonds d'action sociale pour les travailleurs immigrés et leur famille, des considérations extrêmement intéressantes et des phrases très graves. Quelle suite concrète leur a été donnée?

Un autre exemple concerne La Poste, dont nous savons le dévouement des agents. Nous évoquions hier leurs inquiétudes devant les modifications du statut prévues.

Or, je trouve, dans ce même rapport, outre une analyse extrêmement pertinente de l'insuffisance des résultats des services financiers de La Poste, toute une série de suggestions. Sont-elles destinées à n'être que quelques lignes imprimées de plus ou bien ont-elles assez d'incidence pour aboutir à des résultats concrets ?

De même, nous savons que nombre de banques se sont trouvées dans une situation difficile à la suite d'une politique imprudente de soutien à l'immobilier. Les analyses faites par la Cour des comptes dans son rapport sur le financement des professionnels de l'immobilier par les établissements de crédit du secteur public ont-elles eu des conséquences ? Je voudrais, sur ce point, obtenir une réponse, monsieur le ministre, car il est extrêmement regrettable que des conseils si avisés, des suggestions si pertinentes ne soient pas suivies d'effet.

Mon dernier propos vous apparaîtra sans doute bizarre, comme émanant d'un homme qui ne réfléchirait pas assez, qui ne connaîtrait pas les arcanes des milieux financiers, qui ne pèserait pas assez les conséquences des problèmes monétaires, qui négligerait la spéculation internationale, en fait, comme un rêveur ! (*Sourires.*)

M. Robert Vizet. Mais non !

M. Emmanuel Hamel. Monsieur le ministre, n'est-il pas de l'intérêt de tous les Français, quelles que soient leurs opinions politiques, quel que soit le gouvernement, de modifier leurs jugements sur les problèmes de la dette publique ?

Un des arguments de l'actuelle majorité à l'encontre de l'opposition, pendant la dernière campagne électorale et de nouveau depuis que celle-ci s'est achevée par notre victoire, est d'affirmer qu'incontestablement l'un des signes de la mauvaise gestion des dix années précédentes a été le considérable accroissement de la dette publique.

En 1981, cette dette publique de l'Etat - je parle sous le contrôle vigilant des plus éminents fonctionnaires du ministère des finances - était de quelque 400 milliards de francs. Elle s'élève aujourd'hui à 2 300 milliards de francs, avec la perspective qu'elle atteigne même, compte tenu du sinistre héritage auquel le nouveau gouvernement doit faire face, 2 900 milliards de francs.

Il est certain qu'une dette publique augmentant dans ces proportions en une décennie entraîne, pour le pays qui la supporte, une situation qui présente de nombreux inconvénients, notamment financiers, ne serait-ce qu'en raison de la charge des intérêts de cette dette.

Cependant, monsieur le ministre, dans la conjoncture économique nationale et internationale que nous connaissons, n'y a-t-il pas une réflexion à conduire pour amener progressivement, non seulement nos concitoyens, mais peut-être aussi - pourquoi pas ? - les responsables des marchés financiers nationaux et internationaux à distinguer dans les causes de l'endettement ?

Il y a, d'une part, la dette publique que l'Etat est obligé de contracter pour financer le déficit de son compte d'exploitation et ses dépenses courantes ; il y a, d'autre part, la dette qui, elle, correspond au préfinancement d'un développement de l'activité susceptible de créer des emplois, lesquels, s'ils sont créés, allègent d'autant les charges du Trésor et le coût du chômage. Ne faut-il pas apprendre à distinguer dette négative et dette positive ?

Le ministre si brillant que vous êtes nous a affirmé tout à l'heure - je ne peux pas mettre en cause la véracité de votre propos - que, lorsque l'on compare les statistiques, la France est l'un des pays les moins endettés de la Communauté économique européenne.

M. Paul Loridant. C'est vrai !

M. Emmanuel Hamel. Cela nous donne donc une certaine latitude.

Ne faut-il pas expliquer tant à l'opinion publique qu'aux marchés financiers que, désormais, l'accroissement de la dette publique française serait non plus le signe d'une mauvaise gestion financière, mais, au contraire, le moyen de relancer l'économie pour faire reculer le chômage ?

J'espère qu'au cours des mois à venir, car ce n'est pas en quelques semaines que peut s'opérer cette évolution, une réflexion permettra d'aboutir à une nouvelle conception de la dette. Ne soyons pas apeurés quand nous apprenons que la dette augmente ! Si l'augmentation de la dette devait être la condition d'une relance de l'activité économique et de la diminution du chômage, j'applaudirais des deux mains le Gouvernement qui, loin de la redouter, en ferait l'un des moyens de sa politique économique, marquant en cela que l'augmentation du chômage est bien plus à craindre que l'endettement positif pour la relance par l'emprunt.

M. Robert Vizet. C'est une utopie, mais on peut toujours rêver !

M. Paul Loridant. Bonne analyse !

M. Jean Arthuis, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Oui, mais nous avons des régimes de répartition !

M. Emmanuel Hamel. Je déplore que ce soit considéré comme un rêve ou comme une idée utopique, mes chers collègues, car il y a là une possibilité, et quand on y pense, monsieur le ministre - mais M. le rapporteur général nous éclairera sans doute sur ce point (*rires*) - quels sont les deux seuls ballons d'oxygène, les deux seules ressources dont nous disposons pour tenter de faire reculer le chômage ?

C'est, d'abord, la diminution des dépenses non productives du secteur public, qui implique que l'on donne une suite plus effective au rapport de la Cour des comptes. Ce sont, ensuite, incontestablement, les marchés financiers ; ils peuvent préfinancer une activité économique qui sinon n'existerait pas, favorisant aussi la création d'emplois et la diminution corrélative des charges de l'Etat.

Adopter une attitude moins timide à l'égard de l'endettement pourrait être le moyen de susciter un développement de l'activité économique qui allégerait d'autant la charge que fait peser sur l'Etat le chômage ; je pense notamment aux allocations qui doivent être versées à ceux qui, pour leur malheur, ont perdu leur emploi.

Voilà une réflexion qu'il m'apparaît urgent de mener. Hélas ! et c'est dramatique parce que des engagements avaient été pris durant la campagne électorale ; la loi sur l'indépendance de la Banque de France a été votée. Le pouvoir n'a donc plus les moyens d'imposer au gouverneur, s'ils sont en désaccord, la politique monétaire et financière qu'il souhaite mener dans l'intérêt du pays. (*MM. Loridant et Vizet applaudissent.*)

M. Roger Romani, ministre délégué. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Roger Romani, ministre délégué. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je ne peux que me réjouir de la richesse du débat de ce matin, qui, compte tenu de la diversité des sujets évoqués, rappelle la discussion générale sur le projet de la loi de finances.

Avant de répondre aux intervenants, il m'appartient de vous apporter un certain nombre de précisions, en particulier sur le budget, même si les remarquables exposés des deux rapporteurs spéciaux et du rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan, que je tiens à remercier tous trois, ont déjà fourni de très précieuses indications.

M. Alphanéry et M. Sarkozy ont voulu que ce projet de budget, que j'ai l'honneur de vous présenter aujourd'hui, témoigne à la fois de la volonté du Gouvernement de maîtriser la dépense publique et du souci d'améliorer l'efficacité de services qui concourent à des missions essentielles pour l'Etat.

Améliorer l'efficacité de l'Etat au service de nos concitoyens est, pour le Gouvernement, comme pour vous-mêmes, mesdames, messieurs les sénateurs, une priorité. De même, la maîtrise des finances publiques est une nécessité ; M. Hamel en est certainement persuadé.

C'est pourquoi, dans le contexte budgétaire difficile que nous connaissons, les dépenses des deux ministères ont fait l'objet d'un examen approfondi, en vue de contenir les coûts, notamment ceux qui ont trait au fonctionnement.

Une gestion plus proche du terrain doit permettre une allocation plus précise des moyens disponibles et une meilleure définition des priorités des services déconcentrés. Ainsi, une partie significative des économies prévues dans le collectif du printemps dernier a pu être reconduite à hauteur de 121 millions de francs.

Les ministères de l'économie et du budget sont engagés dans une politique de modernisation articulée autour de trois orientations essentielles.

La première orientation est la déconcentration des moyens et des responsabilités vers les échelons locaux. Les chefs des services déconcentrés ont été ainsi pourvus de responsabilités accrues en matière de gestion des personnels et de crédits de fonctionnement.

La deuxième orientation est la participation plus large des partenaires sociaux à la mise en œuvre des principales mesures concernant l'organisation des services et la situation des personnels.

La troisième orientation est la recherche d'une organisation la plus rationnelle possible. C'est ainsi que, dans le cadre du marché unique, les ministères de l'économie et du budget ont demandé à la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes et à la direction générale des douanes et droits indirects de développer leurs synergies sur le terrain pour une meilleure efficacité des contrôles techniques.

Un travail considérable a déjà été accompli au sein des services, et, pour une grande partie d'entre elles, les différentes mesures destinées à mettre en œuvre ces orientations sont en cours de réalisation.

Mais il reste encore beaucoup de progrès à réaliser. Le changement est une œuvre de longue haleine, dont la dynamique demande à être entretenue en permanence et avec ténacité.

Aussi je tiens à confirmer devant la Haute Assemblée tout l'intérêt que les ministères responsables attachent au renforcement de cette politique d'adaptation, essentielle au sein d'une administration dont le rôle est déterminant pour l'économie du pays.

Je souhaite vous rappeler les principales données de ce budget.

Le projet du budget pour 1994 s'élève, en crédits de paiement, à 44,07 milliards de francs. Il progresse de 2,99 p. 100 par rapport au budget de 1993 tel qu'il résulte de la loi de finances rectificative du printemps dernier.

Les dépenses de personnel représentent 79,9 p. 100 des dépenses totales. Elles augmentent de 2,7 p. 100, soit un rythme légèrement supérieur à celui de l'ensemble des crédits de fonctionnement courant.

Avec une augmentation de 2,17 p. 100, les dépenses de fonctionnement courant et de matériel sont consolidées à un niveau - 3 milliards de francs - qui permettra de disposer de crédits suffisants pour poursuivre l'amélioration quotidienne des conditions de travail.

Les crédits d'informatique inscrits au chapitre 34-95 du budget des services financiers s'élèvent à 1 109 millions de francs et enregistrent une hausse de 5,6 p. 100 par rapport au budget de 1993 rectifié par le collectif du printemps dernier.

L'évolution des crédits de subventions - qui progressent de 3,64 p. 100 - et des crédits d'intervention - qui, eux, baissent de 4,04 p. 100 - traduit des mouvements très contrastés.

D'une part, deux mesures exceptionnelles sont prévues, avec l'inscription au budget des services financiers de la subvention d'équilibre versée au budget annexe des Monnaies et médailles et l'inscription d'un crédit non reconductible pour l'organisation de la réunion annuelle de la Banque asiatique du développement, qui se tiendra en mai prochain à Nice, pour la première fois en France.

D'autre part, les efforts de rationalisation entrepris par les organismes subventionnés, tant dans leur gestion quotidienne que dans la définition de leurs actions, ont permis d'envisager une révision à la baisse des crédits qui leur sont alloués sans remise en cause de leur missions essentielles.

Je citerai deux exemples : celui de l'Institut national de la consommation, dont le dynamisme lui permet de développer ses ressources propres et, par là même, de réduire le soutien de l'Etat ; le recentrage des actions des organismes de soutien à l'exportation, comme l'Agence pour la coopération technique industrielle et économique, sur les marchés porteurs à l'exportation que sont les pays d'Europe centrale et orientale et du Sud-Est asiatique.

Les dépenses d'investissement exprimées en autorisations de programme sont en très légère diminution de 1,5 p. 100 - puisqu'elles atteignent 512 millions de francs contre 519 millions de francs précédemment. Les crédits de paiement enregistrent, pour leur part, une légère hausse de 1 p. 100, s'établissant à 544 millions de francs.

Je souhaite insister sur trois priorités qui guideront l'action des ministères de l'économie et du budget en 1994.

La première de ces priorités est la poursuite de l'adaptation des structures. Les administrations financières consacreront une part importante de leur énergie à la mise en place de mesures et de dispositifs d'accompagnement pour réaliser l'adaptation de leurs structures, rendue nécessaire par la mise en place du grand marché européen.

Le projet de budget traduit un volet important de cette réforme avec la concrétisation budgétaire du transfert des contributions indirectes à la direction générale des douanes et droits indirects. Les moyens de fonctionnement nécessaires ainsi qu'une première tranche de 875 emplois sont transférés à cette direction.

M. Sarkozy tient à souligner l'importance du travail effectué par les services des impôts et des douanes dans les réformes liées à la suppression des frontières intra-communautaires. Ils ont su, en effet, imaginer et mettre en œuvre rapidement des procédures et méthodes nouvelles adaptées à ce nouvel environnement, et assurer la continuité du service public, démontrant ainsi leur capacité d'innovation. A cette occasion, les personnels ont témoigné de leur faculté d'adaptation à cet environnement nouveau ; je rappelle que, à l'achèvement du plan, 4 900 agents auront effectué une mobilité géographique ou fonctionnelle.

Avec le souci de poursuivre cette adaptation structurelle, des réflexions sur les services en milieu rural ainsi que le contrôle de la qualité des produits dans le marché intérieur sont engagées.

La deuxième priorité de ce budget concerne les conditions de travail. En effet, la modernisation des administrations financières passe nécessairement par l'amélioration des conditions de travail des agents.

L'ensemble des services bénéficiera notamment d'une mesure nouvelle de 87,3 millions de francs, qui permettra de satisfaire les besoins de la vie administrative courante.

Il convient enfin d'insister sur la politique sociale : les ministères de l'économie et du budget se veulent exemplaires dans ce domaine.

La stabilisation des effectifs constitue la troisième priorité marquant le budget des services financiers.

Depuis 1984, les ministères de l'économie et du budget concourent à la réduction des effectifs de l'administration puisque 12 000 emplois budgétaires ont été supprimés, soit plus de 9 p. 100 des effectifs.

Il est apparu indispensable, cette année, d'observer une pause. Certes, les administrations financières participent au redéploiement interministériel des emplois avec une diminution des effectifs budgétaires de 189 emplois, soit une baisse de 0,11 p. 100, mais il n'aurait pas été réaliste d'aller au-delà.

Le ministère des finances doit également gérer, depuis le 1^{er} janvier de cette année, les mouvements de personnel consécutifs à la nouvelle répartition des compétences entre la direction générale des impôts et la direction générale des douanes et des droits indirects, en matière de TVA intracommunautaire et de contributions indirectes.

Il s'agit d'opérations lourdes et complexes. Il importe, pour le bon fonctionnement des services, de poursuivre sereinement les restructurations engagées et d'en étudier les conséquences sur la situation réelle des effectifs de chaque service local concerné.

Vous conviendrez, mesdames, messieurs les sénateurs, que ce budget réalise un compromis équilibré entre le respect de la contrainte budgétaire et le nécessaire développement d'un service public de qualité.

Je vais à présent m'efforcer de répondre aux rapporteurs ainsi qu'aux différents orateurs.

Monsieur Belot, vous avez, au nom de la commission des finances, avec beaucoup de pertinence et de talent, défini les priorités de ce budget.

Vous avez particulièrement insisté sur la question du remboursement de la TVA. Vous conviendrez que, à cet égard, l'Etat a d'ores et déjà consenti un effort considérable en reconnaissant, en quelque sorte, une dette de près de 100 milliards de francs et en remboursant, sur la seule année 1993, près de la moitié de cette somme, 46 milliards de francs pour être précis.

De plus, la créance sur l'Etat ainsi détenue par les entreprises est désormais rémunérée, au taux de 4,5 p. 100. Je sais que, sur ce point, vous avez quelques réserves à formuler, mais vous me permettrez de souligner une fois de plus l'ampleur de l'effort déjà accompli, particulièrement au regard des contraintes budgétaires avec lesquelles le nouveau gouvernement doit compter.

Vous comprendrez que, dans ces conditions, le Gouvernement n'ait pas jugé possible d'imposer dès maintenant un rythme plus rapide de remboursement. Il convient, en effet, de préserver les conditions d'établissement des budgets futurs. Je vous rappelle que nous sommes engagés dans une démarche de réduction quinquennale du déficit. Il reste, monsieur le sénateur, que le Gouvernement fera en sorte que ce remboursement s'effectue le plus vite possible afin de soutenir nos entreprises.

Monsieur Manet, s'agissant des fonds de concours, je réaffirme devant la Haute Assemblée l'engagement qu'a déjà pris M. Sarkozy devant l'Assemblée nationale. Dès 1995, un document de synthèse sur l'ensemble des fonds de concours sera présenté au Parlement, en même temps que le projet de loi de finances.

M. Minetti, au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, a formulé un grand nombre d'observations.

S'agissant, tout d'abord, de la publicité comparative, le dispositif de la loi du 18 janvier 1992 est actuellement peu utilisé par les entreprises. Le chiffre d'affaires correspondant à la publicité comparative reste marginal. Il est vrai que ce dispositif législatif est assez restrictif et que ce mode de communication publicitaire heurte sans doute encore ce que nous appellerons l'« esprit français ». Cela étant, il appartient aux annonceurs de faire vivre la législation existante en utilisant les possibilités qu'elle leur donne.

Un projet de directive européenne ayant trait à la publicité comparative devait être soumis au Conseil des ministres des Communautés européennes le 19 novembre 1993. Il n'a finalement pas été inscrit à l'ordre du jour, car il fait l'objet d'une étude complémentaire.

Monsieur Minetti, vous avez par ailleurs souligné la baisse des subventions destinées aux organismes de consommateurs et évoqué la situation de monopole d'EDF, de GDF et de France Télécom.

La libéralisation des services publics actuellement assurés par des monopoles fait, en ce moment, l'objet d'une réflexion au sein de la Commission européenne. Celle-ci n'a pas encore arrêté sa doctrine en la matière. Il est certain que, comme vous l'avez indiqué, monsieur Minetti, il s'agit là d'un problème complexe, aux implications multiples, notamment en termes d'emploi et d'aménagement du territoire.

S'agissant des transports aériens, la Commission n'a pas non plus arrêté sa doctrine. Ce problème doit être apprécié, comme vous l'avez fait vous-même dans votre exposé, de manière globale et sans précipitation. Aucune urgence ne s'impose donc en termes de calendrier.

Nos partenaires, à l'exception de la Grande-Bretagne qui a déjà très largement « démonopolisé », si j'ose dire, ses services publics, partagent cette approche ; je pense, en particulier, à l'Allemagne et à l'Italie.

Vous avez, messieurs Belot, Manet et Loridant, évoqué la baisse de 16,8 p. 100 des aides aux organisations de consommateurs et la diminution de la subvention accordée à l'Institut national de la consommation.

La réduction de la subvention accordée à cet organisme est logique. Elle résulte - il faut s'en réjouir - de l'accroissement de l'efficacité de l'Institut. Nous devons tous nous en féliciter, monsieur Loridant. Cela prouve que les services publics savent être efficaces et font des efforts dans ce sens.

La réduction de cette subvention résulte aussi - et c'est important - de l'augmentation des ressources propres de cet organisme : 11 p. 100 en 1992, après plus de 30 p. 100 en 1991.

En ce qui concerne la réduction globale des crédits de subvention aux associations de consommateurs, qui s'établirait à 15,8 p. 100, j'anticiperai sur l'amendement qui a été déposé et je vous répondrai dès à présent de manière complète.

Cette réduction est bien de 15,8 p. 100. Le souci du Gouvernement est de réexaminer les différentes aides afin de mieux les cibler et de les concentrer sur les secteurs permettant une démultiplication et une meilleure efficacité de ces aides.

La réduction porterait principalement sur les centres locaux d'information sur les prix. Cela n'est pas complètement exact. Actuellement, il existe une vingtaine de centres locaux d'information sur les prix, qui réalisent et publient des enquêtes sur les prix de vente au détail, par exemple des automobiles, de l'électroménager et des services bancaires. C'est un service gratuit, qui a été confié par convention à des associations de consommateurs.

Le projet de budget vise non pas à remettre en cause ces centres locaux, mais à recentrer leur activité, comme c'est d'ailleurs le cas depuis 1992. Les centres locaux d'information du public doivent faire évoluer leur activité de contrôle d'un strict contrôle des prix qui est rendu moins nécessaire par le ralentissement de la hausse des prix à un contrôle de qualité, comme l'examen des soldes et des rabais - ils sont très nombreux dans la période difficile que nous connaissons - ou la tarification des services, ce qui permet de répondre aux attentes des consommateurs.

Cette réorientation conduit à un redéploiement des effectifs de certains centres locaux, peu nombreux. Vos inquiétudes ne sont donc pas motivées.

Monsieur Vizet, vous avez évoqué, vous aussi, dans un exposé très complet, un certain nombre de problèmes. J'avais le sentiment d'entendre à nouveau les interventions prononcées par les membres de votre groupe au cours de la discussion générale sur le présent projet de loi de finances.

Les efforts du Gouvernement n'ont, vous le savez, monsieur Vizet, qu'un seul objectif : améliorer la situation de l'emploi. La France, vous le savez aussi, est handicapée par un coût du travail non qualifié qui est parmi les plus élevés du monde. Les cotisations à la charge des employeurs sont effectivement l'une des causes de ce coût élevé. En ce qui concerne les prestations familiales, qui ne relèvent pas d'une logique d'assurance, il était normal que cette charge soit reprise progressivement par l'Etat.

M. Jean Arthuis, rapporteur général. Eh oui !

M. Roger Romani, ministre délégué. La budgétisation des allocations familiales n'est pas, comme vous le dites, monsieur Vizet, une subvention aux entreprises. C'est, aux yeux du Gouvernement et de la majorité qui le soutient, une aide à l'emploi des salariés les plus vulnérables. Aussi, je suis persuadé que vous aurez le souci de soutenir cette politique que le Gouvernement veut conduire en faveur des emplois les plus vulnérables (*Sourires.*)

M. Robert Vizet. Vous vous avancez !

M. Roger Romani, ministre délégué. Dans le cas de l'UNEDIC, des efforts importants d'économie et de rationalisation ont été faits en 1992 ; il en est de même cette année. Etant donné la situation, que je qualifierai de désespérée, de l'UNEDIC, largement due, il est vrai, à la réduction de l'activité, il était normal et juste que l'Etat prenne sa part de l'effort de redressement.

D'une manière plus générale, des mesures importantes ont été arrêtées en faveur des entreprises. Nombre d'entre elles, notamment les plus petites, sont dans une situation financière très difficile, comme en atteste, hélas ! chaque mois le nombre des défaillances. Là aussi, monsieur Vizet, l'aide de l'Etat permet de sauvegarder l'emploi.

Le Gouvernement a beaucoup fait également pour soutenir la demande des ménages. Je rappellerai l'allocation de rentrée scolaire, la baisse de l'impôt sur le revenu, un certain nombre de mesures en faveur du logement et les actions de solidarité qu'il mène.

Monsieur Loridant, je vous ai écouté avec beaucoup d'attention. Bien que votre exposé m'ait paru bon, j'ai été surpris par certaines de vos affirmations.

Vous avez évoqué la dette en disant que nous ne faisons guère mieux que nos prédécesseurs. Vous avez évoqué aussi notre action en faveur des organismes de sécurité sociale. Mais, si nous avons dû verser 110 milliards de francs à ces derniers, c'est parce que le gouvernement que vous souteniez a laissé se creuser le déficit de la sécurité sociale à une telle profondeur que l'intervention de l'Etat était inévitable. Je dirai même, avec beaucoup de gravité, monsieur Loridant, que si l'Etat n'était pas intervenu, la sécurité sociale n'aurait sans doute pas pu être sauvée.

De votre part, vous qui vous faites, et je ne vous dénie pas ce droit, le champion des acquis sociaux, j'attendais des compliments plutôt que de telles considérations. (*M. Loridant sourit.*) Oui, monsieur le sénateur, je le dis avec beaucoup de sérieux et de gravité : je pensais que vous auriez manifesté votre reconnaissance au Gouvernement, qui a ainsi sauvé notre sécurité sociale.

M. Jean Arthuis, rapporteur général. Quelle ingratitude ! (*Sourires.*)

M. Paul Loridant. Attendons la fin de l'année pour voir quelle sera la situation de la sécurité sociale !

M. Roger Romani, ministre délégué. Vous avez raison de dire qu'il faut attendre la fin de l'année. Mais elle aurait été, pour le Gouvernement et pour le pays, peut-être plus facile si nous n'avions pas eu à éponger - je le répète et le répéterai sans cesse - 110 milliards de francs !

M. Philippe Marini. C'est la vérité objective !

M. Roger Romani, ministre délégué. Aussi, ne venez pas nous faire de reproches !

Monsieur Loridant, il ne faut tout de même pas exagérer. En 1992, vous aviez prévu un déficit de 90 milliards de francs dans la loi de finances initiale. Or le budget a été exécuté avec un déficit de 226 milliards de francs. Ce sont des choses qu'il vous est parfois difficile à entendre. En 1993, la loi de finances initiale présentée par le gouvernement socialiste prévoyait un déficit de 165 milliards de francs. La commission Raynaud a dû constater que le déficit était tendanciuellement de 340 milliards de francs.

J'ajouterai qu'il est inexact de dire que l'on cache ce que l'on fait. En effet, le Gouvernement a mobilisé publiquement tous les moyens pour mettre en œuvre sa politique. Rien n'a été caché. Contrairement à ce que vous dites, l'emprunt Balladur n'a pas accru de 110 milliards de francs la dette de l'Etat. Il a permis une mobilisation

plus rapide de fonds pour la trésorerie de l'Etat par anticipation des produits de la privatisation, pour lutter sans tarder contre le chômage. D'ailleurs, il est heureux que les privatisations aient connu le succès que chacun sait.

Je ne vois pas pourquoi vous pourriez nous reprocher de ne pas tout faire pour l'emploi.

Vous avez évoqué également la créance relative à la TVA. C'était une dette qui existait bel et bien. Les entreprises avaient une créance sur l'Etat. Personne ne peut le contester.

Personne ne peut contester non plus qu'il devenait urgent de supprimer cette anomalie de notre système fiscal qui consistait en définitive à faire supporter aux entreprises la trésorerie d'un mois de TVA – n'est-ce pas, monsieur Belot ?

Il devenait urgent de le faire au moment où de nombreuses entreprises sont au bord de la faillite. Je pensais, là aussi, monsieur Loridant, que vous alliez nous approuver.

S'agissant des concours aux collectivités locales, le débat a déjà été riche, si j'ose m'exprimer ainsi, et dense. Aussi, je me limiterai à deux observations.

D'abord, entre 1987 et 1992, les dotations de l'Etat en faveur des collectivités locales avaient effectivement progressé de 17 p. 100 de plus que les recettes de l'Etat, en raison – vous le savez, car vous êtes un bon spécialiste de la fiscalité locale – de mécanismes d'indexation dépassés et – je suis persuadé que vous accepterez cette affirmation – faussés car la croissance n'a, hélas ! pas atteint le taux qui avait été prévu.

Pouvait-on laisser ainsi se creuser l'écart ? Je ne le crois pas. Ensuite, lors du débat, en particulier devant la Haute Assemblée, le Gouvernement – je le dis devant M. le rapporteur général – s'est montré particulièrement ouvert. Je vous rappelle que répondant aux demandes de la Haute Assemblée, le Gouvernement a alors accepté des aménagements concernant le fonds de compensation pour la TVA, la dotation de compensation de la taxe professionnelle et le mécanisme d'indexation de la dotation globale de fonctionnement.

Je crois avoir répondu à toutes les questions que vous aviez posées, monsieur le sénateur.

M. Hamel, avec beaucoup de talent et de fougue, a incité nos compatriotes, par le biais du débat organisé au sein de la Haute Assemblée, à consommer français.

M. Jean Arthuis, rapporteur général. Il a raison !

M. Roger Romani, ministre délégué. Mais il nous faut également tenir compte de l'apport constitué par les exportations : la France est un des principaux pays exportateurs du monde.

M. Emmanuel Hamel. Le quatrième !

M. Roger Romani, ministre délégué. Quelle précision ! (Sourires.)

La France est même le deuxième pays exportateur s'agissant de certaines productions qui vous intéressent, monsieur le sénateur, telles les productions agro-alimentaires...

M. Emmanuel Hamel. Et 6,4 p. 100 du commerce mondial ! (Nouveaux sourires.)

M. Roger Romani, ministre délégué. Vous répondez, en quelque sorte, à la question que vous m'aviez posée, monsieur le sénateur !

La France est maintenant tout à fait impliquée dans une économie européenne ; en effet, les échanges avec ses partenaires européens sont très importants. Je souhaiterais

donc, au moment où les négociations sur le GATT se déroulent encore, que nous nous félicitions plutôt de la solidarité européenne qui s'est manifestée à l'égard des intérêts de la France lors de ces difficiles négociations sur le GATT.

Monsieur le sénateur, il m'arrive bien sûr aussi, comme à chacun de vos collègues sans doute, d'apprécier la qualité des produits français. Néanmoins, comprenez bien qu'il est difficile au Gouvernement, au moment où la France essaie de développer son commerce vers l'étranger, en particulier vers l'Europe, de lancer une campagne qui apparaîtrait quelque peu protectionniste.

Monsieur Hamel, vous avez évoqué avec raison les rapports de la Cour des comptes : ils permettent en effet à l'Etat de rectifier certaines pratiques ou le fonctionnement de services défectueux.

Au nom du Gouvernement, je peux vous assurer que le rapport présenté par le Premier président de la Cour des comptes devant la Haute Assemblée sera suivi d'effets, ce dont il vous sera d'ailleurs rendu compte.

M. Emmanuel Hamel. Je vous en remercie !

M. Roger Romani, ministre délégué. Monsieur le sénateur, sans doute n'ai-je pas la même compétence économique et financière que le conseiller honoraire à la Cour des comptes que vous êtes. Vous avez en effet défini une nouvelle politique économique fondée sur une gestion de la dette différente de celle du Gouvernement.

Comme chacun d'entre vous, mesdames, messieurs les sénateurs, j'ai des ascendants agriculteurs. Le souci d'économie correspond, c'est vrai, à l'esprit français – nous ne sommes pas des Anglo-Saxons ! Néanmoins, nous notons aussi, malheureusement, que la non-observation de ce souci d'économie, comme cela a été le cas pendant de longues années, aboutit à un accroissement de la charge de la dette et empêche de mener une politique économique dynamique. En effet, les déficits publics sont lourds à supporter.

Il appartient donc au Gouvernement de relancer en quelque sorte la consommation, notamment celle des ménages, par un certain nombre d'aides et de subventions bien équilibrées et ajustées. Mais le Gouvernement – croyez-le bien, monsieur le sénateur – est très attaché à la réduction des déficits publics. C'est d'ailleurs dans cet esprit qu'il vous présentera prochainement un projet de loi tendant à la réduction quinquennale des déficits publics.

Nous ne pouvons pas, compte tenu des difficultés que nous connaissons actuellement non seulement en France, mais aussi en Europe et dans le monde entier, surcharger les impôts des générations futures.

Je comprends que, comme certains, vous ayez souhaité une autre politique, monsieur Hamel.

M. Emmanuel Hamel. S'agissant de la dette, il faut faire une distinction : il y a, d'une part, celle qui constitue un préfinancement d'investissements créateurs d'emplois et, d'autre part, celle qui est liée au déficit budgétaire !

M. Roger Romani, ministre délégué. J'ai bien compris cette distinction, monsieur le sénateur ! Mais la politique définie par le Gouvernement consiste principalement à réduire les déficits publics et à faire en sorte que l'activité économique de notre pays reprenne.

M. Philippe Marini. L'emprunt Balladur a eu une grande utilité économique, dans le sens que souhaitait M. Hamel !

M. Roger Romani, ministre délégué. Tout à fait, monsieur le sénateur, et j'allais d'ailleurs conclure sur ce point !

L'emprunt Balladur était en quelque sorte gagé par les privatisations et par les ventes des sociétés nationales, qui ont eu lieu dans des conditions que tout le monde a reconnu comme excellentes. Mais il s'agissait d'une dette qui était remboursée dans les délais les plus brefs. *(Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.)*

CHARGES COMMUNES

M. le président. Nous allons procéder à l'examen et au vote des crédits concernant les charges communes, et figurant aux états B et C.

Je rappelle que les crédits du commerce extérieur ont été examinés par le Sénat lors de sa séance d'hier, jeudi 9 décembre.

ÉTAT B

M. le président. « Titre I^{er}, 25 229 397 000 francs. »
La parole est à M. Vizet.

M. Robert Vizet. Les sénateurs communistes et apparentés sont fortement préoccupés par la croissance exponentielle de la dette publique, dont le service est aujourd'hui si élevé qu'elle constitue le deuxième budget civil de l'Etat.

La prévision pour 1994 table sur une progression du service de la dette de 37,3 milliards de francs, soit 24,2 p. 100 de plus qu'en 1993.

Chacun sait, ici, que la prévision pour 1993 a été fortement majorée sous l'effet des moins-values fiscales constatées et que l'exécution du budget rapproche le service de la dette de 1993 de la prévision pour 1994.

Malgré le souci d'exactitude et de réalisme affiché par les auteurs du projet de loi de finances, il est à craindre que la prévision de 1994 ne soit encore largement dépassée, et ce en dépit de la baisse des taux d'intérêt qui a rendu la dette existante moins difficile à payer, de près de 20 milliards de francs depuis le printemps.

Notre pays doit passer sous les fourches caudines des critères de Maastricht.

Aujourd'hui, seul le Luxembourg, avec ses 350 000 habitants, peut adhérer à l'Union économique et monétaire.

En France, il faudrait maîtriser la dette pour rejoindre ce dynamique Etat dans une aventure où tout laisse croire que nous ne serons guère suivis.

Pour le groupe communiste, la dette publique n'est ni une fatalité ni un horizon indépassable.

Elle résulte profondément de choix politiques de déflation dont le moins que l'on puisse dire est qu'ils ont échoué.

Quelles ont été les conséquences de la réduction du taux de l'impôt sur les sociétés ? Cela a abouti à la création d'emplois dans le secteur administratif - 500 000 depuis 1985, dont des milliers de TUC, les travaux d'utilité collective, et de CES, les contrats emploi-solidarité - à l'embauche d'intérimaires en nombre croissant et à la création de postes sous-qualifiés dans le secteur tertiaire marchand.

Cela a également eu pour résultat de faire de l'année 1993 une troisième année de réduction de l'investissement productif, le ramenant, en valeur, au niveau de 1987.

A quoi a servi le fait de mettre à la charge de l'Etat une part croissante des cotisations sociales des entreprises privées ? Cela a entraîné uniquement une réduction de la part des salaires dans l'utilisation de la valeur ajoutée, tandis que gonflaient profits, intérêts financiers et dividendes.

On a distribué en France 225 milliards de francs de dividendes en 1992 et on a payé moins de 95 milliards de francs d'impôts sur les sociétés.

La dette publique gonfle et explose de façon inversement proportionnelle aux marges nettes des entreprises et à la rentabilité du capital.

Il faut changer les règles fiscales de notre pays ; c'est, pour notre groupe, la seule manière de favoriser l'allègement du poids du titre I du projet de budget que nous examinons.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ? ...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre I^{er}.
(Ces crédits sont adoptés.)

M. le président. « Titre II, 47 609 000 francs. »
Personne ne demande la parole ? ...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre II.
(Ces crédits sont adoptés.)

M. le président. « Titre III, 2 121 120 494 francs. »
Personne ne demande la parole ? ...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre III.
(Ces crédits sont adoptés.)

M. le président. « Titre IV, 2 929 630 000 francs. »
Par amendement n° II-47, M. Vizet et Mme Fost, les membres du groupe communiste et apparenté proposent de réduire les crédits figurant au titre IV de 9 000 000 000 francs et, en conséquence, de fixer le montant des mesures nouvelles à moins 6 070 370 000 francs.

La parole est à M. Vizet.

M. Robert Vizet. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le groupe communiste est fortement préoccupé par la situation de dégradation des comptes publics.

Ainsi, le déficit prévu en 1994 est voisin de 300 milliards de francs, soit 20 p. 100 des recettes prévues, après un déficit, en 1993, de 317,6 milliards de francs atteint par la souscription d'une nouvelle part de dette publique compensant des moins-values fiscales supérieures aux prévisions du collectif adopté au printemps.

De ce point de vue, nous estimons donc indispensable de ne pas ouvrir de nouvelles lignes budgétaires au-delà des nécessités.

Le chapitre 44-75 concerne les engagements de l'Etat en faveur de l'emploi et de la formation.

Une somme de 20,4 milliards de francs est ainsi inscrite au projet de budget, dont 10 milliards de francs consacrés à l'équilibre de l'assurance-chômage et 9 milliards de francs affectés à la prise en charge des exonérations de cotisations familiales à concurrence de 120 p. 100 du SMIC.

Si le régime d'assurance chômage est en grande difficulté, du fait même de l'existence de 3,4 millions de chômeurs et de 1,4 million de salariés en contrat précaire, il n'en est pas de même de la Caisse nationale d'allocations familiales.

La branche famille est en effet structurellement excédentaire, cumulant, depuis 1989, un solde positif de 19,4 milliards de francs.

Ce résultat a été obtenu malgré une tension particulièrement forte sur l'allocation logement et sur l'aide personnalisée au logement, tension alimentée par la libération des loyers du secteur privé et les conditions objectives de financement de la construction neuve et de la réhabilitation des logements sociaux HLM.

La branche famille est-elle une charge insupportable pour les entreprises ?

A notre sens, non, dès lors qu'elle constitue à peine 3 p. 100 du PIB marchand et que sa progression est sensiblement inférieure à celle des autres branches du régime général.

Dans ce contexte, rien ne justifie l'effort de l'Etat en la matière, effort déjà demandé aux salariés par la contribution sociale généralisée.

De surcroît, aucune amélioration des prestations familiales n'est subordonnée à la mesure et rien ne prouve que l'emploi et les salaires trouveront leur compte dans cette incitation à maintenir les salaires à 120 p. 100 du SMIC pour tirer parti de l'exonération.

Nous nous trouvons en effet en présence d'une disposition porteuse d'effets pervers particulièrement redoutables en matière de reconnaissance salariale des qualifications ou de qualité de la négociation collective dans l'entreprise ou la branche.

En outre, 9 milliards de francs de dépenses inscrites au budget, cela correspond au moins à 2 milliards de francs de dette publique de plus en capital souscrit, sans compter des intérêts pour 100 à 130 millions de francs par an.

Envisager la budgétisation plus élargie encore des prestations familiales, c'est mobiliser demain encore plus de deniers publics, encore plus de dette, encore plus de charge de la dette.

C'est un objectif contradictoire, à moins qu'il ne s'agisse, à l'avenir, de mobiliser en charges communes et au chapitre 44-75 des ressources aujourd'hui utilisées en interventions publiques et en investissements, avec l'objectif de maîtrise des dépenses de l'Etat affiché par ailleurs.

Cela fait beaucoup de motifs pour justifier l'amendement n° II-47, qui vise à une réduction des crédits.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Claude Belot, rapporteur spécial. La commission a émis un avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Roger Romani, ministre délégué. Le Gouvernement émet également un avis défavorable sur l'amendement n° II-47, et ce pour toutes les raisons qu'il a exposées voilà quelques instants. Il considère que cette orientation a été retenue - elle a été adoptée à deux reprises - qu'elle contribuera à l'amélioration de la situation et qu'elle aura un effet sur l'emploi.

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° II-47, repoussé par la commission et par le Gouvernement.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre IV.

(Ces crédits sont adoptés.)

ÉTAT C

M. le président. « Titre V. - Autorisations de programme, 685 000 000 francs.

« Crédits de paiement, 157 000 000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre V.

(Ces crédits sont adoptés.)

M. le président. « Titre VI. - Autorisations de programme, 30 119 444 000 francs.

« Crédits de paiement, 7 038 944 000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre VI.

(Ces crédits sont adoptés.)

SERVICES FINANCIERS

M. le président. Nous allons maintenant procéder à l'examen et au vote des crédits concernant les services financiers, et figurant aux états B et C.

Je rappelle que les crédits du commerce extérieur ont été examinés par le Sénat lors de sa séance d'hier, jeudi 9 décembre.

ÉTAT B

M. le président. « Titre III, 977 317 301 francs. »

La parole est à M. Vizet.

M. Robert Vizet. Si les services financiers de l'Etat constituent une administration stratégique, leurs moyens sont dérisoires au regard de leurs responsabilités et de leur utilité.

Le titre III, avec un peu plus de 43 milliards de francs de crédits, mobilise l'essentiel des moyens et traduit, au total, un coût de gestion représentant 3 p. 100 du montant des recettes fiscales de l'Etat.

Une réorganisation des moyens des plus importantes directions est en cours. Elle se traduit par un transfert de moyens de la direction générale des impôts vers celle des douanes. Ce transfert, lié au problème de la TVA dans la Communauté, prive la DGI de plus de 900 agents du cadre C, alors même que demeure posé le problème de l'expansion continue du nombre des dossiers fiscaux et de l'accroissement de la complexité de leur traitement.

Ceux de nos collègues qui exercent un mandat local connaissent bien le dévouement des agents des impôts et du Trésor, et savent les difficultés qu'ils rencontrent dans leurs missions d'établissement d'assiette et de recouvrement.

Se placer ainsi dans la perspective d'une réduction des moyens des services de l'Etat pose un réel problème.

Un nombre encore important de postes déconcentrés demeurent inoccupés, bloquant ainsi le recouvrement des impôts locaux au bénéfice des collectivités locales et mettant en cause la régularité de leurs recettes d'exploitation.

Cette situation affecte plus profondément encore la lutte contre la fraude fiscale, dont le montant est estimé à 170 milliards de francs, et qui constitue un obstacle important - c'est un euphémisme - à la réalisation des objectifs d'équilibre des finances publiques.

Cumulée aux possibilités d'évasion fiscale, que la première partie de la loi de finances a profondément étendues avec le régime tout particulier des SICAV de court terme, la fraude constitue l'élément principal de remise en cause à la fois de l'équilibre budgétaire et de la mission même des services financiers.

Réduire les effectifs de la DGI, est-ce préparer le terrain à la fusion de la contribution sociale et généralisée et de l'impôt sur le revenu, l'assiette étant alors calculée dans l'entreprise ?

Réduire les effectifs du cadastre, est-ce préparer la cession de l'activité à l'ordre des géomètres ?

Regrouper les agents des impôts affectés à la fiscalité des entreprises et ceux qui s'occupent de la fiscalité immobilière en un seul secteur, n'est-ce pas favoriser encore la réduction des contrôles fiscaux, pourtant déjà insuffisants mais ô combien productifs de recouvrements ?

Eu égard au très faible coût de gestion de l'administration fiscale, un effort significatif doit être accompli par l'Etat pour renforcer les moyens des secteurs les plus stratégiques dans leur mission de service public. Je pense à la direction nationale d'enquêtes fiscales, à la direction de la vérification d'Ile-de-France, aux brigades de contrôle et de recouvrement, et à la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes. C'est donc à la demande des fonctionnaires des finances que je formule ce vœu.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre III.

(Ces crédits sont adoptés.)

M. le président. « Titre IV, moins 21 398 000 francs. »

Par amendement n° II-46, Mme Bergé-Lavigne, les membres du groupe socialiste et apparenté proposent d'augmenter la réduction de crédits figurant au titre IV de 9 000 000 francs, et, en conséquence, de porter le montant des mesures nouvelles négatives à moins 30 398 000 francs.

La parole est à Mme Bergé-Lavigne.

Mme Maryse Bergé-Lavigne. Monsieur le ministre, vous avez répondu par anticipation à l'objet de mon amendement.

Permettez-moi cependant d'insister sur la baisse des crédits destinés à la protection des consommateurs, baisse qui a soulevé une grande émotion dans le monde associatif.

Comme nombre de mes collègues, j'ai reçu un important courrier de la part, notamment, d'associations familiales qui, je puis vous l'assurer, n'ont pas commis d'erreur sur la nature et les conséquences de la baisse des crédits, notamment ceux des CLIP, les centres locaux d'information sur les prix.

Comme mon collègue Paul Loridant, je veux souligner l'action utile des associations de consommateurs, qui ont aujourd'hui des activités d'intérêt général indéniables. Par leurs travaux, elles participent à la dénonciation des pratiques commerciales déloyales, permettent la clarification des rapports entre professionnels et consommateurs et contribuent à l'éducation des consommateurs.

Leurs actions, en renforçant la transparence et la concurrence loyale, sont indispensables non seulement pour les citoyens mais aussi pour les professionnels.

La promotion de la qualité et l'information des consommateurs sont aujourd'hui un combat nécessaire pour notre économie, et ce pour deux raisons.

D'une part, depuis 1990, la consommation en France stagne. La peur du lendemain et, depuis cette année, la baisse du pouvoir d'achat expliquent cette rupture dans l'évolution positive observée jusque-là.

D'autre part, nos produits sont de plus en plus concurrencés par des produits fabriqués à des coûts largement plus bas mais pas nécessairement de plus mauvaise qualité. Le Japon a montré qu'il pouvait nous concurrencer y compris sur la qualité. Les « dragons » asiatiques suivent la même voie.

Ces deux facteurs expliquent, en majeure partie, la crise économique actuelle.

Dans ce contexte, l'information, la possibilité de comparer, la transparence sont nos armes. Le consommateur a changé, toutes les études le montrent : aujourd'hui, il se réfugie soit dans les achats *discount*, soit dans les achats de qualité. C'est un consommateur averti ; il demande soit les produits les moins chers possible, soit les produits dont la qualité, le service, la valeur d'usage reflètent le prix d'achat. Son comportement est réaliste, sérieux, raisonné.

Notre industrie a, dès lors, une carte à jouer, comme le montre le succès de marques textiles françaises qui ont su capitaliser sur l'information et la qualité.

Ainsi que l'a souligné, avec la force de conviction qui est la sienne, notre collègue Emmanuel Hamel, il faut redonner confiance à nos consommateurs, en leur démontrant qu'il vaut parfois mieux acheter français ou européen.

Pour cela, il faut informer le consommateur, lui donner les moyens de comparer, l'assurer de la provenance du produit, de ses qualités, le renseigner sur les services proposés, etc.

A cet égard, les pouvoirs publics ont un grand rôle à jouer. Depuis 1988, Véronique Neiertz avait développé de multiples actions en ce sens. Pourquoi le nouveau gouvernement ne poursuit-il pas l'œuvre entreprise ?

Les associations de consommateurs ont également un rôle indispensable. Il apparaît donc anormal de réduire les aides qui leur sont allouées, d'autant que le gain financier ainsi réalisé est sans comparaison avec les coûts induits par une moindre action de ces associations, déjà insuffisamment développées en France.

De plus, la réduction des crédits pourrait être fatale à l'outil que l'Etat a créé, à savoir les centres locaux d'information sur les prix.

Les CLIP sont des services d'information de la vie économique locale gérés sous convention avec l'Etat par les associations de consommateurs. Il en existe vingt-deux en France.

La réduction de leur budget va contraindre ces centres locaux à supprimer une cinquantaine de postes de salariés et, par voie de conséquence, entraîner la disparition quasi totale de leurs activités.

Pourtant, ces centres ont fait la preuve de leur utilité, en donnant aux consommateurs des renseignements comparatifs et nominatifs sur les prix, la qualité des produits et services à l'échelle de l'agglomération où ils résident, et en étant à l'origine de nombreuses actions des associations de consommateurs. Ils sont un des éléments fondamentaux, au niveau local, de la lutte contre l'inflation et pour la transparence, la concurrence loyale et le développement de la qualité.

Notre amendement, qui pose le problème, monsieur le ministre, n'a d'autre objet que de vous demander de revenir sur les baisses des crédits destinés à la consommation, notamment celles du chapitre 44-81. *(Applaudissements sur les travées socialistes.)*

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Claude Belot, rapporteur spécial. Cet amendement ayant été déposé tardivement, la commission n'a pu l'examiner.

Toutefois, pour nous être consultés, son président, M. le rapporteur général et moi-même, il nous semble difficile de l'accepter pour la simple raison que son adoption entraînerait une diminution des crédits, ce qui ne paraît pas être l'objectif visé.

C'est donc au nom de la protection des associations de consommateurs que la commission est défavorable à cet amendement.

M. Paul Loridant. C'est un argument spécieux !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Roger Romani, ministre délégué. La commission des finances a, selon son habitude, fait preuve de sagesse et de cohérence. (*Protestations sur les travées socialistes.*)

J'ai répondu longuement par avance à l'argumentation de Mme Bergé-Lavigne. Je lui rappelle simplement que la baisse des subventions touche essentiellement les structures administratives à l'échelon parisien et non les actions qu'elle a évoquées et qui, effectivement, sont à mettre à l'actif des centres locaux d'information du public.

La priorité des actions menées au niveau local, en particulier celles qui portent sur la qualité des produits, sur la transparence, sur le contrôle des rabais et des soldes, est, au contraire, réaffirmée.

Pour toutes ces raisons, le Gouvernement ne peut accepter l'amendement.

M. le président. Je vais mettre aux voix l'amendement n° II-46.

Mme Maryse Bergé-Lavigne. Je demande la parole pour explication de vote.

M. le président. La parole est à Mme Bergé-Lavigne.

Mme Maryse Bergé-Lavigne. Monsieur le rapporteur spécial, l'éminent spécialiste des mécanismes budgétaires que vous êtes sait parfaitement que l'on est parfois obligé de déposer des amendements de cette nature afin, précisément, d'obtenir des explications du Gouvernement.

Je regrette donc que vous m'ayez opposé l'argument quelque peu malicieux qui a été le vôtre.

M. Ernest Cartigny. Je demande la parole pour explication de vote.

M. le président. La parole est à M. Cartigny.

M. Ernest Cartigny. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je ne voterai pas cet amendement, pour les raisons qu'a indiquées M. le ministre, bien entendu, mais également pour d'autres.

En effet, voici ce que je lis dans l'excellent rapport de notre collègue M. Michel Manet : « les crédits d'intervention dans le domaine de la consommation se contractent de 15 p. 100... L'économie la plus sensible porte sur l'aide aux organisations de consommateurs. »

Et M. Manet de préciser par ailleurs : « ... un effort de rigueur plus substantiel est demandé aux organismes bénéficiant d'une subvention. Une telle démarche a, certes, des vertus. Elle peut conduire ces structures à se réorganiser et à rationaliser leurs interventions. Elle les incite également à développer des ressources propres, et donc à réaliser des prestations plus proches des préoccupations de leur public. Mais elle connaît également des limites et peut conduire à transférer, sur les utilisateurs, ou d'autres intervenants, le coût d'un service jusqu'alors assumé partiellement par l'Etat. »

C'est bien là qu'achoppe cette affaire. S'il est indispensable qu'il y ait des associations de consommateurs, parce qu'elles sont utiles, il faut que ces associations vivent par leurs adhérents, sur le plan tant du fonctionnement que du financement.

Nous savons bien que toute association peut se tromper, qu'elle peut éventuellement subir des influences politiques, voire commerciales. On a vu, il n'y a pas si long-

temps, des associations de consommateurs connaître des problèmes graves du fait de leur propre média, au point d'être obligées d'estimer en justice pour démontrer leur bonne foi, qui n'est pas toujours évidente.

L'Etat, qui, pour protéger les citoyens consommateurs, édicte des lois et des règles, n'a pas à financer ce genre d'associations, qui doivent donc s'autofinancer. L'état de droit est, en fait, le principal garant du consommateur.

N'oublions pas non plus que nous sommes dans une économie de marché et que la concurrence aussi doit être un des alliés du consommateur.

A cet égard, on me permettra de citer un exemple bien connu. Ralph Nader, pionnier de la défense des consommateurs, n'était pas subventionné par l'Etat fédéral américain, bien au contraire. S'il a fait reculer les énormes puissances qu'étaient les groupes automobiles américains, c'est parce qu'il avait raison sur des points techniques et parce qu'il avait l'appui des consommateurs.

Je ne voterai donc pas cet amendement.

Cela étant, je profite de l'occasion qui m'est donnée pour indiquer que je voterai les crédits que M. le ministre nous propose.

M. Paul Loridant. Je demande la parole pour explication de vote.

M. le président. La parole est à M. Loridant.

M. Paul Loridant. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je dirai d'abord à M. Belot que l'avis qu'il a donné était totalement spécieux.

Vous savez très bien, mes chers collègues, que la technique budgétaire ne permet pas d'augmenter les crédits en dépenses. La seule façon qu'avaient notre collègue Mme Bergé-Lavigne et l'ensemble du groupe socialiste de faire savoir au Gouvernement qu'ils n'étaient pas d'accord avec l'orientation prise était donc de proposer une nouvelle répartition des crédits. C'est une occasion donnée au Gouvernement, s'il accepte notre amendement, d'augmenter les crédits destinés aux associations de consommateurs et de les répartir autrement.

Notre collègue Ernest Cartigny a exprimé le sentiment profond d'une grande partie de la majorité gouvernementale. Nous n'avons pas la même démarche.

Aujourd'hui, les banques - on dit même qu'elles ont passé une entente entre elles - s'opposent catégoriquement à toute renégociation des prêts qui ont été souscrits voilà quelques années à des taux d'intérêt très élevés.

J'ai eu l'occasion de poser à ce sujet une question à M. Alphandéry, ministre de l'économie, qui m'a répondu qu'il s'agissait là de contrats passés entre personnes privées et que l'Etat n'avait pas à s'en mêler.

M. Philippe Marini. Il existe la loi sur le surendettement !

M. Paul Loridant. Le Gouvernement laisse le soin aux usagers de se défendre tout seuls. Mais lorsque les associations de consommateurs demandent à bénéficier des mêmes avantages que les associations professionnelles de banques, les associations professionnelles d'industries ou de commerces, il leur oppose le principe du libre marché, de la libre concurrence.

C'est la loi du renard libre dans un poulailler ouvert, qui dévore les poules sans défense ! Voilà ce que vous nous proposez, chers collègues de la majorité, et voilà pourquoi je voterai l'amendement n° II-46.

M. Philippe Marini. La loi sur le surendettement existe !

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° II-46, repoussé par la commission et par le Gouvernement.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Personne ne demande la parole?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre IV.

(Ces crédits sont adoptés.)

ÉTAT C

M. le président. « Titre V. - Autorisations de programme, 514 760 000 francs.

« Crédits de paiement, 200 090 000 francs. »

Personne ne demande la parole?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre V.

(Ces crédits sont adoptés.)

M. le président. J'appelle en discussion les articles 55, 56 et 56 bis, qui sont rattachés pour leur examen aux crédits des charges communes.

Article 55

M. le président. « Art. 55. - La dette de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale à l'égard de la Caisse des dépôts et consignations constatée au 31 décembre 1993 est transférée à l'Etat, dans la limite de 110 milliards de francs, à compter du 1^{er} janvier 1994. »

Personne ne demande la parole?...

Je mets aux voix l'article 55.

(L'article 55 est adopté.)

Article 56

M. le président. « Art. 56. - I. - Les taux de majoration applicables aux rentes viagères résultant de contrats souscrits ou d'adhésions reçues avant le 1^{er} janvier 1987 et visées par le titre I^{er} de la loi n° 48-777 du 4 mai 1948 portant majoration des rentes viagères de l'Etat, par les titres I^{er} et II de la loi n° 49-1098 du 2 août 1949 portant révision de certaines rentes viagères constituées par les compagnies d'assurances, par la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse ou par des particuliers moyennant l'aliénation de capitaux en espèces et par l'article 8 de la loi n° 51-695 du 24 mai 1951 portant majoration de certaines rentes et pensions sont ainsi fixés :

TAUX DE LA MAJORATION (en pourcentage)	PÉRIODE AU COURS DE LAQUELLE est née la rente originaire
78 337,8.....	Avant le 1 ^{er} août 1914.
44 723,3.....	Du 1 ^{er} août 1914 au 31 décembre 1918.
18 776,5.....	Du 1 ^{er} janvier 1919 au 31 décembre 1925.
11 477,7.....	Du 1 ^{er} janvier 1926 au 31 décembre 1938.
8 256,8.....	Du 1 ^{er} janvier 1939 au 31 août 1940.
4 987,7.....	Du 1 ^{er} septembre 1940 au 31 août 1944.
2 411,6.....	Du 1 ^{er} septembre 1944 au 31 décembre 1945.
1 113,8.....	Années 1946, 1947 et 1948.
592,7.....	Années 1949, 1950 et 1951.
424,2.....	Années 1952 à 1958 incluse.
337,4.....	Années 1959 à 1963 incluse.
313,8.....	Années 1964 et 1965.
294,6.....	Années 1966, 1967 et 1968.
238,1.....	Années 1969 et 1970.
201,7.....	Années 1971, 1972 et 1973.
129,9.....	Année 1974.
118,2.....	Année 1975.
99,5.....	Années 1976 et 1977.
85,0.....	Année 1978.
68,9.....	Année 1979.

TAUX DE LA MAJORATION (en pourcentage)	PÉRIODE AU COURS DE LAQUELLE est née la rente originaire
49,7.....	Année 1980.
33,0.....	Année 1981.
23,2.....	Année 1982.
17,2.....	Année 1983.
13,6.....	Année 1984.
11,7.....	Année 1985.
10,6.....	Année 1986.
9,0.....	Année 1987.
7,6.....	Année 1988.
6,0.....	Année 1989.
4,2.....	Année 1990.
2,7.....	Année 1991.
1,2.....	Année 1992.

« II. - Les taux de majoration prévus aux articles 8, 9, 11 et 12 de la loi n° 48-777 du 4 mai 1948 précitée, modifiés en dernier lieu par l'article 120 de la loi de finances pour 1993 (n° 92-1376 du 30 décembre 1992), sont remplacés par les taux suivants :

« Article 8 : 2 927 p. 100

« Article 9 : 221 fois

« Article 11 : 3 432 p. 100

« Article 12 : 2 927 p. 100

« III. - L'article 14 de la loi n° 48-777 du 4 mai 1948 précitée, modifié par l'article 120 de la loi de finances pour 1993 (n° 92-1376 du 30 décembre 1992), est ainsi rédigé :

« Art. 14. - Le montant des majorations prévues aux articles 8, 9 et 11 ci-dessus ne pourra excéder pour un même titulaire de rentes viagères 4 790 F.

« En aucun cas, le montant des majorations ajouté à l'ensemble des rentes servies pour le compte de l'Etat par la Caisse des dépôts et consignations au profit d'un même rentier viager, ne pourra former un total supérieur à 28 045 F. »

« IV. - Les taux de majoration applicables à certaines rentes viagères constituées entre particuliers, conformément à la loi n° 49-420 du 25 mars 1949 révisant certaines rentes viagères constituées entre particuliers, sont ainsi fixés :

TAUX DE LA MAJORATION (en pourcentage)	PÉRIODE AU COURS DE LAQUELLE est née la rente originaire
78 337,8.....	Avant le 1 ^{er} août 1914.
44 723,3.....	Du 1 ^{er} août 1914 au 31 décembre 1918.
18 776,5.....	Du 1 ^{er} janvier 1919 au 31 décembre 1925.
11 477,7.....	Du 1 ^{er} janvier 1926 au 31 décembre 1938.
8 256,8.....	Du 1 ^{er} janvier 1939 au 31 août 1940.
4 987,7.....	Du 1 ^{er} septembre 1940 au 31 août 1944.
2 411,6.....	Du 1 ^{er} septembre 1944 au 31 décembre 1945.
1 113,8.....	Années 1946, 1947 et 1948.
592,7.....	Années 1949, 1950 et 1951.
424,2.....	Années 1952 à 1958 incluse.
337,4.....	Années 1959 à 1963 incluse.
313,8.....	Années 1964 et 1965.
294,6.....	Années 1966, 1967 et 1968.
272,9.....	Années 1969 et 1970.
233,1.....	Années 1971, 1972 et 1973.
154,6.....	Année 1974.
140,7.....	Année 1975.
120,1.....	Années 1976 et 1977.
104,2.....	Année 1978.
86,3.....	Année 1979.
65,4.....	Année 1980.
46,6.....	Année 1981.
36,1.....	Année 1982.
29,3.....	Année 1983.
23,7.....	Année 1984.

TAUX DE LA MAJORATION (en pourcentage)	PÉRIODE AU COURS DE LAQUELLE est née la rente originaire
20,4.....	Année 1985.
18,3.....	Année 1986.
15,5.....	Année 1987.
12,9.....	Année 1988.
10,2.....	Année 1989.
7,2.....	Année 1990.
4,6.....	Année 1991.
2,0.....	Année 1992.

« V. - Dans les articles 1^{er}, 3, 4, 4 bis et 4 ter de la loi n° 49-420 du 25 mars 1949 précitée, la date du 1^{er} janvier 1992 est remplacée par celle du 1^{er} janvier 1993.

« VI. - Les dispositions de la loi n° 49-420 du 25 mars 1949 précitée sont applicables aux rentes perpétuelles constituées entre particuliers antérieurement au 1^{er} janvier 1993.

« Le capital correspondant à la rente en perpétuel dont le rachat aura été demandé postérieurement au 30 septembre 1993 sera calculé, nonobstant toutes clauses ou conventions contraires, en tenant compte de la majoration dont cette rente a bénéficié ou aurait dû bénéficier en vertu de la présente loi.

« VII. - Les actions ouvertes par la loi n° 49-420 du 25 mars 1949 précitée, complétée par la loi n° 52-870 du 22 juillet 1952 et modifiée par la loi de finances pour 1993 (n° 92-1376 du 30 décembre 1992), pourront à nouveau être intentées pendant un délai de deux ans à dater de la publication de la présente loi.

« VIII. - Les taux de majoration fixés au IV ci-dessus sont applicables, sous les mêmes conditions de date, aux rentes viagères visées par la loi n° 48-957 du 9 juin 1948 portant majoration des rentes viagères constituées au profit des anciens combattants auprès des caisses autonomes mutualistes et par l'article premier de la loi n° 51-695 du 24 mai 1951 précitée ainsi qu'aux rentes constituées par l'intermédiaire des sociétés mutualistes au profit des bénéficiaires de la majoration attribuée en application de l'article L. 321-9 du code de la mutualité. »

Personne ne demande la parole ? ...

Je mets aux voix l'article 56.

(L'article 56 est adopté.)

Article 56 bis

M. le président. « Art. 56 bis. - Par dérogation aux dispositions de l'article 8 de la loi n° 88-227 du 11 mars 1988 relative à la transparence financière de la vie politique, les aides calculées sur la base d'un montant global théorique à répartir de 580 millions de francs, sont diminués en 1994 de 10 p. 100 pour les partis ou groupements représentés au Parlement et de 5 p. 100 pour les partis ou groupements non représentés au Parlement. »

Personne ne demande la parole ? ...

Je mets aux voix l'article 56 bis.

(L'article 56 bis est adopté.)

M. le président. Nous avons achevé l'examen des dispositions du projet de loi concernant les charges communes et les services financiers.

Comptes spéciaux du Trésor

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant les comptes spéciaux du Trésor.

La parole est à M. le ministre.

M. Roger Romani, ministre délégué aux relations avec le Sénat, chargé des rapatriés. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, nous en arrivons maintenant aux comptes spéciaux du Trésor. Je tiens à remercier M. le rapporteur spécial, M. Marini, de son remarquable travail. Il a su éclairer un sujet spontanément obscur et ô combien complexe. Il est vrai que sa perspicacité en matière financière est connue de chacun.

Je présenterai tout d'abord quelques éléments factuels.

Le projet de loi de finances pour 1994 concerne quarante et un comptes spéciaux puisque la loi de finances pour 1993 avait prévu la clôture de deux comptes de commerce, ceux de la « fabrication d'armement » et du « fonds national d'aménagement foncier et d'urbanisme ».

Le total des charges nettes des comptes spéciaux atteint 20,5 milliards de francs contre 21,5 milliards de francs en 1993, soit une baisse de 5 p. 100.

Deux points méritent, me semble-t-il, d'être développés : l'utilisation des recettes de privatisation ; l'amélioration de la présentation des comptes spéciaux, dans le sens d'une meilleure transparence et d'une plus grande sincérité.

Les recettes de privatisation prévues pour 1994 s'élèvent à 55 milliards de francs. Laissez-moi vous rappeler que, dans la loi de finances rectificative examinée au printemps dernier, la prévision pour 1993 était, elle, de 40 milliards de francs.

Avec la mise sur le marché de la BNP, puis celle de Rhône-Poulenc, nous atteindrons sans difficulté cet objectif.

M. Jean-Louis Carrère. Vous vendez les meubles !

M. Roger Romani, ministre délégué. J'en viens maintenant à l'utilisation des recettes de privatisation en 1994 : 50 milliards de francs seront affectés au budget général ; sur ces 50 milliards de francs, 18 milliards de francs permettront de réduire le déficit, et donc l'endettement, 10 milliards de francs viendront financer la participation de l'Etat à l'apurement de la dette de l'UNEDIC et, enfin, 22 milliards de francs seront destinés aux mesures exceptionnelles en faveur de l'emploi.

Le solde des recettes de privatisation s'élève donc à 5 milliards de francs. Il sera versé au compte d'affectation spéciale des produits de cession de titres et affecté aux dotations en capital aux entreprises publiques. Ce montant de 5 milliards de francs vient s'ajouter aux 15,9 milliards de francs de dotations prévues en 1993.

M. Yvon Bourges. Cela sera-t-il suffisant ?

M. Roger Romani, ministre délégué. Au total, sur les deux années, c'est donc un effort de 20,9 milliards de francs qu'il est prévu de consacrer au renforcement du capital des entreprises publiques. Les sommes correspondantes pour la période 1991-1992 ne s'élevaient qu'à 10,8 milliards de francs. Je suis persuadé que M. Lorient manifesterait sa reconnaissance devant un tel volume, un tel effort.

Malgré les difficultés budgétaires, le Gouvernement met à profit son programme de privatisation pour que l'Etat assume ses devoirs d'actionnaire de manière plus responsable que par le passé.

M. Yvon Bourges. Très bien !

M. Roger Romani, ministre délégué. La présentation des comptes spéciaux est plus transparente et plus sincère et je prendrai deux exemples pour illustrer mon propos.

Pour ce qui est des comptes d'opérations monétaires, les estimations portant sur le compte d'émission des monnaies métalliques traduisent le montant des monnaies qui sera effectivement placé auprès de la banque centrale et non plus, comme c'était l'usage jusqu'à présent, le programme de frappe des monnaies métalliques. Le déficit s'en trouve aggravé de 1,75 milliard de francs.

Avant ce changement de méthode, l'allègement de charge du compte d'émission métallique était systématiquement surestimé. La nouvelle présentation est moins avantageuse mais elle est plus sincère, monsieur le rapporteur spécial.

M. Jean-Louis Carrère. C'est mieux !

M. Roger Romani, ministre délégué. Eh oui ! Nous nous améliorons après les quelques petites erreurs que vous avez commises !

Pour la première fois dans un projet de loi de finances, le solde du compte d'avances aux collectivités locales est présenté en déficit.

C'est une réalité que l'on peut déplorer, mais nous la constatons chaque année au moment du vote de la loi de règlement. Pour être complet, je tiens à vous rappeler que ce changement de méthode avait déjà été retenu par nos prédécesseurs pour la loi de finances de 1993.

M. Emmanuel Hamel. Bon rappel !

M. Roger Romani, ministre délégué. Mais ils avaient modifié, par ailleurs, le mode de remboursement de la taxe professionnelle au détriment de la trésorerie des entreprises, de sorte que le solde du compte d'avances ne faisait toujours pas apparaître de déficit !

Je vous rappelle que le Gouvernement est revenu sur cette décision, qui pénalise les entreprises, dans le cadre du collectif du printemps dernier.

Avant de conclure, je reviens brièvement sur les opérations internationales des comptes spéciaux, que j'ai déjà évoquées ce matin à propos de l'aide publique au développement.

La charge des comptes de prêts baisse de 2,6 milliards de francs en 1994. Cette baisse concerne, pour l'essentiel, les prêts du Trésor à des Etats étrangers pour la consolidation de dettes envers la France. Ce repli s'explique par le ralentissement des accords passés dans le cadre du Club de Paris, certains Etats débiteurs n'ayant pas encore conclu un accord préalable avec le Fonds monétaire international.

Telles sont les principales dispositions des comptes spéciaux du Trésor que je vous demande d'approuver. *(Applaudissements.)*

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Philippe Marini, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'exercice qui m'est demandé est délicat puisque je ne dispose que de dix minutes pour présenter les quarante et un comptes spéciaux du Trésor.

Je m'en tiendrai donc à quelques remarques générales, puis je m'intéresserai à certains comptes qui méritent un suivi pour l'avenir.

Nous avons déjà deux motifs de satisfaction. Nous nous félicitons d'abord de l'intégration, dans la charge nette des comptes spéciaux, du déficit du compte

d'avance aux collectivités locales. Il représentait près de 7 milliards de francs dans le projet initial et se trouve ramené à 6 milliards de francs dans le projet de budget qui nous est soumis.

Cet effort de sincérité des comptes, après quelques errements critiquables sur le plan des méthodes budgétaires, répond - je le dis pour notre éminent collègue M. Emmanuel Hamel - aux souhaits de la Cour des comptes.

M. Emmanuel Hamel. Très bien ! C'est la Cour des comptes qui est éminente, ce n'est pas moi !

M. Philippe Marini, rapporteur spécial. Notre second motif de satisfaction tient au fait que certaines de nos préoccupations ont déjà reçu une réponse satisfaisante du Gouvernement, du moins en ce qui concerne les ressources de trois comptes spéciaux.

Il s'agit, tout d'abord, du fonds national de développement des adductions d'eau, dont les ressources vont progresser grâce à une revalorisation de deux centimes du tarif de la redevance. Cela va permettre de satisfaire bien des demandes et va également dans le sens de la politique d'aménagement du territoire en milieu rural.

Il s'agit, ensuite, du fonds national pour le développement du sport, dont les ressources seront augmentées afin que les engagements pris puissent être tenus.

Enfin - et c'est là un sujet auquel je m'étais personnellement attaché avec nos collègues Jacques-Richard Delong et Roland du Luart - les crédits affectés au fonds forestier national, qui se trouvaient réduits à l'état de peau de chagrin et ce au moment où on en avait le plus grand besoin dans une conjoncture très difficile pour les professions en question, seront revus à la hausse. Grâce à la bienveillante attention du Gouvernement, grâce à l'action conjuguée d'un certain nombre de sénateurs - je crois pouvoir le dire - nous avons obtenu, et nous en sommes pour le moment satisfaits, que les autorisations de programme de ce compte soient multipliées par trois, passant de 100 millions de francs à 300 millions de francs en 1994.

Mes remarques ponctuelles porteront d'abord sur le compte d'affectation des produits de cession des titres du secteur public, que j'appellerai, pour simplifier, le compte de privatisation.

Une baisse optique est due au reclassement dans le budget général des dépenses en faveur de l'emploi ; la baisse réelle résulte de la réduction de l'enveloppe des dotations en capital aux entreprises publiques.

Sur la période 1993-1994, ces dotations en capital s'élèveront à 21 milliards de francs, auxquels s'ajoutent, me semble-t-il, 2 milliards de francs provenant de la cession d'une quote-part du capital de Total.

Cet effort est important, au regard de celui qui avait été fait au cours de la période antérieure : 5 milliards de francs par an, en moyenne, ainsi que vous l'avez indiqué, monsieur le ministre.

La politique de privatisation permet à l'Etat de devenir un meilleur actionnaire qu'il ne l'était pour les sociétés qu'il conserve dans son patrimoine, ce qui est important.

A la fin du mois d'octobre 1993, sur les dotations disponibles, 3,4 milliards de francs avaient été consommés, dont près de 400 millions de francs pour la chaîne ARTE. Je n'y reviens pas, nous en avons longuement parlé avant-hier.

Eu égard aux 21 ou 23 milliards de francs de dotations en capital prévues pour les entreprises publiques, quels sont les besoins de celles-ci ?

J'ai procédé à un recensement sommaire, que vous trouverez dans mon rapport écrit.

A ce jour, les besoins recensés représentent déjà 9 milliards de francs pour Bull, 7 milliards de francs pour Air France - le montant initialement envisagé, à savoir 5 milliards de francs, ayant été revu à la hausse, à la suite des récentes grèves - quelques milliards de francs pour le Crédit lyonnais - nous attendons les résultats de l'audit - 3 milliards de francs pour l'Aérospatiale, 1 à 2 milliards de francs pour GIAT-Industrie, 1,25 milliard de francs pour la SNECMA, dont 750 millions de francs ont déjà été versés, 500 millions de francs pour la Compagnie générale maritime et 400 millions de francs pour la Société nationale des poudres et explosifs.

La somme globale s'élève donc à 26 milliards de francs, soit un montant supérieur à l'enveloppe disponible.

J'ajoute à l'intention de M. Belot que la SNCF n'est pas prise en compte dans cet inventaire. Or ses capitaux propres devront inéluctablement être renforcés à concurrence d'un montant que je ne saurais préjuger.

Certes, monsieur le ministre, nous saluons l'effort entrepris, mais je tiens à exprimer deux préoccupations.

D'une part, la commission des finances souhaite qu'un éventuel surplus des recettes de privatisation soit affecté en priorité aux dotations en capital aux entreprises publiques.

D'autre part, si les recettes des privatisations étaient inférieures au produit escompté, ce qui semble peu probable, la commission des finances souhaite voir consolider sur les crédits budgétaires l'enveloppe prévue.

J'aborderai maintenant brièvement les autres comptes spéciaux du Trésor.

S'agissant du fonds pour l'aménagement de l'Île-de-France, je formerai simplement le vœu que les élus régionaux soient associés à sa gestion, ce qui, je crois, est sur le point de se faire. Mais je ne pense pas que cette mesure soit consignée dans des textes.

J'en viens au compte « soutien financier de l'industrie cinématographique et de l'industrie des programmes audiovisuels ». Lors de mes interventions à l'occasion de l'examen des budgets des ministères de la culture et de la communication, j'ai mis l'accent sur le caractère vertueux de ce compte qu'il faut absolument préserver. Il permet, en effet, de recouvrer des ressources proportionnelles au succès enregistré par les films.

Les prélèvements opérés sur les productions étrangères sont alors utilisés au bénéfice de notre industrie nationale de production. Il s'agit, en quelque sorte, d'un cycle vertueux. Ce sujet nous ramène aux négociations internationales en cours.

La commission des finances ne peut que réaffirmer son attachement au Centre national de cinématographie et se réjouit, à la suite des observations formulées par la Cour des comptes, de l'amélioration de ses méthodes de gestion, qui se traduit par une plus grande rigueur dans l'octroi des aides et par une plus grande sélectivité.

Nous tâcherons de veiller à la continuité de cette politique.

M. Emmanuel Hamel. Très bien !

M. Philippe Marini, rapporteur spécial. Le fonds national pour le développement du sport est doté, lui, de 850 millions de francs pour 1994. C'est une excellente mesure. Cela étant, monsieur le ministre, il ne sera pas possible de faire l'économie d'une réflexion de fond sur la

règle du jeu en la matière, c'est-à-dire sur les rôles respectifs du FNDS et du budget du ministère de la jeunesse et des sports.

Au moment où l'on parle du Grand stade, au moment où le FNDS doit prendre en charge des dépenses exceptionnelles dues au déficit des Jeux d'Albertville et des Jeux méditerranéens, dépenses qui ne relèvent pas réellement de ses attributions, je m'interroge sur la cohérence de la règle du jeu en la matière. Certes, vous avez raison de majorer les crédits de ce fonds, mais il convient de faire preuve de rigueur dans leur emploi.

Peut-être faut-il aussi revoir - même si c'est parfois douloureux, je le sais - les conditions dans lesquelles des aides sont apportées à certaines fédérations.

Certes, elles ont besoin d'être soutenues, mais il ne faudrait pas qu'elles soient abonnées à des subventions sans que soient fixés contractuellement des objectifs avec l'Etat. Il faut toujours se défier des dérives possibles dans ces domaines.

Enfin, je crains beaucoup le saupoudrage. La répartition, comme en 1992, de 100 millions de francs entre 25 738 clubs - soit 4 000 francs en moyenne - décidée depuis la rue Olivier-de-Serres à Paris, dans le XV^e arrondissement, ne me paraît pas la solution la plus efficace pour aider ceux qui, sur le terrain, ont besoin de cet argent.

J'approuve la politique de régionalisation et de déconcentration souhaitée par Mme Alliot-Marie. Je souhaite simplement qu'elle s'engage plus rapidement dans cette voie et que de nouvelles méthodes de gestion soient instaurées en 1994.

S'agissant du fonds national des haras et activités hippiques, je compte suivre, au cours de l'année 1994, au nom de la commission des finances, l'application du « protocole courses ». Ce sujet est particulièrement important. De nouvelles structures se sont mises en place et le Sénat doit suivre les engagements pris par les professionnels.

Le service des haras assume de très lourdes charges, notamment pour l'entretien de son patrimoine immobilier. Il conviendrait sans doute d'encourager un partenariat avec les collectivités locales, mais aussi de revoir les critères d'attribution des subventions à des manifestations, à des professionnels ou à des sportifs de haut niveau.

Je dirai un mot du compte « construction navale de la marine militaire ». La commission des finances souhaite être associée à la réorganisation de ce secteur industriel. Les maîtres d'ouvrage et les réalisateurs de programmes militaires ne nous semblent pas en effet exercer pleinement leurs responsabilités.

Sans entrer dans les détails, je voudrais formuler une remarque sur les différents comptes d'avances et de prêts qui sont directement gérés par le ministère des finances.

S'agissant du compte « prêts du Trésor à des Etats étrangers et à la Caisse française de développement », la commission des finances estime nécessaire d'évoluer vers des procédures permettant de soutenir les investissements en capital effectués dans un pays étranger par un opérateur français. Je pense, notamment, aux investisseurs français dans les pays de l'Europe de l'Est qui poursuivent actuellement des programmes de privatisation.

Il faudrait soutenir nos investisseurs dans les démarches qu'ils entreprennent pour prendre pied dans ces différents pays, ce qui suppose une adaptation de ce compte. La direction du Trésor en a d'ailleurs clairement conscience.

Enfin, la commission des finances s'est permis quelques remarques à propos du plus petit des comptes spéciaux du Trésor, à savoir le fonds national pour le développement de la vie associative, le FNDVA.

Elle a estimé que la gestion de ce compte était contestable. En effet, le conseil de gestion semble essentiellement dominé par des représentants d'associations ou de fédérations, et l'Etat ne paraît pas y exercer vraiment ses responsabilités. Or, il ne doit pas abdiquer en ce domaine. C'est une question de principe. Il ne doit pas être mis devant le fait accompli par des représentants d'intérêts particuliers.

M. Emmanuel Hamel. Très bien !

M. Philippe Marini, rapporteur spécial. Nous sommes également sensibles aux besoins de formation des responsables des associations ou des fédérations d'associations. Toutefois, je me suis demandé si, dans certains cas, les fonds attribués à ce titre n'étaient pas affectés à des activités permanentes et s'ils ne profitaient pas, essentiellement, aux dirigeants de ces fédérations ou aux structures elles-mêmes. Or, plus on verse de crédits aux structures, moins on agit sur le terrain.

La seconde mission du fonds consiste à soutenir les activités d'études. Les thèmes retenus - je vous renvoie à mon rapport écrit - sont parfois exotiques ou, en tout cas, exogènes par rapport aux priorités qui doivent être retenues, dans une période de rigueur, pour l'affectation des fonds publics.

Aussi la commission a-t-elle déposé un amendement indicatif destiné à connaître l'avis du Gouvernement à ce sujet, et à soutenir les efforts de rigueur, qui, j'en suis certain, sont actuellement entrepris par Mme le ministre de la jeunesse et des sports.

Telles sont, monsieur le ministre, mes chers collègues, les remarques que je voulais présenter au nom de la commission des finances. (*M. Millaud applaudit.*)

M. Emmanuel Hamel. Remarquable !

M. le président. La parole est à M. Vizet.

M. Robert Vizet. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, pour 1994, les comptes spéciaux du Trésor présentent une évaluation de recettes de 21 898 600 000 francs et une charge nette de 44,6 millions de francs.

Les recettes sont constituées, pour l'essentiel, par les taxes parafiscales, la redevance audiovisuelle et l'application de l'article 71 de la loi de finances initiale pour 1993.

Elles correspondent aux besoins qu'elles sont censées couvrir. Je pense, notamment, à l'aménagement en Ile-de-France, aux adductions d'eau en milieu rural, au développement de la race chevaline et au maintien du patrimoine forestier.

Mais le problème des emplois, donc des dépenses couvertes, se pose avec une acuité toute particulière.

Le rapport de la Cour des comptes de 1992 et le rapport fonctionnel sur la gestion des autorisations de programme nous apportent en effet des informations précieuses quant à l'utilisation des dépenses des comptes spéciaux.

Ainsi, le fonds forestier national présente, à la fin de 1992, des reliquats si importants que la décision prise, lors de l'examen de la première partie de la loi de finances, de ne pas percevoir la taxe spécifique sera en fait imputée sur les reliquats.

Que dire des autorisations de programme du fonds national pour le développement du sport, dont la Cour des comptes souligne la dérisoire consommation, soit 8,7 p. 100, en 1992 ?

La même observation vaut, pour partie, pour l'ensemble des fonds à vocation culturelle, dont l'utilisation sans cesse différée pose le problème de l'affectation de moyens réels de soutien à la création, outil de notre identité culturelle.

La remarque vaut également pour la redevance audiovisuelle.

En l'état actuel des choses, les menaces planant sur la Société française de production, dues notamment au non-respect du cahier des charges de TF 1, attestent les difficultés auxquelles se heurte le développement du secteur public audiovisuel à la suite de la ruineuse course à l'audimat et de l'inflation des droits de retransmission.

Alors que le produit attendu des privatisations est fixé à 55 milliards de francs pour l'année à venir, les ressources du compte d'affectation spéciale du produit des privatisations atteignent 5 milliards de francs. Il est à noter que les prévisions de recettes du compte avaient été fixées, dans la loi de finances initiale de 1993, à 16,65 milliards de francs.

Nous nous refusons par principe à la mise en œuvre du programme de privatisations, et nous avons eu l'occasion de rappeler notre position lors de l'examen des articles de la première partie de la loi de finances.

Mais force est de constater que le volume de recettes attendu est bien faible au regard du nombre des opérations de cession annoncées.

Serait-ce là l'illustration des dispositions de la loi permettant le paiement échelonné des achats de parts ou encore du bradage de celles-ci à vil prix, comme l'a montré l'affaire Rhône-Poulenc ?

On le voit, ce débat, dont nous ne pouvons que regretter la brièveté, soulève de nombreuses questions. C'est pourquoi nous ne pouvons approuver le projet de budget consacré aux comptes spéciaux du Trésor.

M. Roger Romani, ministre délégué. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Roger Romani, ministre délégué. M. le rapporteur spécial a bien voulu reconnaître l'effort considérable consenti par le Gouvernement en faveur de trois comptes spéciaux du Trésor, à savoir le FNDVA, le fonds forestier national et le compte d'avances. Il a parlé d'une « budgétisation sincère » vis-à-vis des collectivités locales, ce dont je le remercie.

S'agissant du compte d'affectation des produits de la privatisation, je crois, monsieur le rapporteur, qu'il nous faut d'abord attendre d'avoir atteint les 55 milliards de francs de recettes prévus. Pour le surplus, le Gouvernement tranchera entre la dotation en capital ou le désendettement, en ayant très présents à l'esprit vos souhaits et vos préoccupations.

La commission des finances du Sénat s'est également interrogée sur l'utilité de certaines aides allouées au sport.

Elle s'est, notamment, inquiétée du saupoudrage auquel donnerait lieu la répartition de la part régionale du FNDVA, et du phénomène d'abonnement dont bénéficieraient certaines grosses fédérations. Ses préoccupations rejoignent celles du Gouvernement.

La concertation avec le mouvement sportif pour la programmation des aides et la mise en place d'une procédure contractuelle avec les fédérations dans le cadre de conventions d'objectifs contribuent à limiter les inconvénients relevés par la commission.

Ces modifications appellent une réflexion sur les modes d'intervention de l'Etat.

A cet égard, les ministres de l'économie, du budget et de la jeunesse et des sports ont confié conjointement une mission d'analyse et d'évaluation à un corps que vous connaissez bien, l'Inspection générale des finances, dont les conclusions seront connues prochainement.

Vous relevez, monsieur le rapporteur spécial, le caractère inadapté du compte de commerce n° 904-05 par rapport à l'activité industrielle de la direction des constructions navales, la DCN.

Comme vous le soulignez, la distinction entre la fonction étatique de maître d'ouvrage et la fonction industrielle de maître d'œuvre est indispensable à la clarification du partage des tâches et, par là même, est indissociable d'une bonne maîtrise des coûts.

La réforme en cours, à laquelle vous faites allusion, en mettant l'accent sur la clarification de cette répartition des rôles, va dans le bon sens, pour la DCN notamment, mais aussi pour les centres d'essai de la délégation générale pour l'armement. Il faut, dans ce cas, non seulement assurer au moindre coût la meilleure défense pour notre pays, mais également préserver la compétitivité de notre outil industriel.

Enfin, monsieur le rapporteur spécial, vous avez évoqué les prêts du Trésor.

L'intitulé même du compte spécial interdit, en principe, d'accorder directement des prêts à une entreprise française. Le cadre normal des relations internationales impliquant des financements publics est celui des relations d'Etat à Etat, par l'intermédiaire, en l'espèce, d'un protocole financier négocié par la France avec l'Etat étranger bénéficiaire.

Le principe de souveraineté s'oppose donc à l'établissement de relations directes entre un opérateur français bénéficiant de financements d'Etat et une entreprise étrangère locale, ce qui me conduit à être assez réservé.

Monsieur Vizet, vous avez renouvelé vos critiques au regard des privatisations. Je comprends que votre idéologie et votre philosophie vous amènent à mettre en cause le principe même des privatisations. Convenez, au moins une fois, cependant, vous qui êtes attaché à la préservation des acquis sociaux et au maintien de notre sécurité sociale, que, faute de telles recettes, nous n'aurions pas pu sauver la sécurité sociale. (*Applaudissements sur les travées du RPR et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

M. Robert Vizet. Nous avons proposé d'autres recettes !

M. Louis Jung. Je demande la parole pour répondre au Gouvernement.

M. le président. La parole est à M. Jung.

M. Louis Jung. Permettez-moi, monsieur le ministre, d'exprimer toute ma satisfaction devant l'importance de l'effort qui a été consenti en faveur du fonds forestier national.

Compte tenu de la situation de l'agriculture, en effet, il est absolument indispensable pour les communes rurales de préserver la forêt. Votre prise de position, monsieur le ministre, ne peut donc que susciter une vive satisfaction.

M. Emmanuel Hamel. Le Gouvernement a fait un grand effort !

M. le président. Nous allons maintenant examiner les articles 34, 35, 35 bis et 36 à 39 du projet de loi de finances, qui concernent les comptes spéciaux du Trésor.

C. - Opérations à caractère définitif des comptes d'affectation spéciale

Article 34

M. le président. « Art. 34 - Le montant des crédits ouverts aux ministres, pour 1994, au titre des services votés des opérations définitives des comptes d'affectation spéciale, est fixé à la somme de 13 598 116 200 F. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 34.

(*L'article 34 est adopté.*)

Article 35

M. le président. « Art. 35. - I. - Il est ouvert aux ministres, pour 1994, au titre des mesures nouvelles des opérations définitives des dépenses en capital des comptes d'affectation spéciale, des autorisations de programme s'élevant à la somme de 7 817 400 000 F.

« II. - Il est ouvert aux ministres, pour 1994, au titre des mesures nouvelles des opérations définitives des comptes d'affectation spéciale, des crédits de paiement s'élevant à la somme totale de 8 099 215 000 F ainsi répartie :

« Dépenses ordinaires civiles 1 201 200 000 F

« Dépenses civiles en capital..... 6 898 015 000 F

« Total..... 8 099 215 000 F. »

Par amendement n° II-14, M. Marini, au nom de la commission des finances, propose, dans le paragraphe II de cet article, de remplacer la somme : « 1 201 200 000 F » par la somme : « 1 200 200 000 F », et de remplacer deux fois la somme : « 8 099 215 000 F » par la somme : « 8 098 215 000 F ».

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Philippe Marini, rapporteur spécial. J'ai déjà fait allusion à cet amendement. Je ne reprendrai donc pas tous les considérants qui s'y attachent.

Cet amendement qui, je l'espère, suscitera la réflexion du Gouvernement, prévoit de réduire d'un million de francs, soit le montant des mesures nouvelles, les crédits réservés au FNDVA.

Quelles ont été les intentions de la commission des finances en le posant ?

Il s'agit de s'assurer que l'Etat, loin d'abdiquer ses responsabilités, les assume, qu'il fait preuve d'esprit critique dans les procédures d'attribution des fonds publics, que l'argent va bien à ceux qui en ont besoin, c'est-à-dire aux animateurs, sur le terrain, de la vie associative, et non à des superstructures qui s'auto-entretiennent et qui sont probablement assez éloignées des réalités quotidiennes.

Il s'agit de s'assurer encore que les deniers publics accordés au titre de la réalisation de certaines études contribuent à aider concrètement ces associations et ne correspondent pas à des préoccupations un peu éthérées de certains membres de leur direction nationale.

Tels sont, monsieur le ministre, les sujets qui préoccupaient la commission des finances et sur lesquels nous souhaiterions vous entendre.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Roger Romani, ministre délégué. Monsieur le rapporteur spécial, les recettes du fonds national pour le développement de la vie associative sont assises sur un prélèvement fixé à 0,074 p. 100 des sommes engagées au Pari mutuel urbain.

L'inscription d'un million de francs supplémentaire pour 1994 correspond à l'accroissement prévisible du montant des enjeux du PMU. Elle tient également compte du constat opéré les années précédentes, les recettes effectives ayant dépassé le niveau prévu par la loi de finances initiale.

Le Gouvernement, monsieur le rapporteur spécial, je tiens à vous l'assurer, partage votre souci et veille à la meilleure utilisation possible de ces crédits. Il est d'ailleurs possible que l'on réexamine le mode d'attribution de certaines subventions.

Le fonds national pour le développement de la vie associative permet une concertation utile avec les représentants du monde associatif et, à ce titre, ses crédits doivent être maintenus en l'état en 1994.

C'est pourquoi, monsieur le rapporteur spécial, en vous assurant que le Gouvernement a bien entendu votre appel et qu'il étudiera les suggestions qui lui ont été faites, je vous demande de bien vouloir retirer votre amendement. Je vous en remercie par avance.

M. le président. L'amendement est-il maintenu, monsieur le rapporteur spécial ?

M. Philippe Marini, rapporteur spécial. La commission des finances restera, bien sûr, très vigilante. Nous reviendrons sur ce sujet en cour d'année, avec M. le ministre du budget et avec Mme le ministre de la jeunesse et des sports.

Je fais, bien sûr, totalement confiance au Gouvernement, notamment à M. le ministre, dont les propos, extrêmement clairs, vont dans le sens de nos préoccupations. Aussi je ne peux que retirer l'amendement.

M. le président. L'amendement n° II-14 est retiré.

Je vais mettre aux voix l'article 35.

M. Paul Loridant. Je demande la parole pour explication de vote.

M. le président. La parole est à M. Loridant.

M. Paul Loridant. Cette explication de vote me donne l'occasion de m'adresser à M. le rapporteur spécial sur l'amendement qu'il avait déposé et qu'il vient de retirer. Je ne l'ai pas repris parce que je suis en total désaccord avec son orientation.

Le fonds national pour le développement de la vie associative joue, en fait, un rôle très important pour ce monde associatif, dont il conditionne souvent l'existence. En particulier, il favorise l'intégration des jeunes en difficulté.

N'étant plus assez abondé par les crédits extra-budgétaires, le fonds avait été doté, en 1993, de 8 millions de francs supplémentaires provenant du titre IV des crédits destinés à la jeunesse et aux sports. Ainsi, en 1993, le fonds bénéficiait, au total, de 33 millions de francs de crédits, soit 25 millions de francs de crédits extra-budgétaires provenant du PMU et 8 millions de francs du titre IV du ministère de la jeunesse et des sports.

Cette année, les crédits du fonds n'augmentent que de 1 million de francs. Quant aux crédits provenant du titre IV, ils ont purement et simplement disparu.

Ainsi, le fonds national pour le développement de la vie associative fera l'objet d'une ligne budgétaire de 26 millions de francs seulement. La situation du fonds est d'autant plus inquiétante que, selon le schéma directeur élaboré par le Premier ministre, 80 p. 100 de ses crédits de formation, qui représentent les trois quarts de ses ressources, seront déconcentrés, dès 1994, pour soutenir les initiatives locales.

Ces crédits seront ainsi saupoudrés dans chaque région. Ce fractionnement constitue une menace, à terme, quant à l'existence même du fonds, menace confirmée à l'instar par M. le ministre.

Nous ne sommes pas hostiles à une véritable régionalisation du fonds, mais à la condition qu'elle s'effectue par le biais de contrats Etat-région, donc dans une logique de partenariat.

Il est impossible d'entamer ainsi les crédits du fonds, sans autre forme de procès. En l'état actuel des choses, il conviendrait plutôt, à l'inverse, de l'abonder, en augmentant le prélèvement sur les recettes du PMU à hauteur de 20 p. 100. Seule une telle mesure permettrait de répondre aux attentes des associations, qui jouent un rôle important, tant social et humain qu'économique, que ce soit à l'échelle de la nation ou bien dans la vie locale ; nous, élus locaux, nous le savons bien.

Le sort de l'amendement n° II-14 est tout à fait symptomatique. On tient de beaux discours sur l'importance de la vie associative - tout en prenant, dans le même temps, des mesures, non seulement dans ce projet de budget, mais aussi dans toute une série de lois, en faveur des entreprises et en faveur des établissements bancaires et financiers - mais, dès que l'on parle, concrètement, de la vie associative, on s'interroge aussitôt sur l'emploi des fonds pour mieux les réduire.

M. Philippe Marini, rapporteur spécial. Pas vous et pas ça !

M. Paul Loridant. Voilà un bel exemple de la politique menée par la majorité !

C'est pourquoi le groupe socialiste votera contre l'article 35. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'article 35.

(*L'article 35 est adopté.*)

Article 35 bis

M. le président. « Art. 35 bis. - Le troisième alinéa de l'article 71 de la loi de finances pour 1993 (n° 92-1376 du 30 décembre 1992) est complété par les mots : « ainsi que le reversement par l'Entreprise de recherches et d'activités pétrolières (ERAP), sous toutes ses formes, du produit de cession de titres de la Société nationale Elf-Aquitaine. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 35 bis.

(*L'article 35 bis est adopté.*)

II. - OPÉRATIONS À CARACTÈRE TEMPORAIRE

Articles 36 à 39

M. le président. « Art. 36. - I. - Le montant des crédits ouverts aux ministres, pour 1994, au titre des services votés des opérations à caractère temporaire des comptes d'affectation spéciale, est fixé à la somme de 151 978 961 F.

« II. - Le montant des découverts applicables, en 1994, aux services votés des comptes de commerce, est fixé à 2 011 000 000 F.

« III. - Le montant des découverts applicables, en 1994, aux services votés des comptes de règlement avec les gouvernements étrangers, est fixé à 308 000 000 F.

« IV. - Le montant des crédits ouverts aux ministres, pour 1994, au titre des services votés des comptes d'avances du Trésor, est fixé à la somme de 294 449 000 000 F.

« V. - Le montant des crédits ouverts aux ministres, pour 1994, au titre des services votés des comptes de prêts, est fixé à la somme de 6 036 000 000 F. » - (Adopté.)

« Art. 37. - Il est ouvert aux ministres, pour 1994, au titre des mesures nouvelles des opérations à caractère temporaire des comptes d'affectation spéciale, des autorisations de programme et des crédits de paiement s'élevant respectivement à 18 500 000 F et à 4 685 000 F. » - (Adopté.)

« Art. 38. - Il est ouvert au ministre de l'économie, pour 1994, au titre des mesures nouvelles des comptes d'avances du Trésor, des crédits de paiement s'élevant à la somme de 600 000 000 F. » - (Adopté.)

« Art. 39. - Il est ouvert aux ministres, pour 1994, au titre des mesures nouvelles des comptes de prêts, des crédits de paiement s'élevant à la somme de 9 982 000 000 F. » - (Adopté.)

Nous avons achevé l'examen des dispositions du projet de loi concernant les comptes spéciaux du Trésor.

Nous allons interrompre maintenant nos travaux ; ils seront repris à quinze heures.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à treize heures, est reprise à quinze heures cinq, sous la présidence de M. Jean Chamant.)

PRÉSIDENTE DE M. JEAN CHAMANT
vice-président

M. le président. La séance est reprise.

Nous poursuivons la discussion du projet de loi de finances pour 1994, adopté par l'Assemblée nationale.

Enseignement supérieur et recherche

I. - ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

II. - RECHERCHE

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche : I. - Enseignement supérieur ; II. - Recherche.

La parole est à M. le ministre.

M. François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, en décidant de rapprocher la recherche et l'enseignement supérieur, le Premier ministre

a voulu réunir au sein d'un même ministère deux domaines qui préparent l'avenir. Je vous présente ainsi, aujourd'hui, le premier projet de budget consolidé de l'enseignement supérieur et de la recherche.

L'examen de ce projet de budget me fournit l'occasion, dépassant certains propos un peu rapides et contre-vérités qui ont vu le jour ici ou là, d'aborder les vrais problèmes concernant l'avenir de l'enseignement supérieur et de la recherche.

La jeunesse étudiante pose de vraies questions ; je la comprends et je n'entends pas me dérober au débat ainsi ouvert.

Le devenir de notre recherche ne va pas non plus sans susciter de vraies interrogations de fond, et je compte créer les conditions d'une vaste consultation sur les grands objectifs de notre politique de recherche.

Les étudiants et leurs parents, nos enseignants-chercheurs, nos chercheurs doivent savoir où sont les causes des difficultés du moment. Je souhaite donc dire aujourd'hui, devant le Sénat, d'où nous venons, où nous en sommes et dans quelle direction j'engage mon action.

La démographie et la croissance constante du nombre des bacheliers expliquent que la France connaisse, depuis dix ans, l'afflux le plus massif de son histoire vers l'enseignement supérieur. Pour l'ensemble des filières post-baccalauréat, cette décennie a été marquée par un doublement des effectifs d'étudiants, au rythme de 100 000 étudiants supplémentaires chaque année depuis 1987.

Il faut prendre la mesure de ce qui constitue une véritable révolution pour l'institution universitaire, obligée d'entériner une mutation sans précédent vers ce qu'il est convenu d'appeler l'« université de masse ».

Sous la pression des faits, les gouvernements de la majorité précédente ont été contraints de trouver des réponses à ce défi. A partir de 1988, la gauche a mis en œuvre une politique universitaire qu'elle voudrait aujourd'hui ériger en modèle : rénovation des cursus universitaires, mise en place de schémas d'orientation académiques, création des instituts universitaires de formation des maîtres, lancement d'un plan de constructions, le tout accompagné d'un effort budgétaire, effort, malheureusement, conduit selon des principes trop mécaniques et une approche purement quantitative.

Je le reconnais volontiers aujourd'hui : beaucoup de ces mesures étaient nécessaires. Mais il est clair que nos prédécesseurs ont renoncé à se poser une question centrale, déterminante : les structures et le fonctionnement de l'institution universitaire sont-ils adaptés aux nouvelles conditions économiques et culturelles ?

Sans minimiser en quoi que ce soit le rôle de l'Etat dans l'accès de tous au savoir et dans l'égalité des chances, il eût fallu donner plus d'autonomie aux établissements, leur permettre d'expérimenter de nouvelles filières, mieux adaptées aux conditions locales et au marché de l'emploi, davantage déconcentrer et moderniser les modalités de gestion.

Alors que la mutation en cours imposait et continue d'imposer de la souplesse, de la flexibilité et une adaptation dynamique, le système universitaire français reste figé depuis 1984, au point qu'on en vient aujourd'hui à se demander s'il n'est pas décidément impossible de le réformer.

Par rapport à la question centrale que j'ai formulée, les réformes entreprises comme l'effort financier engagé n'ont répondu que de manière partielle à la réalité des besoins : le cœur de la question universitaire était repoussé à d'autres échéances.

A cette approche dilatoire sur l'essentiel, il faut ajouter une politique budgétaire en trompe-l'œil.

Dans le domaine de la recherche, la pratique consistait à lancer des autorisations de programme incompatibles avec les moyens de paiement ouverts. Depuis 1991, l'écart s'est creusé, au point d'atteindre 3 milliards de francs lorsque j'ai pris mes fonctions. Le seul fonds de la recherche technologique, qui représente l'essentiel des moyens d'intervention du ministère, concentre à lui seul 800 millions de francs de dettes, qui se transformeraient en 2 milliards de francs d'ici à 1995 si nous cédions aujourd'hui aux mêmes facilités.

Ce déséquilibre croissant entre les engagements et les paiements aurait conduit rapidement la recherche française à l'impasse.

En 1991, alors qu'il était évident que les ressources du pays se dégradait, des promesses pour l'Université - mais seulement des promesses - ont continué d'être lancées au même rythme, selon la même approche mécanique et quantitative.

Il en résulte aujourd'hui un retard d'un an dans la réalisation du schéma Université 2000 : les locaux sur lesquels comptent les enseignants et les étudiants ne sont tout simplement pas là.

Mesdames, messieurs les sénateurs, votre assemblée va se prononcer sur un projet de budget qui prépare la prochaine rentrée universitaire, celle de 1994. Je souhaite qu'elle puisse se dérouler dans de meilleures conditions que celle qui avait été préparée lors du précédent exercice budgétaire : un afflux d'étudiants vers des filières engorgées et mal préparées à les recevoir ; des retards dans la réalisation des constructions et dans l'ouverture des nouveaux locaux ; des dizaines de projets lancés avec une tendance au saupoudrage, sans que les financements indispensables aient été prévus.

Les tensions de la rentrée ont été aggravées par une augmentation du nombre des étudiants en premier cycle supérieure de deux points aux prévisions du gouvernement précédent. Cette année, 274 000 étudiants se sont inscrits en premier cycle. La croissance des premières inscriptions est nettement plus importante que l'année dernière : 5,4 p. 100 environ contre 2,4 p. 100. Cela s'explique en particulier par une forte augmentation en lettres et sciences humaines, où l'on a dû accueillir 10 500 étudiants supplémentaires.

Il faut également noter des difficultés en second et troisième cycles en raison d'un allongement des cursus d'étude par crainte de la crise et du chômage.

Parallèlement, 3 000 étudiants de moins se sont inscrits en économie. Pour la première fois depuis leur création, les instituts universitaires de technologie et les sections de techniciens supérieurs n'ont pas fait le plein.

Certains établissements ont su faire face à cette situation et trouver des solutions. Leurs responsables ont démontré leur dévouement à l'égard du service public et leur sens des responsabilités.

D'autres universités éprouvent de réelles difficultés. Tous les problèmes rencontrés n'ont pas été réglés ; d'où des manifestations d'étudiants souhaitant disposer rapidement de conditions d'études acceptables.

A ces étudiants, aux enseignants, j'ai fait une proposition précise et simple. J'ai décidé que les universités qui en feraient la demande recevraient sur place une mission composée d'un membre de mon cabinet et de représentants de l'administration centrale.

Ces missions ont pour tâche de se rendre compte de la situation sur le terrain en rencontrant les autorités académiques et universitaires, les enseignants, le personnel, les étudiants et les élus souhaitant être entendus.

Elles ont compétence pour apprécier l'ampleur des difficultés rencontrées, suggérer des solutions et, au besoin, engager des moyens d'urgence.

A ce jour, sept universités ont éprouvé ce besoin : Aix I, Brest, Lille III, Metz, Nancy II, Paris VIII et Paris X.

Un bilan est en cours de réalisation. Mais je suis déjà en mesure de vous préciser que, contrairement à certaines rumeurs alarmistes, la situation de nos universités, notamment de celles que je viens de citer, n'est pas aussi noire que ce que l'on s'est plu à le dire.

Certes, des problèmes se posent. Ils diffèrent selon les universités ; ils touchent les locaux, l'encadrement ou certaines difficultés plus ponctuelles. Mais, soyez-en convaincus, ces problèmes peuvent être surmontés, souvent par des mesures internes aux établissements, quelquefois grâce au concours des autorités académiques ou locales, éventuellement par des décisions de l'administration centrale.

Ces difficultés sont en grande partie liées à l'héritage que nous assumons. Cet héritage, c'est, en fin de compte, une question de fond sur l'avenir de notre système universitaire demeurée sans réponse.

Refuser de voir dès à présent cette réalité en continuant à user d'expédients nous mènerait à des révisions déchirantes et empêcherait l'évolution progressive qui nous conduira aux réformes nécessaires.

C'est pourquoi je me suis assigné une double tâche, dès mon arrivée rue Descartes : redresser la situation financière et poser les jalons du changement. C'est là toute la philosophie du projet de budget qui vous est soumis.

Pour mener à bien cette politique, le Gouvernement devait décider d'accorder une forte priorité à l'enseignement supérieur et à la recherche. Le Premier ministre a fait ce choix.

Il a d'abord décidé de limiter les restrictions budgétaires prévues dans le cadre de la loi de finances rectificative pour 1993 : les annulations n'ont en effet représenté que 0,4 p. 100 du budget de l'enseignement supérieur et 1,2 p. 100 du budget de la recherche, soit moins que les mesures de gel décidées en février dernier par le précédent gouvernement dans ce domaine.

Ce budget marque l'importance que le Gouvernement accorde à l'enseignement supérieur et à la recherche dans l'ensemble du projet de loi de finances. L'accroissement que vous avez pu mesurer - 6 p. 100 pour l'enseignement supérieur et 3,7 p. 100 pour la recherche, ce qui représente respectivement 2,4 milliards de francs et 1,8 milliard de francs supplémentaires - est sensiblement supérieur à la moyenne de 1,1 p. 100 consentie pour l'accroissement du budget de l'Etat.

Cette enveloppe nous permettra d'assurer le redressement financier et de prendre les mesures d'urgence.

C'est mon premier objectif : à la facilité des promesses, nous préférons la réalité des crédits.

Je commencerai par la recherche.

Nous avons fixé une croissance de 4,5 p. 100 pour les crédits de paiement, ce qui représente 1 milliard de francs pour assainir la situation, quitte à accepter une diminution momentanée et indispensable dans la progression des autorisations de programme. Cela conduira à réduire des deux tiers l'écart entre autorisations de programme et cré-

dits de paiement, écart qui sera ramené de 3 milliards à moins de 1 milliard de francs dès 1994. La situation alors assainie permettra en 1995 de repartir de l'avant.

Alors que le budget consacré à la recherche dans les autres pays de l'Union européenne stagne ou diminue - il diminue de 3 p. 100 en Grande-Bretagne, de 1 p. 100 en Allemagne - le Japon y consacre des sommes de plus en plus importantes, puisqu'il augmente de 10 p. 100.

Pour rester dans la course, la France choisit aujourd'hui de maintenir un effort significatif.

L'augmentation de notre budget nous permettra de verser, dès 1994, les 300 millions de francs dus depuis deux ans aux organismes de recherche. Les moyens de paiement alloués au CNRS lui permettront de développer les programmes scientifiques prévus dans son schéma stratégique. Nous pourrions, enfin, rebudgétiser 740 millions de francs pour le Commissariat à l'énergie atomique, qui se trouvait depuis deux ans en situation d'incertitude.

L'opposition met souvent en avant les 200 créations d'emplois de chercheur par an qu'elle serait parvenue à garantir. C'est vrai, mais à quel prix !

Voilà vingt ans, le budget du CNRS était, par exemple, composé de 60 p. 100 de rémunérations contre 40 p. 100 de programmes scientifiques. Aujourd'hui, ce rapport est de 77 p. 100 contre 23 p. 100. Est-il préférable d'accumuler les emplois ou d'assurer le renouvellement des équipes par une mobilité croissante vers l'Université ? Ce renouvellement sera permis par le budget de 1994, qui ouvre 200 possibilités de recrutement décomposées de la sorte : 50 créations de poste, 100 mobilités vers l'enseignement supérieur et 50 anticipations sur les départs à la retraite des années 1998-2000.

L'effort public de recherche civile préparera ainsi l'avenir sur des bases saines et confortera notre rang dans la compétition scientifique internationale. J'ajoute que l'existence du budget civil de recherche et de développement, enveloppe commune à l'ensemble des ministères et regroupant l'effort de recherche du pays, dont le maintien a été décidé par le Premier ministre, est la garantie d'une politique volontariste de l'Etat.

J'en viens à l'enseignement supérieur.

Le redressement était tout aussi nécessaire dans ce domaine, et notamment pour les constructions universitaires si attendues : salles de cours et de travaux dirigés, restaurants universitaires, bibliothèques, équipements sportifs et logements.

Le retard pris sur le plan Université 2000 en 1992 sera résorbé dans quelques mois grâce, notamment, aux ressources dégagées sur l'emprunt d'Etat lancé en mai dernier.

Sans ce complément, des chantiers se seraient arrêtés. D'ores et déjà, l'achèvement du plan fait partie des noyaux durs des contrats de plan Etat-région en cours de négociation. Ma volonté est claire - je l'ai à plusieurs reprises affirmée - nous voulons achever le plan Université 2000 le plus rapidement possible, c'est-à-dire en 1995 pour l'ensemble du territoire national, à l'exception de la région d'Ile-de-France, pour laquelle nous nous sommes donné jusqu'en 1998.

M. Jacques Habert. Très bien !

M. François Fillon, *ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.* Ces mesures seront accompagnées d'une revalorisation des crédits d'équipement à concurrence de 20 p. 100, ce qui représente 115 millions de francs supplémentaires.

Concernant les emplois et la question essentielle de l'encadrement des étudiants, nous proposons de créer, en 1994, 258 emplois, dont 1 050 d'enseignant. C'est moins que l'année dernière, certes. Mais ces chiffres, qui représentent un quart des créations d'emploi de l'Etat, doivent être rapportés à l'effort de rigueur qui s'impose à l'ensemble du budget de la nation : une augmentation de 6 p. 100 du budget de l'enseignement supérieur avec une croissance estimée à 1,4 p. 100, cela permet de maintenir l'effort à un niveau au moins équivalent à celui des années précédentes.

Il faut d'ailleurs constater que les emplois prévus par mon prédécesseur dans le budget de 1993 n'ont pas suffi à éviter les difficultés actuelles. La raison en est simple : c'est moins le nombre de postes que leur juste répartition qui est en cause.

Nous devons rompre avec le raisonnement purement quantitatif et global qui prévalait jusqu'à présent, pour concentrer les emplois nouveaux dans les établissements manifestement sous-encadrés. Il n'est pas normal que nous nous soyons trouvés dans la situation que nous a laissée le gouvernement précédent. Nous ne disposions pas de la moindre réserve de postes pour faire face aux problèmes les plus pressants de la rentrée. Pour ma part, je souhaite organiser la répartition des postes selon des critères clairs, afin que, chaque année, nous puissions engager des moyens là où c'est vraiment nécessaire.

Cela ne doit signifier nullement l'abandon de la politique contractuelle entre l'Etat et les établissements, politique contractuelle que j'entends, au contraire, renforcer.

Ainsi, nous avons décidé d'élaborer, dès l'année prochaine, de véritables contrats uniques avec les universités.

Au lieu d'engagements distincts selon qu'il s'agit de formation ou de recherche, ces nouveaux contrats concerneront tous les aspects de l'activité et du fonctionnement des établissements.

Si j'ai effectivement indiqué qu'il faudrait renoncer, dans ces contrats, à fixer le nombre des emplois à créer sur quatre ans, je ne vois pas en quoi ce seul point permettrait de conclure à l'abandon de la politique contractuelle. Cette mesure était purement démagogique car elle contrevenait au principe d'annualité budgétaire et ne pouvait que conduire aux rigidités qui perturbent, chaque année, la rentrée universitaire. Mais cela ne signifie pas que le contrat restera silencieux en ce qui concerne les emplois. Je peux même dire aujourd'hui que mes services et les présidents d'université sont parvenus à un accord sur les principes qui nous guideront.

Nous procédons donc à un redressement de la situation en matière de gestion dans le domaine de la recherche, des constructions universitaires et des créations d'emplois.

C'est sur cette base assainie que nous comptons réaliser le changement. Je l'ai dit : c'est mon deuxième objectif.

A cette fin, j'ai voulu que ce projet de budget reflète des orientations nouvelles pour l'enseignement supérieur comme pour la recherche.

Nous avons décidé de privilégier l'amélioration des conditions de vie des étudiants. Alors qu'ils sont toujours plus nombreux à provenir des catégories sociales les moins favorisées, la République a un devoir : celui de promouvoir l'égalité des chances par un traitement différencié des étudiants en fonction de leurs handicaps de départ.

Pour la rentrée de 1993, le taux des bourses a été majoré de 3 p. 100 par rapport à l'année dernière, pour un total de 348 000 bénéficiaires. Dans le budget de

1994, les crédits consacrés aux bourses connaîtront une progression de 5 p. 100 en montant comme en nombre, avec 598 millions de francs supplémentaires. Nous devons tendre vers l'objectif de 25 p. 100 d'étudiants boursiers ces prochaines années tout en réalisant la mensualisation des versements. Dès l'année universitaire 1993-1994, la mensualisation devrait être effective dans la moitié des académies.

Les crédits affectés aux œuvres universitaires augmenteront de 50 millions de francs pour de nouvelles places de restaurant et l'amélioration du fonctionnement des cités universitaires. Il faut y ajouter 6 000 logements supplémentaires, qui seront ouverts aux étudiants en 1994.

Nous devons accroître encore l'effort de l'Etat en faveur de la condition étudiante. J'ai demandé, dès le mois d'avril, au directeur du CNOUS - centre national des œuvres universitaires et scolaires - de me soumettre des propositions concrètes. Les conclusions de son rapport seront mises en œuvre.

J'organiserai sur ce thème une large consultation en recevant personnellement les différentes organisations étudiantes représentatives, au tout début de 1994.

Parmi les mesures envisagées, il en est au moins deux auxquelles j'attache une importance particulière. La première, c'est la possibilité de proposer aux étudiants des prêts garantis par l'Etat et bonifiés par les collectivités locales. Plusieurs conseils régionaux ou généraux se sont montrés déjà intéressés par cette formule. La seconde est la possibilité d'octroyer une année joker en matière de bourses pour ne pas pénaliser à l'excès les étudiants ayant échoué une année dans leur cursus.

Les bibliothèques seront également privilégiées en 1994. L'université française compte aujourd'hui une place de bibliothèque pour dix-huit étudiants contre une place pour cinq chez nos voisins européens. Or, la bibliothèque c'est le cœur de l'Université. Il faut corriger cela : trente-sept projets de bibliothèques figurent dans les opérations immobilières à réaliser en priorité d'ici à 1995.

Le Gouvernement a également défini des orientations nouvelles en matière de recherche. Le budget qui vous est proposé traduit le choix de quatre axes qui me paraissent s'imposer, à savoir la recherche biologique et médicale, la recherche industrielle, l'aéronautique et l'environnement.

Une mesure nouvelle de 100 millions de francs permettra de conforter l'action de nos laboratoires dans la lutte contre le sida, pour la génétique et la recherche clinique et médicale.

J'ai, en outre, pris l'initiative de préparer la mise en place d'une structure de coordination nationale dans le domaine biologique et médical. Elle devrait faciliter la circulation de l'information et favoriser une répartition plus souple des moyens pour permettre, si nécessaire, l'octroi d'aides ponctuelles et urgentes aux équipes de chercheurs au seuil d'une découverte.

De la qualité de notre recherche industrielle et de l'innovation technologique dépendent notre place de demain dans de nombreux secteurs économiques, et donc notre capacité à lutter contre le chômage.

Je crois dans ce domaine aux programmes concrets, proches des entreprises. Pour le soutien aux PMI, l'ANVAR a, semble-t-il, fait ses preuves, avec 80 p. 100 de décisions prises au niveau régional. Ses crédits augmenteront de 16 p. 100 pour atteindre 1 milliard de francs en 1994. Les collaborations entre laboratoires publics et grands groupes industriels seront également développées.

Dans le domaine aéronautique, la France doit défendre ses intérêts face à la bataille commerciale très rude que nous livrent les Etats-Unis, qui soutiennent avec autant de volontarisme que de discrétion leur tissu industriel. Je propose d'augmenter de 25 p. 100 l'aide de l'Etat à la recherche amont dans ce secteur.

Enfin, les crédits de recherche sur l'environnement seront en progression de 6 p. 100, ceux de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie de 20 p. 100 et ceux de l'Institut polaire de 28 p. 100.

Parallèlement à ces orientations budgétaires, nous avons l'ambition de participer activement au grand débat national sur la relance de la politique d'aménagement du territoire.

Le ministère dont j'ai la charge peut devenir l'un des acteurs structurants de l'espace français. L'aménagement du territoire doit désormais faire partie intégrante de notre conception de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le budget pour 1994 nous donnera les moyens de conduire une telle politique. Les contrats de plan entre l'Etat et les régions sont à la fois une occasion à saisir et l'instrument de l'élan recherché.

Nous devons déjà envisager l'après Université 2000. C'est pourquoi j'ai décidé, à travers les prochains contrats de plan Etat-région, de lancer un nouveau programme de constructions universitaires au-delà de la réalisation du plan actuel. La part de l'Etat devrait ainsi dépasser 3 milliards de francs dans les contrats de plan pour le financement d'opérations nouvelles avec les régions. J'ai demandé au Premier ministre de disposer en outre, chaque année, d'une dotation complémentaire, non contractualisée, de manière à réaliser les opérations nécessaires qui n'auraient pas été intégrées dans les contrats de plan ou que l'urgence révélerait nécessaires.

Ainsi, non seulement nous accélérons la réalisation du plan Université 2000, mais nous avons déjà lancé le plan suivant pour la période 1995-1998 préparant, par là même, la prochaine décennie.

Nous voulons limiter à 20 p. 100 le pourcentage d'étudiants en Ile-de-France à l'horizon 2010 contre 25 p. 100 aujourd'hui. C'est un objectif à long terme. Il se fonde sur le pari de la qualité et de l'attrait de l'enseignement supérieur en province. A cette fin, la part réservée aux universités et aux établissements en région dépassera 80 p. 100 de nos investissements. La recherche participera tout autant à ce mouvement, puisque 55 p. 100 de la recherche publique devra, en 1997, être localisée en province et que deux chercheurs sur trois seront recrutés hors d'Ile-de-France.

Mesdames, messieurs les sénateurs, si le changement passe par de nouvelles orientations budgétaires et par une politique résolue d'aménagement du territoire, il n'en resterait pas moins sans objet si nous renoncions à l'essentiel : agir sur l'organisation même de l'Université et de la recherche.

Le Gouvernement entend contribuer à résoudre le problème de fond concernant l'avenir de notre système universitaire, problème resté sans réponse depuis bientôt dix ans.

Je suis très attaché, comme vous le savez, à la notion d'expérimentation telle qu'elle s'est concrétisée dans les universités nouvelles.

M. Pierre Laffitte, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles. Très bien !

M. François Fillon, *ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche*. Il y a là les germes d'une mutation qu'il faut favoriser !

M. Pierre Laffitte, *rapporteur pour avis*. Oui !

M. François Fillon, *ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche*. Voilà pourquoi l'idée lancée sur une initiative parlementaire au printemps dernier pour ouvrir cet espace de liberté à tous les établissements m'avait séduit.

Le Conseil constitutionnel a barré la route à la proposition de loi sur l'expérimentation et le droit de déroger que le Parlement avait adoptée.

Loin de nous décourager, cette décision n'a fait que relancer la réflexion. Elle pose dès à présent la question de l'avenir des universités nouvelles, qui doivent pouvoir garder, comme elles le souhaitent, leur statut dérogatoire. Nous n'entendons pas les contraindre à rentrer dans le rang. De même, nous ne renoncerons pas à offrir la possibilité d'expérimenter de nouvelles formules à d'autres universités.

Tout en respectant les termes de la décision du Conseil constitutionnel, nous préparons un projet de loi que je demanderai au Gouvernement de présenter au Parlement dès le printemps prochain. Ce texte aura pour objet de pérenniser le statut des universités nouvelles, tout au moins de prolonger la durée d'expérimentation, et de prévoir quelques expérimentations supplémentaires.

Mais l'heure est aussi venue pour la France de s'interroger sur sa politique de recherche. Il est temps de renouveler les données et les instruments dont dispose l'Etat pour le pilotage stratégique de notre effort scientifique.

C'est pourquoi j'ai lancé une consultation nationale qui mobilisera mon ministère et la communauté scientifique, afin de définir les priorités de la politique de recherche des années à venir dans tous les domaines de la connaissance. L'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, l'Académie des sciences et le Collège de France sont déjà associés à cette grande entreprise.

Un premier document préparatoire vient d'être rendu public. Il est le point de départ d'un large débat auquel participeront tous les milieux intéressés. Il est, en effet, indispensable que l'opinion mesure pleinement l'importance, économique autant que culturelle, de la recherche scientifique, de la diffusion et de l'application de ses résultats pour le renforcement de notre société et de notre économie.

Après cette phase de réflexion et de consultation, le Parlement sera saisi, lors de la session de printemps, d'un rapport d'orientation, avant que le Gouvernement ne décide les choix et les priorités qui engageront l'avenir de la recherche française.

J'ajoute que la mise en place de contrats pluriannuels entre l'Etat et chaque organisme de recherche permettra de faire entrer ces choix dans les faits. Sans remettre en cause l'autonomie des établissements, ils définiront leur mission scientifique et les objectifs à atteindre, assurant ainsi la coordination du dispositif national de recherche. Ces contrats seront élaborés et signés à la fin de l'année 1994 et en 1995.

Telles sont, monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, les grandes lignes du projet de loi de finances pour l'enseignement supérieur et la recherche qui est soumis à votre examen. Les moyens accordés à ce département ministériel seront gérés dans le souci de développer au maximum les synergies entre l'enseignement supérieur et la recherche. L'administration de mon

ministère a été transformée dès le mois de juillet dernier dans cette perspective. Les nouvelles structures sont aujourd'hui en place.

Ce budget, ce n'est ni celui du défaitisme, ni celui de la renonciation ; c'est, au contraire, celui d'une véritable ambition, à savoir faire de l'enseignement supérieur et de la recherche les instruments d'une reconquête sociale. Aujourd'hui, de nombreux jeunes de notre pays sont désabusés. Ils croient de moins en moins dans leurs institutions. Alors que cette jeunesse se mobilise dès qu'il est question de justice ou de solidarité, on a souvent renoncé à lui offrir de véritables perspectives.

L'enseignement supérieur et la recherche peuvent aider à retrouver une véritable cohésion sociale. Ils sont les outils de la politique d'aménagement de notre territoire qu'entend conduire le Gouvernement, les conditions de la formation, donc de la préparation au monde du travail, et les moyens du sursaut économique. En misant sur l'enseignement supérieur et la recherche, le Gouvernement souhaite miser sur l'avenir. Aussi, je vous demande, mesdames, messieurs les sénateurs, de nous donner aujourd'hui les moyens de construire l'avenir de notre pays. (*Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, des Républicains et Indépendants et du RPR, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

M. le président. La parole est à M. Clouet, rapporteur spécial.

M. Jean Clouet, *rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, pour l'enseignement supérieur*. Monsieur le ministre, je voudrais, en premier lieu, vous assurer de la confiance de cette assemblée dans la tâche qui est la vôtre et formuler des vœux pour la pleine réussite de l'action que vous menez dans un environnement particulièrement difficile.

Voilà peu, une action, aux relents politiques, menée par des étudiants dont on voudrait être sûr qu'ils n'étaient pas « étudiants » - entre guillemets - quand il ne s'agissait pas de lycéens, dont quelques-uns sans doute en mal d'école buissonnière, ont essayé de saboter la rentrée universitaire. Manipulés par quelques-uns...

M. Paul Loridant. Mais non !

M. Jean Clouet, *rapporteur spécial*. ... en quête de revanche à la sanction du suffrage universel,...

M. Claude Estier. Mais non !

M. Paul Loridant. Vous avez peur de votre ombre !

M. Jean Clouet, *rapporteur spécial*. ... ils ont malheureusement échoué.

M. Jean-Louis Carrère. C'est vrai !

M. Jean Clouet, *rapporteur spécial*. Les étudiants veulent étudier et préparer leur avenir. Ils viennent de le prouver. Il vous faut mériter leur confiance.

M. Michel Miroudot. Très bien !

M. Jean-Louis Carrère. Vous devez le savoir !

M. Jean Clouet, *rapporteur spécial*. Monsieur le ministre, je n'ai pas l'intention de reprendre à cette tribune l'ensemble des chiffres de votre budget, qui figurent dans mon rapport écrit. Vous en avez fait état dans votre exposé introductif. Ils nous seront rappelés tout au long de ce débat.

Quand je dis « votre » budget, ce n'est d'ailleurs pas tout à fait l'expression qui convient. C'est le budget que vous devez assumer. On ne construit pas en quelques mois un budget qui soit l'expression d'une nouvelle politique.

M. Claude Estier. Toujours l'héritage !

M. Jean Clouet, rapporteur spécial. Depuis qu'elle m'a confié la tâche de rapporter le budget de l'enseignement supérieur, j'ai demandé à la commission des finances, qui m'a suivi, et au Sénat, qui a fait de même, de refuser les budgets de vos prédécesseurs.

Si je l'ai fait, c'est parce qu'ils étaient d'une répétitive et négative monotonie. Il s'agissait de budgets qui rappelaient étrangement le comportement du chien qui court après sa queue : à quelque vitesse qu'il se propulse, il ne parvient pas à saisir ce fuyant appendice. (*Sourires.*)

Ces budgets, vous en avez hérité, et vous nous proposez une progression des dépenses supérieure à celle du budget général : 7 p. 100 après ajustement contre 1,1 p. 100. A l'évidence, on ne peut continuer ainsi. A la quantité il va falloir adjoindre la qualité.

Permettez-moi donc d'aller aux principales grandeurs.

La première, c'est : « deux millions ». Cette année, l'enseignement supérieur aura accueilli deux millions d'étudiants. Qu'est-ce que cela veut dire ? Cela signifie que deux millions de jeunes, pour la plupart titulaires du baccalauréat, poursuivent des études supérieures, soit qu'ils les aient commencées cette année, soit qu'ils ne les aient pas encore achevées.

Sont-ils pour autant des étudiants au sens plein du terme ?

M. Jean-Louis Carrère. Diantre !

M. Jean Clouet, rapporteur spécial. On aimerait pouvoir l'affirmer, mais chacun sait qu'il n'en est rien ; c'est non pas un jugement, mais une constatation. Il y a parmi eux des bacheliers qui n'ont pu trouver d'autre issue que l'Université, il y a des « vétérans » de l'enseignement supérieur qui y demeurent faute de pouvoir déboucher dans la vie active.

Combien sont-ils ceux et celles pour qui la période suivant l'obtention du baccalauréat n'est, de gré ou de force, en raison de la conjoncture et des structures de l'Université, qu'une sorte de parking préprofessionnel assurant la couverture sociale, les repas et, parfois, le logement ?

La commission des finances a souhaité, monsieur le ministre, que vous puissiez l'éclairer sur ces deux millions d'étudiants qui représentent une donnée d'une importance capitale pour la détermination d'une politique future. Elle souhaite également disposer de projections démographiques permettant de quantifier les effectifs à attendre dans l'enseignement supérieur.

Ces deux millions de ressortissants de l'enseignement supérieur n'entrent pas tous dans le champ de votre budget. Il en couvre, dit-on, les deux tiers, en progression d'environ 5 p. 100 d'une année à l'autre. Comme le nombre des postes d'enseignants ne progressera que d'un peu moins de 1 p. 100, les tenants d'une forme élémentaire des théories quantitatives ont cru pouvoir dénoncer une baisse du taux d'encadrement. Ce concept n'a évidemment, en l'occurrence, aucune valeur globale : un cours *ex cathedra* ne perd pas de sa valeur si le nombre des auditeurs passe de cent vingt à cent trente. Il n'en va pas de même pour un groupe d'études dont le nombre des participants passe de dix à quinze, si, de surcroît, il n'existe que dix postes de travail.

La commission des finances souhaiterait, monsieur le ministre, que soient étudiés de façon exhaustive ce concept de taux d'encadrement et son évolution.

Ces remarques étant faites et le chien ne pouvant continuer à courir après sa queue, d'autres crédits sont donc nécessaires. D'où peuvent-ils venir ?

Une étude récente de la Cour des comptes fournit quelques éléments de réponse.

La part de l'Etat plafonne - ou stagne - un peu au-dessus de 80 p. 100. Celle des familles varie peu et avoisine 10 p. 100. Il n'y a guère lieu d'en attendre davantage. En effet, le surcroît d'étudiants provient, en majorité, de familles à revenus modestes.

Les représentants des collectivités locales qui sont membres de la commission des finances ont appris avec surprise que la part de celles-ci apparaissait faible et stagnante aux yeux de la Cour des comptes, qui l'évalue à un peu plus de 3 p. 100. Ils ont le sentiment de faire beaucoup plus, notamment dans le cadre du plan Université 2000, concept qui, à lui seul, mériterait un long débat, tant il apparaît que sa valeur d'effet d'annonce l'emporte peut-être parfois sur son contenu réel. La commission des finances souhaiterait en savoir plus sur cette participation des collectivités locales, qui lui paraît sous-estimée par la Cour des comptes.

Reste les professions, c'est-à-dire directement ou indirectement les entreprises. Leur part, en légère baisse tendancielle, est estimée à 4,7 p. 100. Que faut-il attendre d'elles ? Elles acceptent de payer le coût de leurs investissements en équipements, en technique, en recherche et en publicité. Elles sont plus réticentes, en général, pour les investissements consacrés à la formation des hommes qui mettront en œuvre tous ces équipements.

Les explications de cette réticence sont nombreuses, les difficultés financières des entreprises n'étant pas les moindres, mais il y a aussi et peut-être surtout la très difficile lisibilité de l'enseignement supérieur, notamment la confusion entretenue entre l'enseignement supérieur et l'enseignement universitaire. L'enseignement universitaire fait très certainement partie de l'enseignement supérieur, mais il n'est pas tout l'enseignement supérieur.

M. Jean-Louis Carrère. Ça, c'est puissant !

M. Jean Clouet, rapporteur spécial. Dès lors, ou l'on élargit et l'on assouplit l'intervention des universités, ou l'on renforce, avec l'aide des professions et des entreprises, les formations supérieures extra-universitaires.

Monsieur le ministre, vous avez utilisé, devant l'Assemblée nationale, une expression qui fait frémir...

M. Emmanuel Hamel. Frémissons ! (*Sourires.*)

M. Jean Clouet, rapporteur spécial. ... et qui a, je l'espère, trahi votre pensée. Vous avez évoqué, en effet, « une mutation sans précédent vers l'université de masse ». Mais la masse et l'université sont antinomiques !

MM. Claude Estier et Emmanuel Hamel. Pourquoi ?

M. Jean Clouet, rapporteur spécial. Une université de masse ne serait plus une université. Il n'y aurait plus qu'une masse. (*M. Carrère rit.*) Alors, pas ça, monsieur le ministre, ou pas vous ! Pas ça ou pas nous ! (*M. Carrère rit de nouveau.*)

M. Emmanuel Hamel. Il faudrait dire : « une université très fréquentée » !

M. Jean Clouet, rapporteur spécial. Les masses vous ont laissé tomber, messieurs. Alors, n'en parlez pas trop !

M. Jean-Louis Carrère. C'est vous qui en parlez !

M. Jean Clouet, rapporteur spécial. Vous n'en parlez pas, vous en ricanez !

Pour éviter ce qui ne pourrait être qu'une catastrophe culturelle, économique et sociale, ...

Mme Danielle Bidard-Reydet. Vous avez une vision élitiste des choses !

M. Jean Clouet, rapporteur spécial. ... il convient de « mettre à plat » les perspectives quantitatives et qualitatives de l'enseignement supérieur - je dis « supérieur » et non « universitaire ». Cette mise à plat fait de toute évidence partie des problèmes de l'aménagement du territoire. Il nous faut des universités qui ne soient pas de masse, mais qui ne soient pas non plus émietées.

Trouver le juste milieu est une entreprise vertueuse, au sens latin du terme. Nous attendons de vous cette vertu, monsieur le ministre.

C'est pourquoi, très vite, il va falloir déterminer dans quels secteurs d'éducation, de formation et de recherche il faut répartir « la masse », afin de la « démassifier ». A partir de cette répartition, il vous faudra déterminer et répartir les charges du financement. Elles seront lourdes, et l'Etat, c'est évident, ne saurait les supporter seul.

Le temps passe : à temps nouveaux, idées nouvelles.

La commission des finances souhaite, monsieur le ministre, que le projet de budget qu'elle va approuver - elle vous fait confiance, en effet - soit le dernier qui procède du passé. Elle attend de vous que le prochain soit celui qui annoncera l'avenir. (*Applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants, du RPR et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

M. Claude Estier. Pas avec ces idées-là, en tout cas !

M. le président. La parole est à M. Camoin, rapporteur pour avis.

M. Jean-Pierre Camoin, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, pour l'enseignement supérieur. Monsieur le ministre, dans la conjoncture économique et budgétaire de rigueur que nous connaissons, je voudrais tout d'abord vous féliciter, car le projet de budget de l'enseignement supérieur est particulièrement éparpillé. Il traduit la priorité, affirmée à diverses reprises par M. le Premier ministre, donnée à la formation et à l'accueil d'une population étudiante en forte progression depuis plusieurs années.

Les crédits pour 1994 atteignent ainsi plus de 40 milliards de francs, soit une progression de 5,6 p. 100 par rapport à la loi de finances de 1993.

Cette priorité se traduit d'abord par le fait que l'enseignement supérieur bénéficiera du quart des créations d'emplois de l'Etat, soit 1 250 postes, affectés aux universités sous-encadrées et ventilés entre 700 emplois d'enseignants-chercheurs, 200 d'agrégés et 150 d'équivalents chercheurs.

Ces créations d'emplois sont certes encore insuffisantes, mais elles devraient permettre cependant d'accroître le potentiel d'enseignement, d'autant que la progression des effectifs, constatée au cours des trois dernières années, est moindre que prévue et que cette tendance devrait se poursuivre sensiblement dans l'avenir.

S'agissant des personnels non enseignants, si 208 emplois sont créés pour satisfaire notamment les besoins de nouveaux établissements, ils ne permettront cependant pas d'améliorer sensiblement l'accueil des étudiants dans les établissements existants qui souffrent d'un sous-encadrement chronique des personnel ATOS, les personnels administratifs, techniciens, ouvriers et de service.

Les subventions de fonctionnement progressent de près de 5 p. 100 par rapport au dernier collectif et profiteront notamment aux bibliothèques universitaires et à l'enseignement supérieur privé.

S'agissant des infrastructures et des équipements, les autorisations de programme s'élèveront à 3,2 milliards de francs, tandis que les crédits de paiement représenteront

2,89 milliards de francs. Il convient d'y ajouter la somme de 400 millions de francs financée à partir de l'emprunt d'Etat, somme qui sera affectée dès 1994 à des opérations de construction.

Je soulignerai par ailleurs les efforts prévus en faveur de l'action sociale dont les crédits progressent de près de 11 p. 100 ; ces derniers seront affectés principalement à la revalorisation des bourses, à l'augmentation du nombre de leurs bénéficiaires, aux œuvres universitaires et à l'ouverture de 6 000 logements étudiants supplémentaires à la rentrée prochaine.

Enfin, s'agissant de la recherche universitaire, la commission ne peut que regretter de nouveau, comme les années précédentes, la stagnation de ses crédits de fonctionnement et d'équipement, qui risque, à terme, de porter atteinte au potentiel de haut niveau de ce secteur de la recherche.

Je viens de rappeler brièvement les grandes caractéristiques de ce projet de budget. Je voudrais développer maintenant quelques observations complémentaires ayant trait à la mutation profonde que connaît notre enseignement supérieur et aux orientations de la politique menée en faveur de son développement.

Comme vous le savez, mes chers collègues, les effectifs étudiants sont passés, en l'espace d'une décennie, de un à deux millions, faisant de notre enseignement supérieur un véritable enseignement de masse. Or, en dépit des efforts budgétaires des gouvernements précédents, cette véritable mutation n'a pas fait l'objet d'une réflexion suffisante sur la capacité de notre système universitaire à répondre à un tel afflux.

Cette année encore, les difficultés rencontrées lors de la rentrée universitaire - elle a été préparée, je le rappelle, par le budget précédent - témoignent de la nécessité d'approfondir cette réflexion.

Quels sont les faits les plus marquants permettant d'approfondir cette dernière ?

On constate, tout d'abord, un afflux d'étudiants mal orientés vers des filières engorgées. C'est ainsi que 274 000 étudiants se sont présentés dans le premier cycle universitaire, dont 10 500 étudiants supplémentaires en lettres et en sciences humaines, alors qu'on enregistre moins d'étudiants en économie et que, pour la première fois, les instituts universitaires de technologie et les sections de techniciens supérieurs disposent de places disponibles.

La commission des affaires culturelles ne peut que regretter que les formations courtes présentant de meilleurs chances d'insertion se trouvent paradoxalement délaissées au profit d'études longues, mais ces dernières - ceci explique cela - permettent aux étudiants de retarder leur entrée dans la vie active.

M. Jean Clouet, rapporteur spécial. Eh oui !

M. Jean-Pierre Camoin, rapporteur pour avis. Cette évolution se traduit déjà par une « secondarisation » rampante des premiers cycles, par une sollicitation croissante des collectivités locales et par une surcharge des filières à faibles débouchés.

Elle risque d'aboutir, à moyen terme, à une montée en charge des deuxième et troisième cycles, ce qui nécessitera, si l'université veut conserver son rôle, une diversification des filières et des recrutements d'enseignants et un nouvel effort en matière d'équipements.

A cet égard, la redéfinition de la filière technologique supérieure apparaît essentielle, notamment pour lutter contre l'échec universitaire.

Il conviendrait tout d'abord d'abandonner les pratiques sélectives trop rigoureuses des instituts universitaires de technologie, qui s'exercent notamment au détriment des bacheliers technologiques, alors que les filières classiques ne peuvent procéder à aucune sélection. Il faut également établir un bilan des instituts universitaires professionnalisés dont les premières promotions sortiront en 1994. Enfin, il faut s'interroger sur la valeur de certains diplômes, tels que ceux des ingénieurs-maîtres, et de remédier à la répartition géographique parfois incohérente des sections de techniciens supérieures et des instituts universitaires de technologie.

Nous souhaitons que les nouvelles orientations de la filière technologique supérieure, telles qu'elles devraient être proposées par le groupe de travail spécialement constitué, soient mises en œuvre dès la rentrée de 1994.

Dans une deuxième série d'observations, je voudrais souligner que le projet de budget coïncide avec l'avant-dernière année de réalisation du plan Université 2000 : l'affectation de 400 millions de francs financés par l'emprunt d'Etat a permis de résorber le retard pris dans sa mise en œuvre, notamment dans la région parisienne, et son achèvement devrait constituer un objectif essentiel des contrats Etats-régions en cours de négociation.

Je rappellerai, par ailleurs, que le coût du plan Université 2000 est passé de 24 milliards de francs à 32,5 milliards de francs, mais que le financement de l'Etat est resté à son niveau initial, tandis que l'apport des collectivités locales a doublé et que l'effort de ces dernières est souvent inversement proportionnel à leurs facultés contributives.

Enfin, on ne peut que se féliciter du fait que le Gouvernement ait décidé de prolonger l'effort entrepris en faveur des constructions universitaires, en prévoyant, pour les années 1995 à 1998, un nouveau programme doté de 3 milliards de francs, qui complétera la politique d'aménagement du territoire engagée en matière universitaire depuis le début des années quatre-vingt-dix.

Lors de l'élaboration de ce plan, de nombreuses villes moyennes présenteront leur candidature en vue d'accueillir des antennes universitaires. Dans le contexte actuel, il sera difficile de refuser les propositions de mètres carrés supplémentaires offerts aux universités.

Je rappellerai cependant qu'une délocalisation réussie suppose que les antennes universitaires soient ouvertes dans des villes de dimensions suffisantes. La prise en compte de la population étudiante potentielle, l'accord des collectivités, des acteurs économiques concernés et, surtout, des universités mères sont indispensables pour réussir ces délocalisations. A cet égard, toute politique qui tendrait plutôt à conforter les antennes existantes qu'à favoriser la création d'antennes serait la bienvenue.

J'évoquerai ensuite rapidement la réorientation de la politique en matière de créations d'emplois : les réalités budgétaires imposent désormais de rompre avec la politique quantitative engagée au cours des années précédentes et de redistribuer les postes créés en priorité aux établissements sous-encadrés de façon chronique et anormale.

Par ailleurs, comme l'a montré la dernière rentrée universitaire, l'inclusion des créations d'emplois dans les contrats quadriennaux passés entre l'Etat et les universités peut être source de rigidités, alors qu'il est malaisé de programmer les choix des étudiants entre les diverses filières.

S'agissant de la politique d'action sociale en faveur des étudiants, il apparaît, à l'évidence, que la démocratisation de l'enseignement supérieur appelle un effort accru : le

projet permettra ainsi d'augmenter le nombre et le montant des bourses universitaires, l'objectif étant d'en faire bénéficier le quart des étudiants et d'en mensualiser le versement dès la rentrée prochaine dans la moitié des académies.

Il serait souhaitable, en outre, d'accélérer la réflexion engagée tendant à mettre en place des prêts adaptés aux étudiants, dans le droit-fil du rapport Prévos.

Enfin, s'agissant de l'allocation de logement social des étudiants, qui relève de la compétence du ministre du logement et dont la réforme, après avoir connu quelques mésaventures, a été abandonnée par le Gouvernement, force est de constater que son régime actuel n'est pas satisfaisant pour l'équité et nécessitera des aménagements interministériels futurs.

Je terminerai cet exposé, monsieur le ministre, en appelant de mes vœux un nécessaire assouplissement du statut des établissements supérieurs.

En effet, du fait de la décision du juge constitutionnel intervenue au cours de l'été, les universités nouvelles, qui bénéficiaient à titre expérimental d'un statut dérogatoire, risquent de se retrouver, l'année prochaine, sous le statut uniforme de la loi Savary de 1984, qui régit l'ensemble des établissements.

La commission des affaires culturelles souhaitait que le Parlement soit de nouveau saisi, dans les meilleurs délais, d'un texte qui autoriserait des assouplissements spécifiques à la loi de 1984 : elle ne peut que se féliciter de l'annonce du dépôt d'un tel projet de loi à la prochaine session de printemps.

Monsieur le ministre, en vous félicitant de nouveau de la progression de votre projet de budget, dans un contexte particulièrement difficile, la commission des affaires culturelles a décidé de donner un avis favorable à l'adoption des crédits de l'enseignement supérieur pour 1994. (*Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

M. le président. La parole est à M. Valade, rapporteur spécial.

M. Jacques Valade, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, pour la recherche. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, un examen superficiel des dotations inscrites au projet de budget de la recherche pour 1994 pourrait faire conclure à une diminution apparente de 19 p. 100 des crédits par rapport à 1993. Cette apparente régression, exceptionnelle, provient, en fait, des changements de configuration du budget qui, à structures constantes, connaît une hausse de 3,3 p. 100 en dépenses ordinaires et en crédits de paiement.

Ces variations proviennent du rattachement des crédits de l'espace qui, peut-être en raison de la nature spatiale de leur objet, errent d'un ministère à l'autre. Le dernier avatar de ces rattachements fait amarrer les crédits de l'espace, peut-être provisoirement, au budget de l'industrie. Si l'on ajoute que cette errance se double d'une triple tutelle - de l'industrie, de la recherche et de la défense - on peut légitimement s'émerveiller de la longue série de succès d'Ariane ; j'y reviendrai tout à l'heure.

L'effort français en matière de recherche ne se limite pas au seul budget de la recherche. Dix-sept ministères y participent, pour un montant de 24,6 milliards de francs en 1994.

L'agrégat de ces deux chiffres constitue le budget civil de la recherche et du développement, le BCRD, qui est le seul indicateur valable de l'effort public de recherche. Il atteint, en 1994, 51,58 milliards de francs, soit une augmentation de 3,68 p. 100 par rapport au collectif budgétaire du printemps dernier. Cette croissance des dotations est ramenée à 2 p. 100 par rapport à la loi de finances initiale.

Il me paraît utile de poser d'emblée la question du cadre budgétaire dans lequel vont évoluer les crédits en 1994. De ce point de vue, il peut y avoir une divergence d'approche.

Le débat sur la base de référence n'est évidemment pas neutre. Pour l'ensemble du budget, le Gouvernement a retenu la loi de finances rectificative. Cette démarche est judicieuse, puisque la loi de finances initiale était caractérisée par une sous-estimation systématique des dépenses et par la surévaluation des recettes dues aux erreurs sur l'évaluation du taux de croissance. La loi de finances rectificative du mois de juin dernier avait corrigé ces omissions et rétabli plus de 40 milliards de francs de dépenses. Le collectif budgétaire apparaissait – pour cette raison – comme la véritable loi de finances initiale du nouveau gouvernement.

A l'évidence, cette situation n'était pas celle de la recherche dont, tout au contraire, les crédits ont fait l'objet d'annulations atteignant près de 830 millions de francs.

Dès lors, la comparaison de loi de finances initiale à loi de finances initiale s'impose, comme il est traditionnel de le faire.

De même, la comparaison en dépenses ordinaires plus autorisations de programme ne me paraît pas dénuée de sens. J'avais indiqué, dans mes rapports précédents, que la couverture des autorisations de programme par les crédits de paiement était insuffisante et qu'il convenait d'en réduire l'écart. C'est cette démarche qu'a suivie le Gouvernement.

Comme vous l'indiquez, monsieur le ministre, « l'écart croissant entre autorisations de programme et crédits de paiement, dû à la dégradation progressive de la couverture en crédits de paiement des autorisations de programme antérieures, ôtait beaucoup de signification aux croissances affichées sur les derniers exercices en dépenses ordinaires plus autorisations de programme. La restauration des crédits de paiement est donc une priorité claire du budget pour 1994. Elle implique, compte tenu du contexte général du budget pour 1994, une modération de l'évolution de l'ensemble des dépenses ordinaires et des autorisations de programme. » Nous sommes tout à fait d'accord avec vous !

Toutefois, il faut souligner que, par nature, les autorisations de programme permettent d'engager des opérations en capital de grande ampleur, dont l'exécution peut s'étaler sur plusieurs années. Elles constituent donc un indicateur d'avenir pour la recherche. A ce titre, une trop grande résorption de l'écart entre autorisations de programme et crédits de paiement aurait une signification d'ordre politique à laquelle le déblocage de reports de crédits n'apporterait qu'une réponse partielle.

Globalement, les dépenses ordinaires et les autorisations de programme progressent de 1,2 p. 100 par rapport au collectif budgétaire, même si elles diminuent de 2,1 p. 100 par rapport à la loi de finances initiale.

Troisième caractéristique du budget pour 1994, et il s'agit de la constatation essentielle : c'est un budget en progression, dont la nature participe à l'effort de rigueur général demandé par le Gouvernement.

Pour le seul budget du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, la révision des services votés de la partie « recherche » porte sur 28,8 millions de francs au titre III et sur 40,8 millions de francs au titre IV. Cette révision correspond à de réelles économies des moyens de fonctionnement et reconduit certaines des annulations opérées dans le collectif budgétaire du 22 juin 1993. Elle réalise également certaines adaptations de crédits lors de transferts internes.

Nous ne pouvons qu'approuver la démarche suivie, qui s'apparente, d'une certaine façon, à une évaluation de la pertinence des recherches et des moyens de fonctionnement qui leur sont attribués. Même si, pourtant, la recherche, gage de notre compétitivité future, est un domaine où la rigueur budgétaire doit prendre du champ, il est des circonstances – et ce sont celles que vous connaissez, monsieur le ministre – où la situation financière du pays impose ce type de sacrifice.

Au-delà de ces aspects budgétaires, quels sont les choix politiques qui sous-tendent le budget de la recherche pour 1994 ? Même si le projet de budget qui nous est soumis est un budget de transition, cela n'exclut pas la définition de quelques priorités.

L'appréciation politique que nous devons porter sur ce budget est rendue difficile par les changements de structures qui, sans analyse technique précise, entraînent une certaine opacité de l'évolution des crédits. Cet obstacle n'est pas insurmontable, ainsi que je l'ai montré dans mon rapport écrit.

Il est important, tout d'abord, de rappeler quelle fut notre approche du budget de la recherche les années précédentes : notre commission s'en est remise systématiquement à la sagesse du Sénat.

Cette décision, qui a abouti *in fine* à l'adoption des crédits, revenait à reconnaître que la France disposait d'une politique de la recherche relativement consensuelle.

Chaque année, j'ai été conduit à reprendre la même critique de fond : en affirmant que la recherche constituait une priorité, les intentions du Gouvernement étaient bonnes, même si cette affirmation ne constituait pas une grande innovation. Qui, en effet, pourrait prétendre donner un image dynamique de la gestion de l'ensemble national sans une référence appuyée, pour ne pas dire incantatoire, en faveur de la recherche ?

Pourtant, si la France disposait, apparemment, d'une politique affirmée, les difficultés économiques et budgétaires conduisaient à une réalité toute différente, à travers la politique d'annulation des crédits du BCRD.

Dans le passé, l'accent a été mis sur un certain nombre de priorités consensuelles.

Les grands programmes – nucléaire, aéronautique, espace – absorbaient une part prépondérante du budget, à tel point que l'on pouvait s'interroger sur l'effet d'éviction produit par ces grandes orientations sur les autres programmes de recherche fondamentale ou appliquée. Le Gouvernement a annoncé qu'une priorité devrait être donnée à l'aéronautique en raison de la difficile compétition qui règne dans ce secteur. Le nucléaire et l'espace font également l'objet d'interrogations. J'y reviendrai, car il ne faut pas que les difficultés du moment nous fassent perdre de vue l'essentiel : le maintien de nos capacités scientifiques.

Les grands équipements scientifiques faisaient également l'objet d'un certain consensus, et d'une volonté partagée, d'autant plus qu'ils sont très largement le résultat de programmes internationaux dans lesquels notre pays doit assumer sa part et dont il lui faut, si possible, assurer la maîtrise et la direction. A ce propos, j'insiste,

monsieur le ministre, pour que des engagements soient pris en ce qui concerne le grand collisionneur proton-proton, le LHC, du CERN, dont la décision de construction doit être prise en juin 1994. L'abandon du projet concurrent, le SSC, par les Etats-Unis fait entrevoir une possibilité de coopération avec les Américains et une éventuelle accélération du projet, nous laissant ainsi tout le bénéfice de l'initiative.

Du fait de la décroissance des autorisations de programmes, l'IN 2P3, institut du CNRS, a été contraint de limiter à 10 millions de francs les dépenses engagées pour la mise au point des détecteurs associés au LHC. Or l'estimation de dépenses est de 35 millions de francs par an pendant six ans pour les seuls détecteurs. Je souhaite que, dans le cas où une décision positive serait prise au CERN, le Gouvernement s'engage à abonder le budget de l'IN 2P3 à due concurrence.

La recherche industrielle, à laquelle fera sans doute allusion M. Laffitte, répond à un impératif fondamental et vital de notre pays : maintenir sa place pour l'avenir dans la compétition mondiale, ce qui fait également partie des priorités de tous les gouvernements. De ce point de vue, votre souhait de voir les clivages entre recherche fondamentale et recherche industrielle disparaître ne peut que rencontrer notre pleine adhésion. Tout ce qui sera fait dans le sens du transfert de technologies, dans tous les domaines, du laboratoire à l'usine, sera bienvenu.

La prise en compte de l'émergence de nouveaux problèmes de société - l'environnement, la recherche médicale avec, notamment, la lutte contre le sida - demeure l'une des priorités réaffirmées récemment par le Gouvernement et fait, naturellement, l'unanimité.

Enfin, la revalorisation de la condition de chercheur, ainsi que celle, non moins indispensable, des ingénieurs, techniciens et administratifs est à nouveau évoquée.

Elle prend la forme de transformations ou de créations de postes, d'encouragements à la mobilité, d'allocations de recherche. Cette politique est maintenue. J'attire toutefois votre attention - je crois que vous partagez cette préoccupation - sur les conséquences négatives du gel des postes qui affecte les grands organismes et sur la faiblesse des postes nouveaux envisagés. Même dans une période difficile de remise en ordre, il est fondamental de maintenir l'effort.

Sous ces quelques réserves, ces lignes de force que je viens de rappeler ont toujours fait l'objet d'un consensus. Pourtant, l'affichage de la priorité donnée à la recherche - quel gouvernement peut dire le contraire ? - n'a pas résisté, dans le passé, à l'analyse et à la réalité des faits.

En 1991, la contradiction est venue de l'importance des annulations de crédits qui touchèrent particulièrement la recherche industrielle, pourtant présentée comme une priorité.

En 1992, le Conseil supérieur de la recherche a noté, dans son rapport annuel, que l'annulation globale qui frappait le BCRD compromettrait les chances de notre pays de rejoindre les meilleurs et de rester dans le peloton de tête des nations industrialisées.

En 1993, le véritable truquage du budget du CEA, les transferts provenant de la défense, l'incorporation du spatial dans le budget total, où il pèse plus de 20 p. 100 de l'ensemble, ainsi que les modifications de structures, de nomenclature et d'imputations n'ont servi qu'à masquer un creusement supplémentaire de l'écart entre le discours et la réalité.

Malgré quelques innovations intéressantes - comité d'éthique, évaluation de la recherche, tentatives de penser le budget par objectifs - les orientations de la recherche

glissaient sur leur aire et faisaient preuve d'un conformisme mortel, dans un domaine où l'originalité et la liberté sont le gage essentiel de réussite.

Le budget pour 1994 paraît sensiblement peu différent des budgets précédents. Il devrait conduire, *a priori*, aux mêmes critiques, s'il avait été possible de modifier de façon fondamentale les orientations précédentes.

Le gouvernement mis en place depuis le mois de mars dernier n'avait pas le temps de définir, après inventaire, une politique nouvelle.

Par ailleurs, un changement trop brutal d'orientation pourrait conduire à bouleverser des programmes ou à perturber le travail des équipes, pour lesquelles la durée est une condition de réussite.

Enfin, en matière de recherche, la question n'est pas tant de porter un jugement sur tel ou tel programme de recherche, dans quelque domaine que ce soit, que de définir techniquement et politiquement quelles sont, dans le contexte mondial d'aujourd'hui, et compte tenu des moyens dont nous disposons, les priorités que notre pays se donne, collectivement, en matière de recherche.

La réponse à cette question est et sera donnée au travers de la consultation nationale que vous avez lancée, monsieur le ministre, et qui doit aboutir, devant le Parlement, à un débat d'orientation sur notre effort de recherche pour les années à venir.

C'est une démarche fondamentale, à laquelle nous apportons notre entier soutien et toute notre attention.

Parmi les grands problèmes qui devront être débattus figurent principalement la recherche industrielle et technologique et sa meilleure collaboration avec la recherche fondamentale publique, grâce à des programmes développés en commun, au rôle des PMI et au soutien de l'action régionale, l'Agence nationale de valorisation de la recherche, l'ANVAR, et à la recherche médicale.

Enfin, la recherche scientifique et technique en général devrait être examinée à partir de l'identification de lignes de force principales et des obstacles au développement, comme le manque de coordination et de mobilité, les relations entre l'université et les organismes de recherche et entre la communauté scientifique et le monde économique.

Le projet de budget qui nous est proposé est donc, largement, un projet de budget de reconduction et de transition, dans l'attente de ce grand débat national.

Cependant, cette continuité a permis d'apporter quelques innovations à propos desquelles je voudrais exprimer toute ma satisfaction.

Le vigoureux soutien que notre commission a donné au CEA a porté ses fruits : les risques de démantèlement de cet organisme sont écartés, ses crédits sont, pour la première fois depuis trois ans, en très légère progression, ses missions ont été précisées et son recentrage sur sa mission fondamentale, le nucléaire, est clairement affirmé.

Nous pouvons légitimement nous féliciter - et vous féliciter, monsieur le ministre de cette nouvelle orientation.

Cette satisfaction doit cependant être tempérée par les incertitudes et les hésitations qui pèsent sur l'avenir nucléaire de la France, notamment en matière militaire, domaine où la recherche joue un rôle particulièrement important.

De même, je m'interroge sur les effets de l'arrêt des essais nucléaires sur le programme PALEN - préparation à la limitation des expérimentations nucléaires - qui doit

permettre de simuler les effets des explosions grâce à un ensemble de matériels et de techniques extrêmement sophistiqués.

Même si aucun retard n'était pris dans la réalisation des équipements nécessaires, que ce soit le laser ou la mise à disposition de calculateurs à architecture parallèle suffisamment puissants pour permettre d'effectuer les calculs, le problème des expérimentations, indispensables pour valider les simulations, reste posé. Dans le pays de Claude Bernard et de la science expérimentale, l'impasse qui est faite sur cette question est, ou plutôt serait incompréhensible.

Le Gouvernement a demandé à un groupe d'experts de présenter un livre blanc sur ces sujets.

D'un point de vue budgétaire, il me paraît important que les difficultés économiques ne soient pas un prétexte facile pour abaisser notre garde militaire.

L'idée dominante qui veut que nous puissions toucher dès à présent les dividendes de la paix me semble dangereuse. L'éloignement de la probabilité d'un affrontement Est-Ouest dû à l'opposition des idéologies et des systèmes économiques a laissé place à une incertitude beaucoup plus grande et à une complexité accrue de la situation.

Dans ce contexte de mutation des dangers, mais non de leur disparition, la science doit réorienter ses efforts, mais non abandonner ses recherches pour une meilleure défense. La solution budgétaire qui consiste à reporter dans le temps l'achèvement des programmes ne me paraît pas - moins que jamais peut-être - pouvoir s'appliquer à la recherche, en particulier dans ces domaines difficiles et stratégiques.

Un autre motif de satisfaction est la progression de 7,1 p. 100 des crédits affectés au Centre national d'études spatiales, le CNES, en 1994.

J'avais indiqué, l'année dernière, que le manque de crédits de paiement de cet organisme était évalué à 1 200 millions de francs. Le projet de budget pour 1994 atténue ce défaut sans pour autant combler l'écart.

Or, en matière spatiale, l'essentiel de nos engagements relève de décisions européennes. On peut donc se demander si notre rôle de leader en matière spatiale ne se fait pas encore trop à crédit ou n'est pas simplement remis en question.

Cette impression ne peut, du reste, qu'être renforcée par les annulations de 1993, qui vont se traduire par un alourdissement de la charge d'emprunt du CNES puisque le règlement de l'Agence spatiale européenne fait obligation de couvrir, en tant que de besoin, par emprunt, les sommes appelées.

L'amélioration de la situation budgétaire du CNES ne doit pas masquer l'essentiel : la France est en panne de politique spatiale.

On ne le dira jamais assez, entre les conférences de Munich et de Grenade, notre pays a enclenché un mécanisme d'abandon du *leadership* qu'il détenait en matière spatiale.

Les hésitations, les atermoiements, les reculades des gouvernements précédents ont abouti au quasi-abandon de toute ambition en matière d'accès de l'homme européen à l'espace.

M. Emmanuel Hamel. C'est grave !

M. Jacques Valade, rapporteur spécial. Que l'on soit partisan ou adversaire de l'homme dans l'espace, que l'on souhaite que cet objectif n'exclue pas tout autre développement, cela est légitime. Mais, là non plus, ces problèmes ne peuvent avoir de solutions exclusivement budgétaires.

Ces questions montrent que le débat doit avoir lieu, et vite. Or, l'inflexion de la position française s'est faite sans concertation, ni avec nos partenaires, ni avec la représentation nationale, comme cela avait été vivement demandé, notamment par notre collègue M. Loridan.

Il est aujourd'hui urgent de définir une politique cohérente, en matière spatiale, qui ne se contente pas de se féliciter des parts de marché détenues par ArianeSpace en matière de lanceurs civils, mais pose la question en termes d'ambition nationale, d'objectifs clairs qui permettent à un programme de recherche fondamentale et appliquée de se développer dans un contexte européen et international mouvant et difficile.

Dans quelques jours, monsieur le ministre, l'Agence spatiale européenne proposera de redéfinir les orientations prises à Grenade. Il faut savoir que les contraintes budgétaires qui ont été imposées au secteur spatial européen limitent les activités réalisables au cours des prochaines années à un niveau inférieur à celui qu'exigent les décisions de Grenade, quand ces activités ne sont pas purement et simplement menacées dans leur existence même !

M. le président. Veuillez conclure, monsieur le rapporteur, votre temps de parole est épuisé.

M. Jacques Valade, rapporteur spécial. J'en termine, monsieur le président.

Le rôle de la France, à cet égard, a été singulièrement négatif, et il importe de rapidement se ressaisir.

De même, la révision à la baisse des ambitions américaines concernant la station Freedom remet en cause l'ensemble du programme européen. Et que dire de la navette Hermès, qui n'existe plus que sous la forme d'un programme de transport spatial habité !

Je ne peux donc qu'exprimer une profonde inquiétude pour l'avenir de l'Europe spatiale et pour la place de la France dans ce domaine.

Voilà, monsieur le ministre, monsieur le président, mes chers collègues, les réflexions que nous pouvons faire sur le budget qui nous est proposé.

Pour résumer notre analyse, il faut le considérer comme un budget de transition, dans l'attente de la détermination, par l'ensemble des intervenants politiques, scientifiques et industriels, au nom de la communauté nationale, des grandes options de l'avenir, qui trouveront leur forme budgétaire dans le projet de loi de finances pour 1995.

Pour l'heure, ce budget maintient globalement le soutien des programmes à son niveau de 1993, niveau qu'il faudra rapidement améliorer.

Une telle situation est parfaitement compréhensible, dans le contexte difficile que connaît notre pays. Elle procède de la volonté du Gouvernement d'effectuer une remise en ordre et de maîtriser les finances publiques. Elle n'est supportable que parce qu'elle est nécessaire, urgente et courageuse.

Mais la recherche française doit rapidement reprendre sa progression. Elle le fera d'autant mieux que, après le débat au Parlement prévu en 1994, le Gouvernement pourra fixer ses intentions et les traduire dans un projet de budget que nous souhaitons explicite et ambitieux pour 1995.

Dans cette attente, et pour l'heure, je propose au Sénat d'adopter les crédits de la recherche pour 1994. (*Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

M. le président. La parole est à M. Laffitte, rapporteur pour avis.

M. Pierre Laffitte, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, pour la recherche scientifique et technique. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, si l'on excepte l'année dernière, la commission des affaires culturelles a toujours émis un avis favorable sur le budget de la recherche, et tel sera encore le cas cette année. Il y a consensus sur la priorité à accorder à la recherche.

Ce budget est en progression de 3,6 p. 100, si l'on ne prend en compte que les dépenses ordinaires et les crédits de paiement.

On sait qu'en matière de recherche les changements sont lents, trop lents, peut-être. Comme vient de l'expliquer excellemment M. Valade, c'est un budget de transition, qui se caractérise aussi par une certaine volonté de clarification, notamment quant à l'affichage de certaines priorités et à la fixation du niveau des autorisations de programme.

Je crois que vous avez eu raison, monsieur le ministre, mais peut-être êtes-vous allé un peu rapidement, de ce point de vue. En effet, par exemple, le Fonds de la recherche et de la technologie, le FRT, qui est l'outil privilégié du ministre pour orienter la recherche fondamentale ainsi que pour soutenir la recherche à finalité industrielle et la recherche technologique de base, reste sacrifié.

On l'a souvent dit à cette tribune, le FRT est essentiel à une politique de recherche. C'est au travers de ce Fonds qu'un ministre d'un gouvernement à la fois libéral et colbertien a la capacité de donner des impulsions et des orientations.

Le Fonds, qui intervient sur des programmes pilotes en finançant des programmes industriels à haut risque, et qui permet des projets coopératifs, puisqu'il a pris la suite des anciennes « actions concertées DGRST », devrait recevoir une dotation beaucoup plus importante.

Sur cinq ans - c'est un objectif que le Gouvernement, avec raison, a mis à la mode - son montant devrait atteindre, à mon avis, près de 10 p. 100 du volume de la recherche publique. On en est loin, très loin, même si, en matière de crédits du paiement, l'évolution, en 1994, du FRT reste favorable.

Je tiens, en deuxième lieu, à vous féliciter, monsieur le ministre, d'avoir souhaité engager un débat national sur les priorités de la recherche française. Une réflexion sur ses structures et sur ses moyens est indispensable.

Le premier rapport vient d'être établi sur votre initiative. Il est bien conçu et intéressant. Il conviendra qu'il soit complété tant par les études confiées à l'Académie des sciences que par celles qui seront lancées à l'intérieur de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques.

Mais il faudra surtout qu'il y ait un large débat dans l'ensemble des milieux de la recherche publique et privée et, bien entendu, au Parlement. Cela ne pourrait que favoriser la prise de conscience de l'interaction qui existe entre la recherche, l'économie et la société.

Je souhaite même que ce débat puisse être étendu à la partie « enseignement supérieur » de votre ministère, afin que l'un des problèmes majeurs de la formation, à savoir la création d'emplois par les jeunes diplômés, qui n'est pas du tout abordé, puisse l'être dans un contexte local ou régional où les universitaires et les étudiants discutent avec les PMI et les structures publiques diverses. Il y a certainement intérêt à lancer une réflexion et une information à ce sujet. Dans chaque département ou à proximité de chaque université, il faut préparer des grandes Assises de la création d'entreprises par des diplômés.

Dans un monde moderne où l'on est convaincu que la compétence est liée au développement économique, les statistiques de l'Agence nationale pour la création d'entreprises sont navrantes, tant on a l'impression que le système pédagogique - que ce soit l'éducation nationale ou l'enseignement supérieur - empêche ceux qui en sortent de créer des entreprises. C'est là une anomalie qui mérite une réflexion approfondie.

Concernant les travaux futurs de votre ministère, je souhaite, bien entendu, que tout soit mis en œuvre pour assurer un soutien massif aux pôles d'excellence.

La France a des moyens financiers et humains limités, mais des équipes extraordinairement efficaces et dynamiques, qu'il faut aider massivement. Il faut sélectionner ses points d'appui. Il faut savoir qu'il existera, à l'évidence, d'autres équipes que l'on n'aidera pas, qu'il est même des équipes que l'on peut faire disparaître, mais en tant que telles, en répartissant ailleurs leurs moyens humains et matériels.

Cela suppose une volonté ferme et un affichage clair, pour lequel, monsieur le ministre, vous aurez l'appui indiscutable de la totalité des excellents chercheurs et des très bons, mais un soutien moindre de la part de ceux qui sont un peu moins bons.

Mme Danielle Bidard-Reydet. Et les critères de jugement aussi !

M. Pierre Laffitte, rapporteur pour avis. Bien sûr, madame, et nous le savons bien !

Il faut par ailleurs renforcer le potentiel de recherche dans les domaines qui conditionnent les activités économiques à fort potentiel de croissance. Cela paraît évident, mais ce n'est pas toujours le cas, car, je l'ai dit en commençant mon propos, la recherche est un monde qui évolue par nature lentement, parfois trop lentement.

Il convient aussi d'assurer l'émergence de nouvelles équipes de recherche, notamment au sein des organismes d'enseignement supérieur, des universités, des grandes écoles - vous serez tous d'accord avec moi sur ce point - lorsque les conditions favorables sont réunies.

Enfin, une réflexion s'impose sur la nécessaire architecture entre les niveaux régionaux, nationaux, européens et internationaux pour financer la recherche en interaction forte avec le monde économique, social et culturel.

Il n'est pas évident - d'ailleurs, le rapport préliminaire sur les orientations de la recherche le signale - que le béton doit être privilégié, par rapport à des équipements nationaux. Ainsi, s'agissant de programmes très lourds, les Américains, notamment, viennent de nous en donner l'exemple. Cette réflexion vaut également pour les programmes spatiaux, le béton étant, bien sûr, remplacé par d'autres matériaux.

D'autres objectifs figurent dans mon rapport écrit, que le manque de temps m'empêche d'évoquer. Les problèmes de valorisation et de transfert de la recherche sont, à mon avis, essentiels. L'activité de diffusion des données correspond à un besoin. De multiples acteurs publics ou privés interviennent : les associations régionales d'information scientifique et technique dans les chambres de commerce, l'Institut national de la propriété industrielle, les sociétés savantes - qui mériteraient d'ailleurs d'être davantage mises à contribution - l'Association nationale de la recherche technique, qui publie des notes d'information, des grands organismes, des centres techniques... Voilà une profusion d'informations qui ne sont probablement ni assez utilisées ni assez coordonnées.

L'activité d'appui au transfert bénéficie aussi d'une panoplie fort large. L'Agence nationale de valorisation de recherche obtient des résultats extraordinaires, et je me réjouis du renforcement des moyens mis à sa disposition. En 1994, ils seront en augmentation de 25 p. 100 par rapport à 1993. Cela témoigne d'une volonté délibérée de favoriser les actions de développement de la recherche et de création d'entreprises, à partir de la compétence scientifique.

M. le président. Monsieur le rapporteur pour avis, je vous prie de conclure !

M. Pierre Laffitte, rapporteur pour avis. Il faut profiter du rapprochement institutionnel entre la recherche et l'enseignement supérieur. D'aucuns disent que ce rapprochement est dangereux, car les problèmes ont souvent des rythmes et des urgences de nature différente.

Ces préoccupations sont fondées. Ce rapprochement entre ces deux secteurs peut, en revanche, se justifier si l'on en profite pour stimuler les échanges et la mobilité, en particulier entre les personnels du CNRS et les universités.

C'est une nécessité absolue. Il n'est pas admissible que des postes créés pour faciliter ces échanges ne soient pas utilisés. Comme le souligne le récent titulaire du prix Nobel, Georges Charpak, il n'est pas admissible que les jeunes chercheurs ne viennent pas dès le premier cycle universitaire contribuer à une diffusion de leur savoir et de leur enthousiasme.

En terminant, je rappelle le soutien de la commission des affaires culturelles à votre projet de budget. (*Applaudissements sur certaines travées du RDE, ainsi que sur les travées de l'Union centriste, du RPR et des Républicains et Indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. Rausch, rapporteur pour avis.

M. Jean-Marie Rausch, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan pour la recherche. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, si, dans le domaine de la recherche, l'innovation scientifique ou technique est fréquente, l'innovation administrative est beaucoup plus rare. La réforme de l'organigramme gouvernemental qui a conduit à regrouper sous votre égide, monsieur le ministre, les compétences ministérielles relatives à la recherche et celles qui ont trait à l'enseignement supérieur en est donc d'autant plus appréciable.

Ce regroupement rejoint la pratique de nombreux grands pays industriels. Il apparaît de nature à renforcer les complémentarités naturelles qui existent entre l'Université et la recherche, tout en favorisant, simultanément, le développement de nouvelles synergies.

Je suis donc convaincu qu'il s'agit d'une évolution positive pour la recherche nationale et qu'il convient de s'en féliciter.

Le projet de budget qui nous est présenté en matière de recherche civile constitue un autre motif de satisfaction pour la commission des affaires économiques et du Plan.

S'agissant des crédits relatifs à la recherche dans les dotations dont vous avez la responsabilité, elle approuve, monsieur le ministre, la « rebudgétisation » des dépenses en capital du CEA, qui avaient, à son vif regret, fait l'objet d'une débudgétisation l'an dernier. Elle se réjouit également de la progression de 3,2 p. 100 que révèlent, à structure constante, les évolutions en moyens de paiement des crédits de recherche.

S'agissant du budget civil de recherche-développement, dit communément BCRD, la commission des affaires économiques et du Plan soutient la volonté du Gouvernement de rééquilibrer les dotations en autorisations de programme et en crédits de paiement, afin d'éviter l'affichage de moyens d'engagement excédant manifestement les capacités annuelles de mobilisation en moyens de paiement.

Je note d'ailleurs que l'amélioration constatée en matière de crédits de paiement sur l'ensemble du BCRD se traduit dans les dotations des organismes ou des fonds de recherche. Ainsi, par rapport à la loi de finances rectificative, les crédits de paiement attribués à l'ANVAR progressent de 27 p. 100 et ceux du fonds de la recherche et de la technologie de 15,5 p. 100.

Il convient également de relever que la priorité accordée à la recherche médicale – près de 9 p. 100 d'augmentation – n'entraîne pas pour autant un relâchement de l'effort en faveur de la recherche industrielle, pour laquelle notre pays est souvent moins bien placé que ses partenaires. Les dotations orientées vers la recherche industrielle atteignent 17 milliards de francs. Par rapport à la loi de finances rectificative, elles enregistrent une progression une fois et demie supérieure à celle du BCRD dans sa globalité.

Je ne m'attacherai cependant pas plus longtemps à commenter les aspects budgétaires de la politique de la recherche. Les analyses très complètes que vient de nous fournir notre éminent collègue, M. Jacques Valade, rapporteur spécial de la commission des finances, me conduisent à estimer que la poursuite de cet exercice présenterait un caractère quelque peu superfétatoire.

Je crois préférable d'attirer l'attention sur le fait que la croissance en volume des dépenses françaises de recherche, qui atteignait en moyenne 4,6 p. 100 par an au cours des années 1980, a fléchi en 1991 et en 1992, vraisemblablement sous l'effet de la conjoncture et de la baisse des programmes de défense.

Cette tendance constatée actuellement en France s'est manifestée antérieurement dans les autres grands pays de l'OCDE. Elle n'en est pas satisfaisante pour autant, et il me semble qu'elle devrait inciter à organiser, à l'échelon communautaire notamment, un ambitieux plan de relance de l'effort de recherche.

Dans cette perspective, il serait utile que vous puissiez nous informer, monsieur le ministre, de l'avancement des travaux d'élaboration du quatrième programme-cadre de recherche-développement communautaire.

Surtout, l'intérêt que la commission des affaires économiques et du Plan et le Sénat dans son ensemble portent aux questions d'aménagement du territoire m'amène à examiner la politique nationale de recherche sous cet angle.

A analyser les dernières statistiques publiées sur le sujet, force est en effet de constater que l'effort de recherche national est très inégalement réparti sur le territoire.

Alors que la région d'Ile-de-France accueille moins de 20 p. 100 de la population, elle concentre, en 1990, plus de 40 p. 100 des crédits civils alloués aux laboratoires publics. Les autres régions bien dotées – Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon – se classent nettement derrière, puisque chacune ne représente pas plus de 10 p. 100 à 6 p. 100 du total. Les dix-sept régions les moins nanties, y compris les départements d'outre-mer se partagent, à elles toutes, 15 p. 100 du montant total ; aucune n'en mobilise plus de 2 p. 100.

La ventilation régionale des 57 000 chercheurs, enseignants-chercheurs et ingénieurs participant à la recherche publique civile française se révèle être le reflet assez fidèle de la répartition des ressources financières. Plus de 22 000 d'entre eux, soit près de 40 p. 100, travaillent dans les laboratoires publics d'Ile-de-France. Seule la région Rhône-Alpes en compte plus de 5 000 et pas plus de quatre régions - Provence - Alpes - Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées et Bretagne - en regroupent entre 2 000 et 4 000.

En rapportant le nombre de chercheurs à la population régionale, l'avantage francilien ressort encore plus nettement. La densité du personnel de recherche y est près de trois fois plus importante que la moyenne nationale.

La prédominance francilienne est encore plus nette pour la recherche privée. En 1990, 55 p. 100 des dépenses de recherche-développement industrielle réalisées en France l'étaient dans la région capitale, le département des Hauts-de-Seine en assurant à lui seul 22,7 p. 100, soit trois fois plus que la région Rhône-Alpes.

Parallèlement, et en toute logique, la répartition territoriale des postes d'ingénieur et de chercheur de recherche-développement industrielle rappelle celle des dépenses : 57 p. 100 en région d'Ile-de-France dont 24 p. 100 dans les Hauts-de-Seine et 11 p. 100 dans les Yvelines, ces deux départements devançant Rhône-Alpes et Provence - Alpes - Côte d'Azur.

Pourtant, les évolutions enregistrées au cours des dernières années de la précédente décennie semblent donner quelques raisons d'espérer une répartition plus équitable. On constate, en effet, une diminution de la part relative de la région parisienne et, dans une moindre mesure, des autres régions dominantes.

L'Ile-de-France représentait 45,6 p. 100 des dépenses publiques consacrées à la recherche civile, en 1988, et 41,5 p. 100, en 1990.

La proportion d'enseignants-chercheurs installés dans les trois régions les mieux pourvues - Ile-de-France, Rhône-Alpes et Provence - Alpes - Côte d'Azur - a légèrement diminué entre 1986 et 1992 alors que leur nombre a augmenté de 30 p. 100 à l'échelon national. Surtout, entre 1986 et 1990, la répartition des effectifs de la recherche publique non universitaire a enregistré des modifications très prononcées. Le poids de l'Ile-de-France diminue de 8 p. 100 tandis que celui de Languedoc-Roussillon et de Provence - Alpes - Côte d'Azur décroît respectivement de 14 p. 100 et 36 p. 100.

La même tendance s'observe en matière de recherche privée. De 1986 à 1990, pour ce qui concerne les dépenses de recherche industrielle, l'Ile-de-France et tous ses départements voient leur part relative diminuer : de 58,3 p. 100 du total français à 55 p. 100 pour l'ensemble de la région ; de 23,5 p. 100 à 22,7 p. 100 pour les Hauts-de-Seine.

La multiplication par dix en dix ans des crédits affectés à la recherche dans les budgets régionaux n'est sans doute pas étrangère à cette évolution positive. La prise de conscience par l'Etat de la nécessité d'une action en ce sens y a sans doute également contribué, notamment au travers des contrats de plan Etat-région du X^e Plan.

Mais, au total, il faut bien avoir conscience que les chiffres que je viens de citer ne prennent pas en compte la priorité donnée à une meilleure régionalisation de la recherche par le comité interministériel d'aménagement du territoire de janvier 1992 et par celui qui s'est tenu à Mende en juillet dernier.

Ainsi, l'objectif de ramener, en 1997, de 50 p. 100 à 45 p. 100 le poids de la recherche publique en Ile-de-France semble d'ores et déjà en passe d'être satisfait. C'est pourquoi il apparaît aujourd'hui réaliste à la commission des affaires économiques et du Plan de nourrir de plus vastes ambitions pour la localisation des équipes de recherche en province.

Elle estime en conséquence qu'il est souhaitable de poursuivre désormais un objectif d'installation hors de la région capitale des deux tiers des effectifs de chercheurs des laboratoires publics à l'horizon 2005. Parallèlement, les dépenses publiques de recherche-développement devraient être réparties selon des proportions similaires à la même date.

En outre, si l'on décidait d'une politique volontariste en la matière, il ne paraît pas hors de portée de limiter à 40 p. 100 le nombre de chercheurs du secteur privé exerçant leurs compétences en Ile-de-France.

Monsieur le ministre, je crois que la grande consultation nationale sur l'avenir de la politique française de recherche que vous venez d'engager devrait être l'occasion d'étudier les moyens permettant d'atteindre de tels objectifs.

Eu égard, d'une part, à l'évolution positive des dotations budgétaires et, d'autre part, à la volonté exprimée par le Gouvernement à Mende d'assurer une meilleure répartition régionale des dépenses et des effectifs de la recherche nationale, la commission des affaires économiques et du Plan a donné un avis favorable à l'adoption des crédits relatifs à la recherche dans le projet de loi de finances pour 1994. (*Applaudissements sur certaines travées du RDE, ainsi que sur les travées de l'Union centriste, du RPR et des Républicains et Indépendants.*)

M. le président. J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe du Rassemblement pour la République, 42 minutes ;

Groupe socialiste, 48 minutes ;

Groupe de l'Union centriste, 34 minutes ;

Groupe du Rassemblement démocratique et européen, 22 minutes ;

Groupe communiste, 19 minutes ;

Réunion administrative des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe, 18 minutes.

La parole est à M. Durand-Chastel.

M. Hubert Durand-Chastel. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le budget de la recherche et du développement est, par excellence, un investissement pour l'avenir. Avec des crédits en augmentation de 3,70 p. 100 par rapport à la loi de finances rectificative du printemps dernier, sa position est relativement favorable. Mais la comparaison avec l'année précédente est délicate du fait du regroupement de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Dans une enquête récente de la SOFRES demandant aux Français de citer les meilleurs atouts de leur pays pour préparer l'an 2000, 43 p. 100 d'entre eux ont répondu : « la recherche scientifique », la plaçant ainsi en première position.

Ce signe d'une large acceptation de la culture scientifique et technique par nos compatriotes, qui sont de plus en plus conscients de l'enjeu de la recherche et de son importance pour l'avenir, devrait permettre au Gouvernement de donner à ce secteur la priorité nécessaire et de

corriger certaines insuffisances actuelles, du système éducatif en particulier, pour faire face aux nécessités de notre époque.

Les besoins de recherche civile sont particulièrement importants. En effet, durant les dernières décades, la recherche a beaucoup été portée, dans les pays occidentaux, par les besoins militaires ; il s'agissait de pouvoir faire face, durant la guerre froide, à la menace de l'URSS, qui consacrait près du tiers de son budget à son armée. De nombreuses découvertes suivies d'applications civiles ont ainsi été lancées par l'appareil militaro-industriel, ce qui permettait, d'ailleurs, de justifier *a posteriori* les dépenses consenties par les nations à des fins de sécurité et de puissance.

Depuis l'effondrement de l'Union soviétique, de nombreux programmes ont été supprimés ou sensiblement réduits. Certains ont été réorientés judicieusement, comme aux Etats-Unis, où les crédits considérables du programme « guerre des étoiles » ont été convertis en un programme « autoroute audiovisuelle », dont l'objectif est de marier l'informatique et l'audiovisuel, ce qui devrait révolutionner, à terme, la communication.

Dans cette nouvelle conjoncture, il nous faut donc réorienter la recherche militaire vers une recherche civile visant le progrès humain notamment l'alimentation, la santé, l'écologie, la communication, en un mot redonner à la technique un sens social et un objectif de bien-être.

Gérer le budget de la recherche n'est pas chose aisée ...

M. Emmanuel Hamel. Oh non !

M. Hubert Durand-Chastel. ... tant les innovations technologiques et les connaissances scientifiques se renouvellent rapidement et requièrent des investissements en croissance exponentielle.

Aussi, une grande partie de la recherche déborde du cadre national et doit être relayée par l'échelon européen, comme cela est le cas du grand programme Euréka dont la France a été à l'origine et qui réunit vingt-trois pays du Vieux Continent.

De fait, la plupart de nos réussites technologiques récentes résultent de coopérations européennes, comme Airbus ou Ariane, alors que certaines recherches appliquées, par exemple dans le domaine de la supra-conductivité où notre pays est leader avec les laboratoires d'Alcatel-Alsthom à Marcoussis, ne maintiennent leur place dans la compétition mondiale que grâce à des coopérations nouvelles, y compris japonaises ou américaines.

De plus, la recherche directement française doit surmonter certains handicaps.

L'un d'eux est une insuffisance de partenariat avec l'industrie. Si, aux Etats-Unis, les entreprises sont très proches des universités et des laboratoires de recherche, dont elles financent directement la majeure partie des coûts, en France, au contraire, l'Etat est le principal promoteur de la recherche. Cela explique l'importance de notre recherche fondamentale, qui est un tiers supérieure à celle des Etats-Unis et deux fois supérieure à celle du Japon.

Cela a pour corollaire une insuffisance de la recherche appliquée en France, attestée par un nombre de brevets très inférieur à celui de nos principaux partenaires. Les brevets représentent pourtant un enjeu stratégique dans la compétition mondiale et un aboutissement naturel de la recherche fondamentale.

Les Japonais, en revanche, qui ont très peu investi dans la recherche fondamentale jugeant les coûts élevés et les retours incertains, ont largement utilisé la recherche fondamentale occidentale pour obtenir de très nombreuses applications industrielles.

Afin d'obtenir une meilleure participation des entreprises, le CNRS a déjà renforcé sa coordination avec l'industrie et quelques-uns de ses laboratoires sont aujourd'hui financés à 50 p. 100 par des activités privées.

Il convient cependant d'accélérer encore cette tendance, en facilitant la mobilité des chercheurs, de façon temporaire ou définitive, entre les secteurs public et privé, et d'encourager la création d'organismes mixtes. L'université technologique de Compiègne est, à cet égard, un exemple encore trop rare en France.

Une autre formule consiste à inciter les différentes disciplines scientifiques à coopérer, en les décloisonnant, tant dans l'enseignement que dans la recherche, car les plus grands progrès scientifiques sont toujours consécutifs au rapprochement de plusieurs sciences. Ainsi, la biologie a bénéficié des apports de la chimie et de la physique.

Un autre handicap de notre système de recherche est la gestion des carrières des chercheurs fonctionnaires, qui est largement influencée par des syndicats privilégiant souvent l'ancienneté au détriment des résultats et des compétences professionnelles.

La modicité des moyens mobilisés constitue également un handicap de la recherche française. Par exemple, la recherche sur le sida réunit des financements très modestes au regard du dramatique enjeu de société qu'il représente. Les Etats-Unis font davantage, proportionnellement au nombre d'habitants.

Or, les chercheurs français sont excellents en la matière et il ne faudrait pas qu'ils s'expatrient pour obtenir plus de chance de résultat. Monsieur le ministre, existe-t-il, à l'échelon européen, des moyens de recherche sur le sida comparables aux moyens américains ?

S'agissant de maladies génétiques aussi terribles que la myopathie ou la maladie d'Alzheimer, c'est grâce à la générosité des Français, comme l'a démontré le téléthon, que notre pays est devenu leader mondial sur le génome humain.

Il est, par ailleurs, préoccupant que le nombre des prix Nobel français décroisse régulièrement depuis le début du siècle, ce qui est un signe de faiblesse risquant d'entraîner la fuite de quelques-uns de nos meilleurs cerveaux aux Etats-Unis notamment, champions des « Nobelistes ».

Je terminerai sur deux notes d'optimisme.

M. Emmanuel Hamel. Ah !

M. Hubert Durand-Chastel. L'effort considérable de notre pays pour soutenir et accompagner le développement des pays les moins avancés du tiers monde nous place au deuxième rang mondial en la matière. Cet effort doit être poursuivi.

M. Emmanuel Hamel. Très bien !

M. Hubert Durand-Chastel. Enfin, le niveau de recherche d'un pays dépend de l'excellence de son enseignement supérieur.

A ce titre, le projet de création d'une chaîne du savoir et de la formation à la télévision, soutenu par le Gouvernement, devrait contribuer à une meilleure diffusion de l'éducation scientifique et technique, en incitant les jeunes Français à la curiosité et au goût pour la recherche.

Cette chaîne constituera également un outil privilégié de communication pour le ministère de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Il est important que ce réseau soit accessible dans tous les pays francophones et, au-delà, dans ceux où il existe une communauté française importante.

M. Emmanuel Hamel. Très bien !

M. Hubert Durand-Chastel. En effet, les enfants de nos compatriotes de l'étranger, s'ils suivent habituellement leurs études secondaires dans leur pays d'accueil, accomplissent pour la plupart leurs études supérieures en France. Il convient qu'ils puissent connaître les filières existantes, qu'ils soient parfaitement informés des procédures d'inscription et qu'ils aient la possibilité de se tenir au courant de l'évolution des métiers, car leur éloignement est un handicap par rapport aux Français de France.

Je sais que vous êtes attentif à cette question, monsieur le ministre, puisque vous avez déjà mis en place une cellule d'information spécifique pour l'inscription à l'Université des Français de l'étranger. Nous vous en remercions et souhaitons également que leur accueil en France soit facilité, notamment par l'accès à des logements pour étudiants.

Attentif à vos réponses, monsieur le ministre, avec la majorité des sénateurs non inscrits, je voterai le projet de budget de votre ministère pour 1994, car il prépare l'avenir. (*Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants, de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

M. le président. La parole est à M. Blin.

M. Maurice Blin. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je rappellerai brièvement, après la plupart des orateurs qui m'ont précédé, l'ampleur et les difficultés de la tâche qu'affrontent aujourd'hui les responsables de notre enseignement supérieur et, au premier chef, vous-même, monsieur le ministre.

Vous l'avez dit, d'autres l'ont redit, je le répète après eux, la population étudiante française « explose ». Elle dépasse aujourd'hui les 2 millions. Elle a augmenté de 600 000, soit de 38 p. 100 en cinq ans, c'est-à-dire au rythme de près de 7 p. 100 l'an. En dix ans, elle aura presque doublé, passant de 700 000 à 1 300 000.

Or elle augmentera à nouveau, nous dit-on, de 300 000 étudiants au cours des cinq prochaines années.

Un tel rythme de croissance pose deux problèmes dont on aperçoit difficilement la solution.

Le premier est d'ordre quantitatif et résulte de la comparaison de quelques chiffres que l'on retrouvera en détail dans l'excellent rapport de notre collègue M. Jean Clouet.

Les crédits que l'Etat consacrera cette année à l'enseignement supérieur augmentent, certes, beaucoup plus que l'ensemble des dépenses publiques, ce dont il convient de vous féliciter, monsieur le ministre, mais ils restent - tout le monde le sait - bien en deçà des besoins exprimés.

Cela n'est imputable qu'aux gouvernements précédents, qui nous ont légué une situation quasiment ingérable.

M. Claude Saunier. Comparons les chiffres !

M. Emmanuel Hamel. C'est un ancien rapporteur général de la commission des finances qui parle !

M. Maurice Blin. Cela témoigne aussi des efforts que le Gouvernement d'aujourd'hui dépense pour redresser une situation critique.

Le personnel enseignant augmentera de 1,3 p. 100, ce qui signifie, hélas, que le taux d'encadrement des étudiants diminuera.

J'ai écouté avec beaucoup d'attention les précisions fournies par le rapporteur spécial de la commission des finances qui disait, à juste titre, que ce chiffre devait être modulé selon les disciplines enseignées. A l'évidence, il faut un encadrement plus important pour des étudiants en sciences que pour des étudiants en droit ou en lettres. Rappelons-nous tout de même qu'au cours des années quatre-vingt le nombre des étudiants a augmenté de 33 p. 100 et celui des enseignants de 12 p. 100, c'est-à-dire presque trois fois moins, bien que de sérieux progrès aient été réalisés dans les universités où la croissance était la plus forte. Il fallait en effet parer au plus pressé, donc accueillir d'abord les nouveaux étudiants, quitte à faire souvent appel à des enseignants du secondaire.

Je n'évoquerai que pour mémoire - mais je ne puis pas ne pas le faire - l'insuffisance de personnel ATOS. Ce problème est, en effet, bien connu de tous.

S'agissant de la construction des bâtiments universitaires, l'Etat n'est plus capable d'en assumer seul la charge. Il fait, d'année en année, de plus en plus appel aux régions, comme on l'a vu dans le cadre du plan Université 2000.

L'ensemble de ces carences tient sans doute au fait que notre pays a consacré à l'enseignement supérieur, au cours des années passées, un pourcentage de son produit intérieur brut souvent inférieur à celui des autres nations développées. Certains intervenants l'ont souligné avant moi. Cette année, la tendance s'inversera peut-être. Certains de nos voisins européens baissent, en quelque sorte, leur garde, mais le Japon maintient la sienne haute. Nous devons faire aussi bien qu'eux.

Le problème n'est pas seulement d'ordre quantitatif, il est aussi de nature qualitative. L'un découle d'ailleurs de l'autre, dans la mesure où l'Université affronte aujourd'hui - j'ose à peine reprendre le mot, après la critique justifiée de notre collègue Jean Clouet, mais nous n'en avons pas d'autre, et même s'il choque - un phénomène de « masse » auquel elle n'est pas préparée et, disons-le tout net, qu'elle maîtrise de moins en moins bien.

Ce phénomène se traduit par un taux d'échec aux examens de 60 p. 100. Il témoigne de l'inefficacité du système. S'y ajoute, d'autres l'ont souligné avant moi, l'explosion des départements de psychologie et de sociologie, ceux-là mêmes qui offrent les perspectives d'emploi les plus faibles.

On a pu parler, à cet égard, d'université-parking, comme hier on parlait de stages-parking. L'Université devient, hélas ! une alternative au chômage.

Dès lors, que faire ? Je n'ai pas la prétention, monsieur le ministre, de vous donner quelque conseil que ce soit. J'ai dit tout à l'heure que votre tâche était presque impossible et que vous l'assumiez au mieux.

Faut-il instaurer un numerus clausus dans certaines filières en fonction des débouchés connus ? Certes, je ne le sais que trop, exclure n'est certainement pas orienter. Et pourtant, dans tel ou tel cas particulier, les sciences humaines, par exemple, une telle mesure éviterait bien des erreurs d'orientation et, à coup sûr, un grave gaspillage de temps et de moyens.

Faut-il mieux informer les lycéens sur une réalité économique que, tout comme leurs familles, ils ignorent trop souvent ? Combien connaissent, par exemple, les dizaines de milliers de postes, hautement qualifiés, que l'éducation nationale, l'armée ou même l'Université devront pourvoir d'ici à dix ans ? Je n'ose répondre.

Dans tous les cas, il faudra bien resserrer les liens entre l'Université et le monde du travail puisqu'elle est non plus, comme autrefois, une simple dispensatrice de

culture générale, mais un lieu de préparation à la vie professionnelle. Tel était hier l'objectif de la création des instituts universitaires professionnalisés. Vous avez aujourd'hui la volonté, monsieur le ministre – elle ne doit pas vous abandonner –, d'associer plus étroitement, au sein des universités qui le désiraient, le monde de l'éducation et celui de l'économie. Nous vous en félicitons.

Mais, quelles que soient la nature et l'ampleur des statuts dérogatoires qui pourraient être reconnus demain aux universités, je voudrais – et ce sera le second volet de mon propos – attirer à ce sujet votre attention sur un problème qui me paraît capital, car – vous l'avez d'ailleurs affirmé vous-même – il est l'une des clés de l'aménagement du territoire, dont le Gouvernement a fait, à juste titre, sa priorité.

Quatre universités nouvelles ont été créées en région parisienne en 1991 et trois autres en province depuis. Les premières, pour remédier à la concentration excessive des étudiants sur Paris intra-muros, furent dotées, à l'époque, d'un statut dérogatoire, conformément aux dispositions de la loi de 1984 qui a ouvert leurs conseils d'orientation et d'université aux représentants des collectivités locales et de l'économie. Jusqu'à présent, on ne pouvait que se réjouir d'une telle initiative.

Malheureusement, nous voyons se dessiner aujourd'hui une évolution qui ne paraît pas contredire l'intention du législateur. Il s'agit du retour, sinon en force, du moins certain – on peut le constater sur le terrain –, de ce qu'il faut bien appeler l'élitisme parisien.

Certaines de ces universités, à peine créées, ont aussitôt – et j'allais dire comme naturellement – visé l'excellence. Elles ont attiré ou s'emploient à attirer les responsables des entreprises les plus performantes et les professeurs les plus connus et choisissent d'enseigner les disciplines les plus prometteuses.

Dans le même temps, les universités traditionnelles situées, par exemple, à une heure de Paris ploient sous la charge de dizaines de milliers d'étudiants et risquent de se transformer, peu à peu, en simples collèges universitaires. Elles sont menacées de perdre leurs meilleurs éléments, attirés, pour la préparation du doctorat, par les universités nouvelles.

Tel est, par exemple, le cas de l'université de Reims, que je connais un peu moins mal que d'autres, qui enregistre, avec près de 25 000 étudiants, l'un des taux de croissance les plus élevés de France. D'ores et déjà, le taux d'encadrement d'une université comme celle de Marne-la-Vallée est trois fois et demie supérieur au sien.

On constate le même déficit dans l'Ouest parisien, que vous connaissez sans doute bien, monsieur le ministre. Comment voudrait-on que les étudiants n'y soient pas sensibles? Ainsi tend à se créer, pour reprendre l'expression consacrée, une université « à deux vitesses », et ce, une fois de plus, au bénéfice de l'Île-de-France.

Les universités nouvelles permettront-elles vraiment de désengorger Paris? Je voudrais en être certain. Toute information que vous pourriez nous donner sur le bilan de leurs trois années d'existence, monsieur le ministre, nous sera précieuse. Je crains fort que ces universités ne contribuent en fait, une fois de plus, à renforcer l'Île-de-France au détriment de sa proche province.

Certes, vous vous êtes fixé un objectif clair et ambitieux. Il consiste à ramener à 20 p. 100 le nombre d'étudiants en Île-de-France. Il est aujourd'hui de 25 p. 100, mais il dépassa, dit-on, 30 p. 100 voilà peu. Cet objectif comporte aussi, et peut-être surtout, un aspect qualitatif qui est essentiel – je me fais d'ailleurs l'écho des propos

que vous avez tenus récemment – car c'est la qualité de l'enseignement dispensé en province qui retiendra les étudiants.

Pourquoi, dès lors, comme je le suggérais voilà déjà trois ans à votre prédécesseur, ne pas associer les responsables des universités de la grande couronne parisienne à une réflexion qui aboutirait à une véritable complémentarité entre les universités nouvelles et leurs voisines, auxquelles, ne l'oublions pas – mais vous ne l'oubliez pas –, les conseils régionaux apportent, le plus souvent, un soutien financier déterminant?

Vous avez raison, monsieur le ministre, de souhaiter assouplir le statut de nos universités. Elles doivent être à égalité de chance, dans la concurrence qu'elles auront à soutenir demain, avec celles des pays étrangers et, d'abord, de nos voisins européens.

En outre, il leur faut répondre au redoutable défi que leur jette un enseignement de masse – je réitère cette formule qui choque, mais elle reflète la réalité –, s'adapter à une mutation sans précédent des métiers.

Dans le même temps, il revient à l'Etat de veiller à une meilleure répartition de la matière grise sur l'ensemble du territoire. Permettez-moi de citer encore un chiffre; ce sera le dernier. Comme mon collègue M. Jean-Marie Rausch le rappelait à l'instant, l'Île-de-France abrite près de 60 p. 100 du potentiel de recherche de la nation. Ma région, dont la capitale économique et universitaire est à peine à une heure de Paris, en accueille 0,60 p. 100, c'est-à-dire exactement cent fois moins.

La situation, en dépit des propos rassurants que m'avait tenus, voilà trois ans, le ministre de l'éducation nationale de l'époque, n'a pas connu le moindre signe d'amélioration.

Mes chers collègues, l'économie est aujourd'hui fille du savoir. C'est dire que l'Université est appelée à devenir – je le redis à mon tour, car tel doit être le point fort et permanent de notre réflexion – l'un des moteurs du développement des régions.

L'Etat garant de la cohésion sociale et territoriale du pays doit, plus que jamais, veiller à l'égalité des citoyens devant ce savoir. (*Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, du RPR et des Républicains et Indépendants, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

M. le président. Mes chers collègues, nous allons interrompre nos travaux pendant une quinzaine de minutes. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-sept heures dix, est reprise à dix-sept heures trente.)

M. le président. La séance est reprise.

Nous poursuivons l'examen des dispositions du projet de loi concernant le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.

La parole est à M. Carrère.

M. Jean-Louis Carrère. Mes chers collègues, n'étant que fils d'instituteur de l'enseignement public, je suis conduit à demander à M. le rapporteur Clouet si mes fils pourront fréquenter l'Université ou si, selon lui, ils ne risquent pas, avec d'autres jeunes issus des mêmes catégories sociales, de faire masse...

M. Jean Clouet, rapporteur spécial. Attendez-vous une réponse ou est-ce une figure de rhétorique?

M. Jean-Louis Carrère. C'est une figure de rhétorique, comme l'était votre intervention!

Monsieur le ministre, la lisibilité du budget de l'enseignement supérieur et de la recherche pour 1994 est difficile, compte tenu du regroupement de ces deux secteurs

et d'un certain nombre de transferts en provenance ou vers d'autres ministères, notamment ceux de l'éducation nationale et des affaires sociales.

Les crédits destinés à l'enseignement supérieur pour 1994 s'élèvent à 40,2 milliards de francs et représentent 2,8 p. 100 du budget de l'Etat. Ce budget augmente de 1,8 p. 100, contre 5,2 p. 100 pour l'ensemble du budget de la nation, alors qu'il avait connu une hausse de 9 p. 100 l'an dernier.

La hausse du nombre d'étudiants pour 1994, de 3,4 p. 100, soit 45 000 nouveaux étudiants, est un peu moins forte que celle de 1993, qui était de 4,8 p. 100, soit 60 000 nouveaux étudiants. Mais il convient de tenir compte de la croissance des deuxième et troisième cycles, les plus coûteux, de la mise en place de nouveaux IUT, de l'hypothétique, ou tout au moins partielle application de la réforme des premier et deuxième cycles universitaires et, surtout, des mauvaises conditions d'études offertes aux étudiants et dues au manque de moyens, tant pour recruter des enseignants que pour fournir des locaux décentes et le matériel nécessaire aux disciplines enseignées.

Monsieur le ministre, où en sont les missions d'urgence annoncées aux étudiants? Vous n'avez que partiellement répondu dans votre propos liminaire. Je vais préciser ma question en la décomposant. Combien? Vous l'avez dit. Où? Vous l'avez annoncé. Pour quoi faire exactement? Comment? A quand les résultats et, surtout, les corrections budgétaires éventuelles?

Combien? Quatre-vingts millions de francs. Où? A l'université nouvelle de Marne-la-Vallée. Pourquoi? Est-ce la « carotte » destinée à une - peut-être à plusieurs - université nouvelle, nécessaire compte tenu du caractère dérogatoire de ladite université? Est-ce l'annonce, que j'ai cru comprendre, de la remise en chantier de votre réforme avortée? Sur ces derniers points, monsieur le ministre, vous n'avez que partiellement répondu.

Alors que l'enseignement public supérieur sera quasiment en situation de crise en 1994, il est étonnant de constater que les crédits octroyés à l'enseignement supérieur privé augmentent beaucoup plus, proportionnellement, que le budget de l'enseignement supérieur. La hausse est en effet de 5,7 p. 100, soit 7,2 millions de francs.

S'agissant des créations d'emplois, permettez-moi de rappeler quelques chiffres: le solde net d'emplois d'enseignant créés, compte tenu des transferts et des transformations de postes, est de 938. Cela représente seulement les créations qu'il aurait fallu décider lors du collectif budgétaire pour éviter les trop lourdes tensions de la rentrée de 1993.

Je vais prendre deux exemples que vous devez connaître, monsieur le ministre. Il manque 170 emplois à Rennes et 200 à Lille.

Il manque encore 157 emplois de personnels ATOS et de personnels de bibliothèque.

On passe de 46 012 emplois en 1993 à 46 169 en 1994, soit une hausse de 0,3 p. 100. Le solde positif total des créations de postes est de 1 055 emplois, soit une augmentation de 0,9 p. 100.

Quand vous parlez de ces créations, vous vous situez plus sur le plan qualitatif que sur le plan quantitatif. Comme je le comprends!

Ce taux de 0,9 p. 100 est à comparer à celui de 3,4 p. 100, qui correspond à l'augmentation attendue des effectifs dans l'enseignement supérieur. On se demande, compte tenu de la faiblesse de ces créations, comment on peut parler de qualitatif!

L'an dernier, monsieur le ministre, 3 185 postes d'enseignants et 1 211 postes de personnels ATOS et de personnels de bibliothèque ont été créés. Ils ont tous été utilisés.

En vous écoutant, j'ai cru - mais certainement m'étais-je assoupi - que 1 055 était égal à 4 396. Pis, j'ai cru que 1 055, c'était mieux, plus sérieux, plus rationnel, plus intelligent... Monsieur le ministre, quelquefois, la dialectique anesthésie!

Les manques d'emplois se feront particulièrement ressentir en IUT, où seules trente-cinq créations de départements sont prévues à la rentrée prochaine. Quand on sait, en plus, qu'il faut trois à cinq emplois d'enseignants et deux emplois de personnels ATOS pour un IUT créé, ... cela pose problème!

Si l'effort consenti par les gouvernements socialistes en faveur des crédits de fonctionnement des bibliothèques a été constant et important, il n'en reste pas moins que les personnels affectés à ces structures sont insuffisants. Ils l'étaient déjà auparavant. Cette année, vous créez seulement vingt-cinq emplois pour les bibliothèques contre quatre-vingt-dix en 1993. Les conséquences sont très graves.

Ainsi, à la bibliothèque Cujas, on a découvert, voilà peu, que des volumes traitant de la Révolution française n'avaient conservé que leur reliure! Les problèmes sont également cruciaux à Rennes et à Lille. Ceux de Jussieu proviennent de l'exiguïté des locaux. On se demande comment les étudiants pourront travailler dans de telles conditions d'encadrement.

Ils vont manquer aussi d'assistantes sociales et d'infirmières, qui sont toujours moins nombreuses. On parle de faire appel à des services privés pour pallier cette carence du public; je me réfère au rapport Prévos. A cet égard, monsieur le ministre, je suis tenté de vous demander: comment l'interprétez-vous sur ce point?

L'aide sociale, sous le gouvernement Balladur, se trouve réduite à une peau de chagrin.

Autant glisser sur la réforme de l'ALS, que vous avez été contraint de retirer sous la pression étudiante. Elle révélait bien vos intentions en faveur d'un accès quelque peu élitiste aux études supérieures!

Que dire également du chapitre « Bourses et secours d'études » qui, grâce à une présentation en trompe l'œil, affiche une hausse de 12,5 p. 100, soit 598 millions de francs? Or, sur cette somme, 326 millions de francs représentent la consolidation en année pleine de mesures figurant dans la loi de finances pour 1993.

Les 172 millions de francs de mesures nouvelles réelles serviront à majorer le nombre et le taux des bourses à la rentrée de 1994. Cependant, je rappelle que, l'an dernier, 213 millions de francs de mesures nouvelles étaient destinés aux bourses, soit 41 millions de francs de plus.

Grâce à la réforme des premier et deuxième cycles, les conditions de travail des étudiants auraient pu être améliorées. Or il semble que cette réforme soit plus que compromise. Les textes parus en janvier et en mars 1993 avaient été pourtant débattus par toutes les parties concernées et adoptés à la quasi-unanimité du Centre national de l'enseignement supérieur et de la recherche.

L'application de cette réforme aurait permis d'apporter de vraies solutions aux échecs des étudiants – tous les orateurs qui m'ont précédé à cette tribune ont abordé ce sujet qui pose problème dans l'Université française. Je pense aux maîtrises technologiques complètement renouées à la demande des professionnels et des étudiants, aux mentions spécifiques à chaque maîtrise élaborée avec l'avis du ministère des affaires sociales pour la mention « Travaillleurs sociaux »...

Je le constatais lors d'autres débats : il est étonnant d'observer à quel point ce gouvernement procède un peu trop par esprit de revanche !

Le sort réservé aux instituts universitaires de formation des maîtres illustrera, mieux que tout autre exemple, mon propos : tous les chapitres concernant les IUFM sont en baisse cette année, alors qu'augmentent à la fois les demandes d'inscription et le nombre de candidats au concours. Le souhait inavouable est de revenir sur le nombre des professeurs des écoles, j'ai entendu M. le ministre de l'éducation nationale le dire clairement, dans cet hémicycle, lundi après-midi. Il est bien naïf de penser qu'en diminuant leur nombre on règlera le problème des certifiés.

Dans leur ensemble, les crédits de fonctionnement connaissent une hausse de 3,4 p. 100, hausse bien modeste si l'on tient compte de l'inflation de deux à trois points, de l'explosion du nombre des étudiants et de l'amélioration de leur cadre d'études, améliorations qu'ils réclament haut et fort. Ce sont encore les étudiants qui pâtiront du manque de crédits de ce chapitre !

Pour les enseignants, la situation n'est guère plus enviable : il faut noter que l'application des mesures de revalorisation décidées en vertu des relevés de conclusions du protocole « Jospin-Durafour » au secteur de la recherche pour 1994 est insuffisante.

Pour les maîtres de conférence, la hors-classe était prévue à 8 p. 100 alors qu'elle était fixée à 15 p. 100 pour les agrégés, et ce pour des fonctions et des compétences à peu près identiques ! Or, ce pourcentage n'est même pas respecté pour les maîtres de conférence !

Je ne dirai, pour terminer, que quelques mots sur la recherche puisque d'autres orateurs de mon groupe aborderont ce thème après moi.

Le budget qui y est consacré, notamment celui de la recherche civile, connaît une baisse importante et les crédits sont beaucoup trop absorbés par la formation aux dépens de la recherche proprement dite. On m'a cependant signalé que de nombreux étudiants inscrits en thèse ne pouvaient mener à bien leur doctorat faute de directeur de thèse.

Mon ami Paul Loridant me signale également les problèmes liés au centre scientifique d'Orsay. On reproche à l'unité de formation et de recherche son surencadrement. Je ne vous infligerai pas un algorithme pour prendre en compte les spécificités, en matière de recherche, de cette UFR, mais lorsque vous saurez qu'elle compte en moyenne 15 000 « doctorants » et 9 000 étudiants, vous comprendrez l'absolue nécessité des 937 emplois et vous « tordrez le cou » à cette notion de surencadrement !

J'en viens au programme Université 2000 ! Vous nous annoncez une suite en 1995. Très bien. Qui paiera ? Comment ? Quelle sera la part de l'Etat ? Quelle sera la part des collectivités locales ? Selon vous, le retard est donc de notre fait... Passons ! Il y a une part de vérité.

Le Gouvernement compte intégrer la fin du programme dans les contrats de plan Etat-région. Il va bien s'en sortir, mais ce ne sera pas le cas des régions. Le montant réel de la part de l'Etat sera amputé d'autant, ce

qui, pour le conseiller régional que je suis – je parle sous le contrôle de mon président – n'ira pas sans poser des problèmes à une région comme l'Aquitaine !

M. Jacques Valade, rapporteur spécial. Très bien !

M. Jean-Louis Carrère. Monsieur le ministre, après avoir exposé les principales incertitudes et certitudes qui pèsent sur votre budget, je peux dire qu'il s'agit d'un mauvais budget. Il est le reflet de votre politique élitiste, qui ne satisfait pas M. Clouet d'ailleurs ! Il reflète également les exigences feutrées, quelquefois plus fortement exprimées, du patronat en professionnalisant toujours davantage l'enseignement au détriment du caractère scientifique et culturel de celui-ci.

En créant les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel, la loi Savary comptait donner une importance égale à ces trois aspects de l'enseignement. Votre loi, heureusement annulée l'été dernier par le Conseil constitutionnel, nous a prouvé à quel point votre conception en était éloignée.

Votre budget reflète le caractère élitiste et quelque peu antisocial de votre conception de l'enseignement supérieur et, surtout, votre souhait de mettre à mal les meilleurs acquis des ministères Jospin et Lang.

Monsieur le ministre, votre politique n'est pas bonne pour l'enseignement supérieur de notre pays ; elle manque de souffle, elle est en panne. La jeunesse de France souhaite beaucoup mieux.

Pour toutes ces raisons, pour cette dérive et pour ce manque d'ambition, nous voterons contre ce projet de budget. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

M. Jean Clouet, rapporteur spécial. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Clouet, le rapporteur spécial.

M. Jean Clouet, rapporteur spécial. Je voudrais simplement dire à mon collègue Jean-Louis Carrère, qui m'a mis en cause à plusieurs reprises, que, si son cœur déborde de sens social, je n'en suis pas pour autant dépourvu ! (*Sourires.*)

M. Emmanuel Hamel. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Laffitte.

M. Pierre Laffitte. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, c'est au nom du groupe du Rassemblement démocratique et européen que je m'exprime maintenant.

Pour enchaîner avec ce qui vient d'être dit, je déclare d'emblée que je suis pour une Université non pas élitiste, mais de qualité. Cette qualité, qui n'a le plus souvent rien à voir avec les origines sociales, est une nécessité si l'on veut que les étudiants puissent s'insérer dans la vie active. Ils réclament, a-t-on dit, des locaux et des postes. Je pense, moi, qu'ils sont inquiets et qu'ils redoutent d'être bientôt des diplômés au chômage !

Le chômage des jeunes, on le sait, est dramatique. Le chômage des jeunes diplômés est, lui, une catastrophe, je pense en particulier à ceux qui ont fait des études techniques difficiles. Ce chômage-là est inadmissible, car il porte atteinte à toute la tradition démocratique de notre République. Il tue tout espoir de progression sociale pour l'ensemble des strates de notre société, y compris les plus défavorisées.

Certes, le problème est national : il concerne l'ensemble des départements ministériels, l'ensemble des collectivités locales et l'ensemble de nos forces vives. Il

vous concerne donc aussi, monsieur le ministre, tout particulièrement parce que ces jeunes sont, pour la plupart, diplômés de l'enseignement supérieur. Vous êtes donc en première ligne !

Il y aurait certainement lieu de réfléchir et de faire réfléchir tout le monde, les étudiants, les enseignants et les partenaires locaux sur le constat suivant, qui nous est révélé, dans toute sa brutalité, par l'Agence nationale pour la création d'entreprises : plus on est diplômé, moins on crée d'entreprises ! C'est tout de même aberrant et tout à fait anormal ! L'esprit d'entreprise serait-il condamné par le système éducatif ? Les étudiants n'ont-ils pas envie de participer à la vie économique ? Leurs professeurs ne sauraient-ils pas comment les y préparer ?

Je vous suggère, monsieur le ministre, d'engager un grand débat national sur ce thème, qui mobiliserait et sensibiliserait, dans chacun de nos départements ou, tout au moins, à proximité de chacun des grands pôles d'enseignement supérieur, les préfets, les recteurs, leurs services et toutes les bonnes volontés, en particulier les chambres de métiers et les chambres de commerce et d'industrie, au côté des universitaires et des jeunes créateurs d'entreprise, notamment quand il sont aussi chercheurs, et, lorsqu'il y a une technopole à proximité, tous leurs animateurs.

Chacun détient son avenir entre ses mains, mais lorsque l'on a fait des études supérieures, on est quasiment redevable à la société et, dans ce cas, la création d'emplois est un véritable devoir social.

Vaste programme ! Il ne faut pas compter le réaliser en quelques jours, mais, je peux vous l'affirmer pour l'avoir pratiqué, notamment à Sophia Antipolis et dans d'autres technopoles, c'est peu à peu que l'on parvient à susciter une dynamique de création d'entreprises et un état d'esprit favorable, quasiment « à la californienne », pour simplifier, encore qu'« à la sophiantipolitaine » m'agréerait plus ! (*Sourires.*)

C'est possible et nous devons le faire. Il y a là un tout à la fois une volonté et une possibilité de consensus.

Je dirai, maintenant, au nom de mon groupe, quelques mots sur la recherche, notamment sur les excellents travaux que mènent certaines équipes qu'il nous paraît essentiel de soutenir mieux dès 1994.

Je prendrai quelques exemples très précis et, tout d'abord, celui d'une équipe remarquable qui, dans le cadre de la fondation Jean Dausset, travaille sur le génome humain et se trouve à la pointe de la recherche mondiale, notamment en ce qui concerne la maladie d'Alzheimer, les maladies cardio-vasculaires et le vieillissement. Les conséquences des avancées scientifiques qu'elle permet peuvent être absolument immenses, non seulement pour la sécurité sociale, dont on connaît, par ailleurs, les problèmes de financement, mais évidemment aussi pour toute la population, notamment les personnes âgées.

Or cette équipe, dont les crédits de fonctionnement représentent quelque 3 millions de francs par an, aurait besoin, en fait, d'une somme plus proche de 9 millions de francs, ne serait-ce que pour ne pas être dépassée par des équipes étrangères, avec les conséquences que cela pourrait avoir, notamment en termes de brevets.

Je me permets d'insister sur un autre dossier, qui a déjà été déjà évoqué par la commission des affaires culturelles, celui des véhicules électriques.

Il s'agit là d'une industrie dont les potentialités de développement sont extraordinaires, plus importantes, pour ce qui est du chiffre d'affaires, que l'industrie aéronautique. C'est une industrie qui est aussi technologique-

ment très forte et pour laquelle la France est en bonne position, grâce aux compétences mais aussi à la volonté, tant de nos équipementiers que des industriels de l'automobile, de transformer en emplois et en richesses des technologies qui sont actuellement mises au point dans nos laboratoires de recherche fondamentale ou dans les laboratoires de recherche plus appliquée de nos entreprises industrielles.

A cet égard, j'ai noté avec plaisir qu'il vous paraissait important d'appuyer la recherche industrielle, monsieur le ministre, et je voudrais signaler que, dans le cadre du programme PREDITT, qui est piloté, pour l'essentiel, par le ministère de l'industrie, toute une série d'opérations risquent d'être en quelque sorte en panne en 1994 pour des raisons que j'ai du mal à comprendre. Il en est ainsi du projet très prometteur de Saft, la grande société de batteries, sur la filière lithium-carbone. L'objectif était d'obtenir une batterie prototype de 20 kilowatts en 1996. Or cet objectif est compromis et d'autres projets au Danemark ou au Japon risquent de faire manquer à la France un rendez-vous avec un marché mondial immense.

De même, des projets tels que le contrôle des charges, l'électronique de puissance ou les surcapacités, avec le prototype d'Alcatel-Alsthom, dont l'achèvement était prévu pour 1995, risquent d'être ralentis, alors que c'est précisément maintenant qu'il faudrait accélérer le mouvement, car nous avons encore la possibilité de gagner une position de pointe sur ces marchés mondiaux.

Permettez-moi, au passage, de relever que Saft, société française, est financée par le consortium US ABC, qui regroupe les grands constructeurs américains, notamment sur les programmes concernant les batteries au nickel hydrure. L'accord permet à Saft d'être exclusivement titulaire des droits de propriété industrielle à l'extérieur des Etats-Unis, mais il n'est pas très satisfaisant de constater que certaines de nos filières industrielles sont uniquement financées par ceux-là mêmes qui concurrencent notre industrie automobile.

Il en va de même des prototypes pour les supercapacités. Alcatel-Alsthom a, certes, les reins solides, mais, à l'évidence, on ne peut pas raisonner pour ce secteur autrement que pour l'aéronautique, par exemple. Il est donc absolument nécessaire que les pouvoirs publics considèrent que la mise au point du véhicule électrique est prioritaire.

J'ai transmis au cabinet de M. le ministre de l'industrie une lettre très inquiète de M. Prost Dam, président du comité technologique des véhicules routiers, car le PREDITT semble être en bien mauvaise posture. Il devrait fonctionner avec le FRT. J'ai déjà évoqué, en d'autres circonstances, l'intérêt qu'il y aurait à ce que le FRT soit plus puissamment doté.

Bien d'autres thèmes, bien d'autres suggestions pourraient être développés en liaison, bien entendu, avec les pôles d'excellence. Pour l'heure, monsieur le ministre, je confirme simplement que mon groupe, dans sa grande majorité, votera les crédits de votre ministère. (*Applaudissements sur certaines travées du RDE, ainsi que sur les travées de l'Union centriste, du RPR et des Républicains et Indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Jacques Robert.

M. Jean-Jacques Robert. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je veux vous entretenir de la recherche aéronautique.

A cause de la crise actuelle des transports aériens, la situation de l'industrie aéronautique française et de ses petites et moyennes entreprises, fournisseurs et sous-traitants, est fragile.

Notre industrie, compte tenu de sa place importante et de sa situation face à l'industrie aéronautique américaine, doit, pour être performante, disposer des moyens de financer sa recherche.

Il est vrai que le budget de votre ministère accorde, cette année, la priorité au financement de la recherche des PME, avec la volonté de leur permettre de se placer sur de nouveaux marchés.

Nous sommes obligés de constater que les méthodes américaine et française sont différentes en matière de financement de la recherche.

La méthode américaine assure des aides indirectes pour des crédits de recherche à la fois civils et militaires. Ces crédits représentent 7 p. 100 du chiffre d'affaires de toute l'industrie aéronautique, soit environ 5 milliards de dollars, et ne donnent lieu à aucun remboursement.

Notre industrie aéronautique bénéficie, elle, d'un système propre d'aides directes, sous forme d'avances remboursables ainsi que de crédits de recherche civils et militaires qui ne dépassent pas 1 p. 100 du chiffre d'affaires, soit environ 1,4 milliard de francs.

Qu'en est-il de ces avances remboursables ?

Dans la partie de ce budget consacrée au développement de la recherche, il est indispensable de maintenir les avances remboursables pour les programmes en cours et de permettre le financement des nouveaux programmes de l'aéronautique civile pour 1994, ce qui représente environ 400 millions de francs supplémentaires.

Cela concerne les programmes de l'Airbus A 319, du CFM 56 3 XS 1, le moteur de la SNECMA réalisé en coopération avec General Electric et du Falcon 900 D.

Je prends note cependant avec satisfaction de l'amendement de MM. Vinçon et Cartigny, adopté le 27 novembre dernier lors du débat au Sénat sur le budget de l'aviation civile. Il tend à réduire de 10 millions de francs les autorisations de programme et les crédits de recherche du budget des transports affectés à l'aviation civile et recommande le transfert de cette somme sur la ligne budgétaire consacrée aux aides aux programmes franco-américains en cours, en suggérant d'affecter cette somme, notamment, au nouveau programme CFM 56 3 XS 1 et au moteur du Boeing 747 réalisé par la SNECMA et par General Electric. Je soutiens la démarche de mes collègues, car l'aide aux nouveaux programmes est indispensable.

Il est cependant regrettable de déshabiller Pierre pour habiller Paul, c'est-à-dire de diminuer les crédits de recherche en amont. Notre industrie aéronautique en a tant besoin !

Qu'en est-il, précisément, des crédits de la recherche, en amont ?

Aujourd'hui, notre industrie aéronautique attend 1 milliard de francs de financement public pour sa recherche. Or les crédits qu'il est prévu de lui allouer à ce titre pour 1994 s'élèvent à 500 millions de francs.

Il semble que 500 millions de francs supplémentaires, provenant du budget de la défense, pourront être débloqués pour la recherche aéronautique, ce qui devrait donner satisfaction à cette industrie. Mais peut-on recevoir l'assurance que la totalité de cette somme parviendra bien à l'industrie aéronautique, en complément des 500 millions de francs déjà inscrits dans le budget, et ne sera pas

détournée sur les postes budgétaires ministériels ou au profit d'agences de recherche technologique dépendant de l'Etat ?

Bien que le système américain paraisse plus performant, nous sommes dans l'obligation de conserver notre système d'avances remboursables et d'aides indirectes, ce qui conduit votre ministère à lui donner les moyens suffisants que j'évoquais.

Pour permettre à l'industrie aéronautique française, grande rivale de celle des Etats-Unis, de répondre efficacement à son concurrent, ne serait-il pas souhaitable que ce soit « une seule main » qui attribue les fonds nécessaires ?

Qu'en est-il de l'avenir ?

Aujourd'hui, l'aide publique dont bénéficie l'industrie aéronautique civile française se situe en dessous de ce que prévoit l'accord bilatéral passé entre la Communauté européenne et les Etats-Unis. En effet, cet accord permet à l'industrie d'obtenir de l'Etat une aide de l'ordre de 3 p. 100 du chiffre d'affaires civil, alors qu'elle n'atteint actuellement que 1 p. 100 de ce chiffre d'affaires.

La recherche aéronautique civile doit pouvoir disposer de 1 milliard de francs à partir de 1995, si nous ne voulons pas qu'elle soit distancée et qu'elle perde des positions obtenues chèrement.

Airbus détient actuellement 30 p. 100 du marché des avions de plus de cent places ; Eurocopter a capté près de 40 p. 100 du marché américain ; Falcon occupe 30 p. 100 du marché des avions d'affaires ; en outre, le CFM 56 a fait de la SNECMA le troisième motoriste civil du monde.

La remise en cause de l'accord bilatéral du 17 juillet 1992 entre la Communauté européenne et les Etats-Unis ainsi que les négociations du GATT mettront en danger notre industrie aéronautique si l'on intègre celle-ci dans le code de subventions générales et qu'on supprime l'actuel code aéronautique, spécifique à l'aéronautique.

C'est pourquoi l'industrie aéronautique attend du Gouvernement vigilance et fermeté, afin que notre système actuel de soutien ne soit pas remis en cause.

MM. Emmanuel Hamel et Philippe de Gaulle. Très bien !

M. Jean-Jacques Robert. Les avionneurs français sont, en effet, les seuls qui soient vraiment capables de rivaliser avec leurs homologues américains, Britanniques, Russes et Allemands se situant en retrait. (*Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste.*)

M. le président. La parole est à Mme Bidard-Reydet.

Mme Danielle Bidard-Reydet. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, depuis plusieurs semaines, s'exprime, sous des formes diverses, le réel mécontentement de la communauté universitaire. Il traduit la volonté d'être mieux formé, de mieux former et, ainsi, de pouvoir mieux répondre aux défis technologiques, scientifiques, sociaux et humains de notre temps.

Cette revendication est-elle justifiée ? Nous le pensons, car il y va de l'avenir de notre pays.

L'investissement dans la formation ne doit pas être considéré comme un coût. Il représente, au contraire, un facteur d'élévation des savoirs et des formations qualifiantes. Il constitue, par conséquent, un formidable enjeu national et international.

D'une Université réservée à un faible nombre d'étudiants, nous sommes passés à une Université aujourd'hui plus largement ouverte et accueillant deux millions d'étudiants.

Malgré de réels efforts de construction, les insuffisances en matière de locaux demeurent criantes. L'état des lieux est connu mais je crois intéressant d'évoquer quelques cas concrets illustrant cette situation.

Alors que l'université Paris-VIII, à Saint-Denis, est équipée pour 15 000 étudiants, 27 000 étudiants y sont inscrits. A Aix-en-Provence, 20 000 étudiants travaillent, mais l'université est censée n'en accueillir que 8 000.

Les difficultés d'inscription en première année se sont étendues aux second et troisième cycles.

Certains cours et travaux dirigés sont surchargés ; d'autres ont même été supprimés.

Le souhait de disposer de locaux permettant de répondre dans des conditions décentes à l'augmentation du flux des étudiants est légitime. Il en est de même de la volonté de voir ces locaux correctement équipés. Par exemple, pour la bibliothèque de l'UFR - unité et formation de recherche - médicale de Bobigny, les besoins en équipements atteignaient 2 millions de francs ; or les crédits reçus n'ont représenté que 7 000 francs ; de fait, une partie des rayonnages n'a pu être installée.

Il manque également de nombreux postes.

D'une manière générale, le nombre des heures complémentaires est très excessif. Je citerai, à cet égard, quelques exemples concernant la dernière rentrée : à l'université de Rouen, on compte 77 800 heures complémentaires, à celle du Mans, 40 000, à l'IUT de Toulouse-III, 80 000 et à l'IUT de Bordeaux, 40 000.

Même si une partie de ces heures complémentaires est incompressible, les chiffres parlent d'eux-mêmes. Il est temps que soient transformées en postes pleins toutes les heures complémentaires susceptibles de l'être. Ainsi, l'université de Poitiers, qui compte 27 000 étudiants, a obtenu 60 000 heures complémentaires pour 1993-1994. Les enseignants ont remarqué que, en conservant 20 000 heures complémentaires pour la souplesse de l'enseignement, les 40 000 autres heures complémentaires pourraient être transformées en 200 postes de titulaires.

Les premiers cycles rénovés supposent une attention plus grande et une individualisation du suivi des étudiants. Ils impliquent également l'accroissement du nombre de séances de travaux pratiques et de travaux dirigés, ce qui nécessite un nombre d'enseignants chercheurs et d'ATOS plus important.

Le redéploiement des postes que vous voulez organiser au niveau national peut détruire des expériences très positives dans la lutte contre l'échec.

C'est le cas à l'université scientifique de Paris-XI, au sud de Paris. Ses effectifs de premier cycle ont augmenté de 15 p. 100 à la rentrée. Cette situation est la conséquence du succès d'une politique de soutien menée auprès des étudiants du premier cycle grâce à un suivi individualisé. La très grande majorité d'entre eux a, en effet, obtenu son diplôme. Or, si l'université restitue 400 postes d'enseignants et 80 postes d'ATOS, les résultats de cette politique originale de formation, ainsi que certaines filières, seront remises en cause.

Il faut d'ores et déjà créer 5 000 postes d'enseignant chercheur pour répondre à l'augmentation du flux des étudiants.

Il est également nécessaire de trouver une solution à la situation des vacataires à titre principal qui n'ont pas bénéficié du plan d'intégration. Ils accomplissent un travail remarquable et sont, aujourd'hui encore, victimes d'une injuste discrimination.

En ce qui concerne les personnels ATOS, ce sont plusieurs milliers de postes qu'il faut créer. En effet, le nombre plus grand d'étudiants pose des problèmes d'accueil et de suivi administratif. Or les personnels ATOS jouent un rôle primordial dans la mesure où ils contribuent à donner une dimension plus humaine à l'université.

Les postes créés ne serviront qu'à doter chichement les nouvelles constructions, le sous-effectif restant quasi général.

Ainsi, à Paris-XIII - Villetaneuse, de 1984 à 1988, trente et un emplois furent supprimés. Aujourd'hui, alors que de nouveaux bâtiments ont été construits et de nouveaux étudiants accueillis, il manque toujours huit emplois pour retrouver le chiffre de 1984, ce qui se traduit, bien sûr, par une aggravation des conditions de travail.

Un autre point noir concerne les personnels des bibliothèques universitaires. Celles-ci tiennent une place toute particulière dans l'accueil et l'accompagnement pédagogique, ainsi que dans le travail de recherche des étudiants.

A Paris-VIII - Vincennes - Saint-Denis, le taux d'encadrement par du personnel de bibliothèque est aujourd'hui de 1,85 pour 1 000 étudiants, ce qui est inférieur à la moyenne nationale de 2,25 p. 1 000, elle-même très inférieure à la norme, dite « de pénurie », indiquée par le rapport Micquel, de 3,25 p. 1 000, elle-même très inférieure au taux d'encadrement des bibliothèques des autres grands pays développés. Si un effort certain est prévu pour l'accroissement des surfaces, l'absence de créations de postes est plus que préoccupante au regard d'un fonctionnement satisfaisant.

Certains, à l'Assemblée nationale comme au Sénat, voient avec regret s'accroître le nombre des étudiants.

On disait déjà qu'il y avait « trop » d'étudiants en 1968 ou en 1986. Chaque fois, il s'agissait de tenter de légaliser le principe de la sélection. Chaque fois, le mouvement des étudiants et le soutien de la population ont permis de mettre en échec ces projets.

D'une façon générale, l'idée du « trop » est aujourd'hui associée à tout ce qui est œuvre et activité humaine : il y aurait « trop » de travailleurs en France, les salaires seraient « trop » élevés, il y aurait « trop » de jeunes en formation...

En fait, la France reste l'un des pays développés qui a le plus faible taux de scolarisation pour les 16-24 ans ; il est moindre qu'aux Etats-Unis, moindre qu'en Allemagne, moindre qu'au Japon. Certains dirigeants du patronat se plaignent même de manquer de salariés ayant un haut niveau de formation !

Avoir deux millions d'étudiants peut devenir une richesse nationale. Il faut, pour cela, dégager des moyens qui soient à la hauteur des besoins et lutter efficacement contre l'échec scolaire, qualité et quantité devant être liées.

En effet, aujourd'hui, à l'Université, un jeune sur deux échoue. C'est un gâchis énorme. La France pourra-t-elle supporter longtemps cette situation sans remettre en cause son avenir même de pays développé ?

L'élargissement accéléré du champ des connaissances appelle une extension inédite de la formation des êtres humains. Comment faire face, par exemple, aux défis de

la révolution scientifique, de la technologie et de l'information critique et démocratique des citoyens à tous les niveaux de la vie sociale ?

Personne ne peut dire aujourd'hui ce que seront, dans vingt ans, les techniques et les métiers. C'est dire si les jeunes doivent recevoir une formation poussée et large !

Cela exige, notamment, que soient annulés tous les dispositifs qui font aujourd'hui encore obstacle à l'inscription de certains bacheliers à l'Université, de créer des possibilités de passage d'une formation à l'autre, afin de permettre les réorientations en cours d'études.

Cela exige aussi de mettre fin à toutes les formes de sélection sociale et de ségrégation, en particulier en développant l'aide sociale.

En ce qui concerne les bourses d'enseignement supérieur, le nombre d'étudiants boursiers est actuellement estimé à 350 000, soit 20 p. 100 des effectifs. En 1991, le ministère avait pensé que ce taux devait augmenter de cinq points pour répondre aux besoins immédiats. Or, si le rythme de réévaluation reste le même, le taux de 25 p. 100 ne sera atteint qu'en l'an 2000.

Au moment où chacun souligne la démocratisation de l'enseignement supérieur, nous devons être plus offensifs pour aider les étudiants des milieux les plus modestes.

Au-delà du nombre des boursiers, c'est le montant même de ces bourses qu'il faut augmenter. En effet, alors que le CNOUS - Centre national des œuvres universitaires et scolaires - a estimé à 3 500 francs par mois les dépenses d'un étudiant, la bourse la plus élevée s'élève à 1 724 francs par mois. Conformément aux évaluations du CNOUS, il faudrait augmenter le montant des bourses, afin d'atteindre progressivement ce chiffre de 3 500 francs.

Les étudiants ont obtenu le rétablissement de un milliard de francs de crédits pour le financement de l'allocation de logement social, alors que la majorité, à l'Assemblée nationale, l'avait supprimé lors du vote du projet de budget du logement pour 1994. Nous pensons que c'est une bonne chose.

S'agissant du transport des étudiants de la région parisienne, comme pour le transport des salariés, que les employeurs financent à 50 p. 100, l'Etat devrait permettre aux étudiants intéressés de bénéficier d'un demi-tarif.

En ce qui concerne les conditions de vie des étudiants, nous souhaitons voir renforcé le rôle de la médecine universitaire.

Que penser, enfin, de la stagnation préoccupante des crédits d'investissement destinés à la recherche universitaire ? Comme le souligne très justement M. Camoin dans son rapport, cette évolution risque d'hypothéquer le rapprochement souhaité entre les laboratoires des universités et les organismes de recherche et, à terme, de porter atteinte au potentiel de très haut niveau de notre recherche universitaire.

Face à ce constat réaliste de l'état et des besoins des universités, je devine un argument : tout cela est vrai, mais répondre aux besoins coûte très cher. Certes, mais le niveau général du savoir d'un peuple mérite cet effort. Il y a de l'argent, beaucoup d'argent, du côté des crédits militaires, du côté des exonérations accordées généreusement au patronat. Il y a de l'argent, beaucoup d'argent, dans les comptes immenses de la grande spéculation.

La France a les moyens de consacrer plus d'argent à la formation de ses jeunes.

A qui fera-t-on croire qu'augmenter un budget est impossible lorsque près de la moitié des 1 200 milliards de francs de profits réalisés en 1992 dans les entreprises françaises n'ont été réinvestis ni dans la production ni dans de véritables formations qualifiantes ? Et que dire des sommes considérables prétendument destinées à la lutte contre l'« exclusion », mais qui ne servent en fait qu'à étendre la précarité pour des centaines de milliers de jeunes ?

Elever le niveau de culture et de formation du plus grand nombre est un investissement pour l'avenir. Ne pas le faire entraînerait des retards de qualification, un étiolement de la recherche et de l'innovation, l'accroissement de l'exclusion scolaire, universitaire et sociale.

Contrairement à bien des idées reçues, la part de la richesse nationale consacrée à l'éducation est moins importante aujourd'hui qu'elle ne l'était voilà vingt ans.

L'évaluation des besoins à satisfaire conduit les parlementaires communistes à proposer de porter à 5 p. 100 des richesses produites les crédits de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur. Les 130 milliards à 140 milliards de francs nécessaires doivent être comparés avec les 300 milliards de francs accordés chaque année, sans contrôle, au patronat pour financer les licenciements, développer le chômage partiel et multiplier les « stages » sans perspective.

Vous comprendrez donc aisément, monsieur le ministre, qu'au regard des besoins votre budget est loin de compte.

La recherche est une école d'intelligence. Eminemment formatrice, elle développe des compétences permettant d'irriguer l'ensemble de la société et d'élever le niveau scientifique général du pays. Ce capital de matière grise est, pour notre pays, une chance de maintenir sa place en Europe et dans le monde.

Si nous savons qu'il n'existe pas de lien mécanique entre le progrès économique et social et le développement scientifique et technique, nous savons que celui-ci peut contribuer à améliorer certains problèmes de nos sociétés par la création de nouvelles ressources alimentaires et énergétiques, la compréhension des maladies pour prévenir et guérir, l'amélioration du cadre de vie et l'élimination des nuisances.

Chacun de nous sait que le progrès scientifique s'élabore souvent dans l'interaction de disciplines parfois fort éloignées, d'où la nécessité de maintenir l'équilibre sur tout le front de la recherche pour développer l'ensemble.

Une recherche ample et dynamique ne peut s'opérer que sur un large spectre de connaissances et ne peut, sans risque important pour son efficacité, se restreindre à quelques axes privilégiés.

Les communistes sont soucieux des efforts accomplis et des orientations définies pour la recherche française.

De ce point de vue, nous sommes préoccupés par la méthode adoptée pour la préparation du colloque qui doit se tenir au début de 1994. Tout porte à croire que vous le considérez comme réservé à quelques spécialistes, certes hommes d'excellence, mais ce qui conduit à en écarter les principaux intéressés.

Sans ménager certaines critiques, nous avons participé aux assises locales, régionales et nationales de la recherche de 1984. Elles s'ouvraient largement au-delà du domaine des spécialistes, et la moisson avait été très riche.

Nous souhaitons donc que vous corrigiez votre décision et que vous sollicitiez une réflexion beaucoup plus vaste de l'ensemble de la population.

Les principaux axes du budget de la recherche nous préoccupent beaucoup. Pour la première fois, depuis dix ans, nous constatons un recul global des crédits, qui ne peut être interprété que comme un abaissement de l'engagement financier de l'Etat dans ce secteur important.

Cette impression générale est confirmée par une régression en francs constants des crédits de paiement et une véritable chute des autorisations de programme.

Ces chiffres traduisent, dans leur brutalité, l'abandon de l'objectif de consacrer 3 p. 100 du PIB à la recherche. Pourtant, cet objectif est déjà atteint en Suède, et les Etats-Unis, le Japon, l'Allemagne, la Corée du Sud auront, eux aussi, probablement franchi ce seuil au cours de la prochaine décennie.

Déjà, en 1989, le Conseil économique et social déclarait souhaiter que notre pays consacre 3 p. 100 du PIB à la recherche dans les cinq ou six ans. Le retard se creuse et le projet de budget pour 1994 ne prend pas le chemin d'inverser la tendance, monsieur le ministre.

La baisse drastique des autorisations de programme ne peut avoir que des conséquences très lourdes. Elle signifie tout d'abord, compte tenu des engagements internationaux, une diminution du soutien de base aux laboratoires. Peu d'opérations de prévision pourront être lancées, aucun engagement pour l'avenir ne pourra être pris.

Certes, votre décision sera probablement sélective, comme l'indique M. Laffitte dans son rapport. Vous vous appliquez à assurer un soutien massif en personnels et en crédits aux pôles d'excellence, mais cela – nous le craignons fort – aux dépens de nombreuses équipes sérieuses et motivées, qui risquent de disparaître faute d'appartenir aux créneaux que vous privilégiez, je pense notamment à la recherche militaire.

Cette restriction financière incite les équipes à la course aux contrats pour assurer leur survie. Cette orientation rend dominant, compte tenu de son poids financier, un véritable pilotage par l'aval, qui tarit les recherches dont l'objet est d'approfondir les idées nouvelles.

Enfin, cette course aux contrats accroît la charge de travail administrative des chercheurs, qui y consacrent ainsi près d'une journée par semaine.

Quant à l'emploi scientifique, il est en cohérence avec vos orientations. Les grands organismes subissent une baisse très importante de leur recrutement. Quand on connaît l'absolue nécessité d'une politique régulière pour éviter les coups d'accordéon, on ne peut qu'en être préoccupé.

Pour satisfaire les besoins des entreprises et le remplacement des personnels qui prendront leur retraite dans les dix prochaines années, nous avons, au contraire, besoin de très nombreux chercheurs et d'ingénieurs, techniciens, personnels administratifs, les ITA, formés à la recherche.

Vous savez que nous sommes favorables à la recherche industrielle, mais le choix, adopté depuis plusieurs années, de distribuer des fonds publics sans véritable contrôle des entreprises, s'ils sont évidemment bien accueillis par celles-ci, ne corrigent pas notre retard chronique dans ce domaine.

Aux crédits de recherche, nous préférons l'impôt recherche, plus incitatif pour développer la recherche dans l'entreprise.

L'ensemble de la recherche – fondamentale, appliquée ou technique, publique ou privée – est un grand enjeu pour notre pays et ses coopérations internationales.

Avec l'affaiblissement de la recherche universitaire, nous craignons que les coopérations entre laboratoires, universités, entreprises, régions et différentes nations ne soient limitées qu'à des créneaux étroits.

Votre budget ne permettra pas de promouvoir une politique dynamique de l'ensemble de la recherche ; nous ne le voterons pas. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Millaud.

M. Daniel Millaud. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le 28 septembre dernier, un quotidien de Polynésie française titrait : « L'Enseignement supérieur... inférieur, diplômes bananiers ? » Était en cause, monsieur le ministre, la légalité du second cycle, qui n'était pas prévu par le décret n° 87-360 du 29 mai 1987 relatif à l'Université française du Pacifique, alors que des formations avaient été organisées et des diplômes délivrés.

Or pas une seule fois n'a été critiquée la qualité des enseignements dispensés.

Mes chers collègues, vous imaginez sans peine l'inquiétude des étudiants, de leurs familles, des élus : les diplômés seront-ils reconnus, validés ? Les cours commencés seront-ils poursuivis ?

Il est, en premier lieu, curieux que les administrations concernées n'aient pas exercé leur tutelle ou n'aient pas modifié le décret précité, d'autant que le Président de la République, lors de son dernier voyage en Polynésie Française, en 1990, avait justement souhaité que l'Université française du Pacifique puisse délivrer des diplômes de deuxième cycle.

Il faut, bien entendu, comprendre cette compétence dans un éventail limité de disciplines pouvant être complétées et correspondant aux besoins de développement des territoires concernés. Il faut également situer cette université dans une politique de transfert de connaissances dans la région Pacifique, chasse gardée intellectuelle du monde anglo-saxon.

La France et l'Europe, me semble-t-il, ont intérêt à investir dans ce domaine et dans cette zone appelée, dit-on, à un grand avenir lors du troisième millénaire, ... ou alors, faites-nous apprendre l'anglais dès le premier degré !

Peut-être veut-on compléter la politique de désengagement nucléaire ?...

J'ai cru comprendre, monsieur le ministre, que certaines réticences à augmenter les cycles de l'Université française du Pacifique tenaient au fait que l'on estimait, à Paris, que nos étudiants acquerraient une grande et profitable expérience en poursuivant leurs études en France.

Après avoir fait mon enquête personnelle, et compte tenu de la situation difficile dans laquelle se trouve l'Université métropolitaine, il me semble judicieux de laisser le choix aux intéressés, qui viendront eux-mêmes, au moment opportun, commencer ou compléter une formation, dans la limite, bien entendu, des inscriptions disponibles. Je crois également que ces étudiants devraient pouvoir bénéficier des enseignements d'universités étrangères du Pacifique, et obtenir la validation de diplômes ou de stages.

J'aimerais, monsieur le ministre, que la France confirme sa volonté exprimée en 1987.

Cependant, j'ai des craintes. En effet, si je me réfère au « jaune » budgétaire, ce document auquel on nous demande de nous reporter pour apprécier le montant des interventions des ministères techniques dans les territoires

d'outre-mer, je constate une diminution de 19 p. 100 de vos crédits destinés à la Polynésie et de 40 p. 100 de ceux qui sont destinés à la Nouvelle-Calédonie.

Alors, je suis inquiet, monsieur le ministre, car j'ai le sentiment que l'on veut juger une entreprise qui a seulement six années d'expérience, en la comparant à de vieilles universités de France, dont certaines datent du Moyen Âge. N'est-elle pas déjà condamnée ? L'Université française du Pacifique ne bénéficie-t-elle pas que d'un simple sursis ?

On peut s'interroger à juste titre sur les conditions mêmes de sa création.

N'eût-il pas fallu utiliser la voie législative, et non la voie réglementaire, pour instaurer une telle université, si différente des établissements dont elle est censée être l'homologue ?

Avec un président nommé par Paris, des diplômés délivrés dans des conditions différentes de la métropole, une structure bicéphale, installée à la fois en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française, chaque centre ayant un calendrier différent, n'est-ce pas en réalité une catégorie d'établissement public créée *sui generis* ?

Telle est finalement, monsieur le ministre, la question de fond, dont la réponse permettra ou non d'espérer. (*Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, des Républicains et Indépendants et du RPR, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

M. le président. La parole est à M. Saunier.

M. Claude Saunier. Monsieur le ministre, le budget que vous présentez devant le Sénat doit ou devrait être l'occasion d'un débat majeur. Vous me permettrez d'exprimer ma déception de constater que notre assemblée, si je considère le nombre de ses membres présents, ne semble pas accorder à ce débat budgétaire l'importance qu'il devrait revêtir !

M. Roland Huguet. Ce sont les meilleurs qui sont venus !

M. Claude Saunier. Je tiens ces propos non pour énoncer un poncif, mais parce que je crois que la préparation de l'avenir passe par celle des jeunes et, monsieur le ministre, je pense que vous adhérez pleinement à cette idée.

Voilà quelques jours, un grand quotidien du soir a publié un article d'un intellectuel américain qui rappelait que l'éducation est la clé de tous les problèmes économiques et sociaux. Ce rappel est vrai du système éducatif en général. Il l'est encore plus vrai de l'enseignement supérieur, qui est bien l'une des clés qui ouvrent les portes de l'avenir.

Avant d'aborder l'analyse du budget que vous nous présentez, vous me permettrez, monsieur le ministre, d'éclairer le débat par quelques considérations générales.

Les enjeux d'une politique d'enseignement supérieur sont en effet multiple.

Le premier enjeu, stratégique, est d'ordre économique.

Former des hommes et des femmes, c'est les préparer à l'ouverture sur le monde. Or, faut-il le rappeler, cette ouverture est indispensable à l'heure de la mondialisation de l'économie.

Former des femmes et des hommes, c'est leur donner des moyens de faire face, en permanence, à l'innovation, qui s'accélère et bouleverse les paysages. Faut-il rappeler, là aussi, l'enjeu stratégique majeur que représente, pour un pays, le fait d'être ou de ne pas être dans la course à l'innovation ?

Former les hommes et les femmes, c'est assurer la valorisation de l'intelligence, qui est aujourd'hui reconnue comme le moteur véritable de tout développement. Le temps n'est plus, en effet, où le développement d'un pays se fondait sur le charbon ou le pétrole. Il se fait aujourd'hui, sur l'intelligence.

Le deuxième enjeu est d'ordre social.

Une société démocratique comme la nôtre, c'est d'abord une société souple, évolutive, qui refuse les barrières et les castes. C'est une société qui donne à tous ses jeunes, garçons et filles, des chances égales d'épanouissement personnel et de valorisation de leur talent. On ne peut ignorer, sans prendre des risques majeurs par rapport à l'évolution de cette société, la mission de démocratisation impartie à l'enseignement supérieur. Sinon, on prend le risque de voir cette société se scléroser.

Le troisième enjeu est un enjeu géographique.

L'enseignement supérieur est bien en effet, aujourd'hui, l'un des grands outils modernes permettant de rééquilibrer notre territoire.

J'évoque ce thème, non pas pour faire plaisir à M. Pasqua, non pas parce que c'est dans l'air du temps, ou parce que c'est à la mode, mais par référence à mon expérience de maire d'une ville moyenne, qui vit, depuis sept ans maintenant les transformations engendrées dans cette ville d'environ 50 000 habitants, par l'irruption des étudiants.

L'Etat a, en effet, dans l'enseignement supérieur, un outil moderne efficace de rééquilibrage des forces sur l'ensemble du territoire. Mais - et je le dis sans arrière-pensée, sans acrimonie - encore faut-il qu'il veuille réellement utiliser cet outil. Tels me semblent être, monsieur le ministre, quelques-uns des enjeux de toute politique d'enseignement supérieur.

Quelle est aujourd'hui la situation de l'enseignement supérieur dans notre pays ? Je rappellerai quelques faits, qui sont connus. Vous-même, monsieur le ministre, vous les connaissez très bien. Cette année, l'enseignement supérieur français a accueilli - cela a été dit et répété - plus de deux millions d'étudiants, soit 600 000 de plus qu'il y a cinq ans. Aujourd'hui, un jeune sur deux accède à l'enseignement supérieur, alors que la proportion était de un sur dix en 1960. On peut parler de véritable révolution éducative, silencieuse sans doute. Contrairement aux inquiétudes et aux craintes parfois malthusiennes exprimées ici ou là et en dépit de tensions qui se sont manifestées en son sein au cours des dernières années, le système a été capable d'absorber, sans exploser, cette croissance considérable.

Il est vrai qu'en quelques années, sous l'impulsion donnée par les ministres qui vous ont précédé, un effort considérable a été engagé par l'Etat, avec le concours - le maire que je suis peut en porter témoignage - des collectivités locales, en particulier des communes, qui ont été largement mises à contribution. Faut-il rappeler que le budget de l'enseignement supérieur a doublé entre 1987 et 1993 et que 12 000 créations d'emplois ont été programmées ?

L'université « de masse », même si l'expression peut faire frémir tel ou tel, est donc devenue une réalité, malgré quelques imperfections, tout en restant une université de qualité, même s'il reste encore à faire. Un système éducatif qui passe de quelques centaines de milliers à deux millions d'étudiants, voire davantage, ne peut pas ne pas s'interroger et ne pas remettre en cause un certain nombre de pratiques.

Vous m'autoriserez, monsieur le ministre, à esquisser quelques interrogations qui devraient nous permettre d'imaginer l'Université du XXI^e siècle.

En premier lieu, il nous paraît indispensable de constituer à l'intérieur de l'enseignement supérieur une voie cohérente de formations technologiques supérieures. Pendant longtemps, le système a bien fonctionné. Il était essentiellement fondé sur les grandes écoles. Celles-ci ont obtenu des résultats tout à fait étonnants, qu'il faut toutefois apprécier par rapport au nombre d'étudiants formés et aux moyens mis à leur disposition pour les former. Or il est grand temps, en effet, de passer à la formation en grand nombre d'ingénieurs. Il sera nécessaire, très rapidement, de réfléchir à nouveau sur ce qui a constitué une véritable réussite dans les années soixante, je veux parler des IUT. Ils correspondaient à une formation bac + 2. Compte tenu de l'élévation du niveau général de formation exigé actuellement dans les entreprises, il conviendra de s'interroger sur l'opportunité d'en rester, pour les IUT, à la formation bac + 2 ou de lui imaginer des prolongements.

De même, à l'intérieur de nos universités, il sera indispensable de créer de véritables filières technologiques. Déjà, une esquisse avait été apportée avec les IUP. Il faut reprendre l'idée et convaincre les chefs d'entreprise. Un partenariat réussi entre les milieux économiques et les milieux universitaires permettra de créer des IUP, afin d'irriguer les villes moyennes et les villes universitaires. Il faut donc multiplier les IUP. Il faut prolonger et accentuer cette initiative.

En deuxième lieu, il convient de poursuivre et d'accélérer la rénovation des premier et second cycles classiques. Aujourd'hui, on ne peut pas raisonner sur l'accueil des étudiants comme on le faisait voilà dix ou quinze ans. Je pense, en particulier, aux titulaires d'un bac G qui s'inscrivent à l'Université et qui sont, sinon condamnés, en tout cas fortement pénalisés. Là est en cause le caractère d'égalité des chances. Aussi convient-il d'imaginer un système d'enseignement de soutien, inspiré par ce qui existe ou a existé pendant longtemps dans l'enseignement secondaire, pour permettre à ces jeunes de compenser leur handicap objectif lorsqu'ils accèdent à l'enseignement supérieur.

En troisième lieu, il faut engager une réflexion sur la valeur des diplômes. Sur ce point, je formulerai une remarque générale, fruit de l'expérience d'un maire qui, de temps à autre, recrute par la voie de concours ouverts à des jeunes qui ont théoriquement le niveau du BEPC, du baccalauréat ou un niveau bac + 2. Or les jeunes qui ont ce niveau de formation sont systématiquement écartés, car ceux qui réussissent ces concours ont deux ou trois ans de plus de formation. Ainsi, des jeunes qui ont une surqualification occupent-ils des postes d'exécution et sont-ils rémunérés en conséquence. Pendant quelque temps, tout se passe bien car ils sont contents d'avoir un emploi. Mais, après quelques années, cette surqualification est à l'origine de bien des frustrations. Aussi la question de l'adéquation des diplômes aux emplois que nous pouvons proposer est-elle importante.

En quatrième lieu - et cela ne vous surprendra pas, monsieur le ministre - il convient de réfléchir sur la délocalisation du savoir.

Au regard d'un certain nombre de réflexions qui ont eu lieu ces derniers temps, nous ne pouvons faire l'impasse sur la nécessité de la diffusion de la matière grise sur l'ensemble du territoire. C'est aujourd'hui un facteur déterminant dans la mise en place d'une dynamique

d'aménagement du territoire véritablement solide ; je rejoins là les propos de M. Blin sur la concentration dans la région d'Ile-de-France.

J'évoquerai simplement un tableau qui a été publié par *Le Monde* voilà quelques jours et qui est très parlant. En effet, au regard des normes et selon le système SAN REMO, que vous connaissez bien, on constate des excès - d'aucuns diront qu'il n'y a jamais d'excès s'agissant de l'encadrement - en tout cas un déséquilibre. En effet, des sites sont surdotés, alors que d'autres, généralement en province, sont largement sous-dotés.

A cet égard, nous devons, les uns et les autres, mener une réflexion, non à partir de réactions conservatrices ou corporatistes, mais en tenant compte de l'avenir. J'affirme qu'il est paradoxal d'assister à une concentration du savoir et de l'intelligence, en particulier dans un certain nombre de grandes métropoles, à l'heure où la technologie permet d'éclater la pensée sur l'ensemble du territoire.

Il faudra, à un moment ou à un autre, si l'on veut effectivement créer l'Université du XXI^e siècle, ne pas avoir peur de prendre en compte les nouvelles techniques de communication et de transmission du savoir.

Telles sont les observations générales que je voulais formuler, monsieur le ministre. Vous me permettrez d'ajouter un élément, qui s'inscrit dans le prolongement du dialogue que nous avons eu à Cholet, lorsque vous avez accepté de participer longuement au colloque organisé par la fédération des villes moyennes. Le thème retenu était le suivant : quel enseignement universitaire pour les villes moyennes ?

Nous avons prouvé que nous étions capables, dans les villes moyennes, de dispenser un enseignement universitaire de qualité. Le temps est venu de reconnaître aux villes moyennes, à partir de plates-formes solides, le droit à l'excellence sur un certain nombre de créneaux qui pourraient leur permettre d'accueillir des universitaires de haut niveau et de grande qualité.

Dès lors, la question un peu plus délicate qui se pose est la suivante : le projet de budget que vous présentez au Parlement répond-il à ces grands enjeux et à ces grandes questions ? Je crains que la réponse ne soit pas totalement positive.

J'évoquerai quelques chiffres, qui ont été cités par nos collègues voilà quelques instants. Les perspectives budgétaires que vous proposez me semblent singulièrement en déphasage avec les besoins effectivement constatés dans l'enseignement supérieur.

En effet, le présent projet de budget ne donnera pas aux universités les moyens de faire face à la mission que notre société leur reconnaît ; elles n'auront pas les moyens de préparer l'avenir sachant que, d'ici à l'an 2000, le nombre d'étudiants passera de 2 millions à 2,6 millions, peut-être à 2,8 millions, sachant aussi que la nécessité pour les professionnels de se recycler, de retourner en quelque sorte sur les bancs de l'université, n'a pas été totalement intégrée. Là aussi, c'est une autre révolution universitaire qui nous attend.

J'ajouterai que le montant global des crédits inscrits dans le projet de budget apparaît singulièrement en déphasage par rapport aux réalités et aux besoins et marque un coup de frein par rapport à l'engagement de l'Etat observé l'an dernier, avec une augmentation de 9 p. 100.

Je préciserai, parce qu'il faut le faire et parce que cela correspond à la réalité, que les principales faiblesses de votre projet de budget apparaissent en matière de créations d'emplois : 1 055 emplois contre 4 300 emplois

l'année dernière. Elles apparaissent aussi dans l'aide aux étudiants. J'avais eu l'occasion de vous dire, monsieur le ministre, voilà quelques semaines à Cholet - c'était avant même que le mouvement étudiant n'éclate - que sembler remettre en cause l'ALS, c'était prendre un risque majeur par rapport à la sensibilité étudiante telle qu'elle s'exprimait déjà alors.

Cela nous amène à une question beaucoup plus vaste : l'Université est en train de se « massifier », et tant mieux. Mais, dans le même temps, il faudra aussi ouvrir une grande réflexion sur l'accompagnement social. On ne pourra pas échapper, à un moment ou à un autre, à une réflexion sur le fonctionnement du CROUS, centre régional des œuvres universitaires et scolaires, ce que l'on appelait dans le temps « les œuvres universitaires » ; le mot qualificatif « œuvres », en lui-même, est tout un programme. Un certain nombre de révisions déchirantes devront sans doute être effectuées.

Je vous adresse un dernier reproche, monsieur le ministre. Il concerne les crédits de fonctionnement. L'augmentation des crédits est divisée par deux par rapport à l'année dernière. Je le dis très clairement : en ce qui concerne les IUFM, vous prenez un risque majeur. Aujourd'hui, nous avons le devoir d'accueillir dans ces instituts les enseignants de l'an 2000. Les économies réalisées sur ce poste altèrent la capacité du système éducatif français pour les années à venir.

Pour ce qui est de la recherche, laissant à mon collègue Paul Loridant le soin d'en parler, je regretterai simplement - le chiffre est significatif - que votre budget recule de 2 p. 100 par rapport à la loi de finances initiale de 1993.

Au total - je le dis avec regret car, s'agissant d'un budget aussi symbolique, je souhaiterais que l'ensemble de la représentation nationale puisse se mettre d'accord pour l'approuver - le projet de budget que vous présentez, monsieur le ministre, n'est à la hauteur ni des ambitions que le Gouvernement affiche, ni des besoins exprimés aujourd'hui par la société. Il est caractérisé par un manque de moyens financiers. De surcroît, sur le plan de la méthode, la mise en cause de la contractualisation qui avait été engagée au cours des années précédentes avec des universités est de nature à jeter un trouble profond dans le fonctionnement universitaire. Les présidents d'université ne manqueront pas, s'ils ne l'ont déjà fait, de vous en faire part.

Par ailleurs, vous avez, semble-t-il, renoncé à poursuivre la rénovation pédagogique des premiers cycles. Il y a là une situation de flou qu'il conviendra de clarifier, sauf à créer un grand trouble parmi les étudiants.

Pour l'ensemble de ces raisons, l'analyse globale que nous faisons du budget que vous nous présentez est loin d'être positive. Ce budget brise la dynamique qui s'était engagée dans l'Université au cours des dernières années.

M. Jean Clouet, *rapporteur spécial*. Comme vous y allez !

M. Claude Saunier. Ce budget prend un risque majeur pour la formation de notre jeunesse. A mon avis, il ne prépare pas l'avenir, car c'est non par des secousses mais par la continuité que l'on crée un système éducatif à la hauteur des enjeux nationaux.

Telles sont les raisons pour lesquelles le groupe socialiste - vous n'en serez pas surpris, monsieur le ministre ! - ne pourra pas voter ce projet de budget. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Vecten.

M. Albert Vecten. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'examen par le Sénat du projet de budget de la recherche pour 1994 me donne l'occasion de vous faire part de deux problèmes qui, à mon avis, méritent d'être pris en compte dans le cadre de la consultation nationale sur les priorités en matière de recherche, qui va être lancée prochainement.

Le premier problème concerne la timidité de l'engagement des pouvoirs publics à l'égard de la recherche agro-industrielle, alors que ce secteur, qui est appelé à se développer, doit contribuer à l'essor de notre pays et répondre aux attentes de nos agriculteurs.

Le second problème concerne le rôle de l'Etat et des grands organismes de recherche pour l'émergence ou le renforcement de véritables pôles d'excellence régionaux ; je me réjouis, à ce sujet, du grand débat national sur l'aménagement du territoire et de votre volonté, monsieur le ministre, de parvenir à un rééquilibrage de la recherche dans notre pays.

Je conçois tout à fait que les priorités en matière de recherche exprimées dans ce projet de budget portent principalement sur la recherche biologique et médicale, tant de progrès restant à accomplir pour enrayer l'épidémie du sida et pour lutter contre les maladies génétiques.

Il apparaît toutefois qu'un secteur ne recueille pas tout à fait les soutiens qu'il mérite, compte tenu des enjeux qu'il représente : je veux parler de l'agro-industrie.

Etant donné la saturation des marchés agricoles traditionnels et les limites de l'application de la politique agricole commune, qui n'apporte comme seule réponse aux difficultés agricoles que la mise en jachère et le gel des terres, il devient plus qu'urgent d'afficher une volonté nationale d'obtenir, par tout moyen, une véritable mutation dans l'utilisation de nos produits agricoles.

Aussi est-il capital, pour l'avenir de l'agriculture, de diriger l'essentiel des efforts vers la voie de la valorisation non alimentaire des produits agricoles.

Les industriels, les organisations socio-économiques agricoles, l'INRA, l'Institut national de la recherche, agronomique, le CNRS, le Centre national de la recherche scientifique, les ministères concernés, dont le vôtre, monsieur le ministre, tous s'accordent à dire que le carbone végétal peut contribuer à la mise en place progressive d'une véritable nouvelle chimie.

Les marchés industriels qui s'ouvrent portent sur les matières plastiques avec introduction d'amidon - cela concerne en particulier l'emballage - les détergents, la papeterie, l'énergie, la cosmétique et la pharmacie.

En termes d'objectifs, les experts considèrent que l'on peut parvenir en France, dans les prochaines années, aux résultats suivants : tout d'abord, pour les matières plastiques, un marché de l'ordre de 1 million de tonnes à 5 millions de tonnes, avec une utilisation de 200 000 hectares à 1 million d'hectares ; par ailleurs, pour l'énergie, la production de 1 million de mètres cubes, qui représenterait 200 000 hectares ; enfin, pour les détergents, des marchés de l'ordre de 100 000 à 200 000 tonnes, avec une utilisation de 100 000 à 150 000 hectares.

Cependant, quelle place notre pays accorde-t-il à la filière agro-industrielle ?

Aujourd'hui, les utilisations non alimentaires demeurent trop marginales, alors que nous devrions déjà être préparés aux évolutions de l'économie et de la réglementation, notamment en ce qui concerne l'environnement.

L'Etat a sa part de responsabilité dans l'affichage d'une priorité en faveur du développement de la filière agro-industrielle. La France est en retard par rapport à d'autres pays européens, notamment par rapport aux Pays-Bas.

Aussi, il apparaît plus qu'opportun de mettre en place un institut de dimension européenne pour la valorisation des agro-ressources. Sa vocation sera de rechercher et d'explorer toutes les voies alimentaires ou industrielles susceptibles de constituer des débouchés pour les produits agricoles, de financer ou de conduire les recherches nécessaires à la découverte de *process* technologiques indispensables à la mise au point de nouveaux produits concurrentiels. Cet institut devra s'appuyer sur un enseignement et sur une formation par la recherche qui lui soient adaptés.

Bien évidemment, les organismes de recherche et d'enseignement publics doivent être les éléments moteurs pour la mise en place d'équipes de recherche sur ce thème et pour la réalisation de programmes en liaison avec les industriels.

L'INRA, le CNRS et même l'INSERM, l'Institut national de la santé et de la recherche médicale doivent intégrer cette préoccupation, en particulier pour la valorisation des biomolécules d'origine végétale, et contribuer à l'émergence puis à l'essor de la filière agro-industrielle.

Aujourd'hui, peu d'équipes travaillent sur ce thème, pourtant majeur, peu de moyens lui sont consacrés. Sur les 67 000 chercheurs et ingénieurs qui travaillent dans l'ensemble des organismes publics de recherche en France, on dénombre une trentaine de chercheurs de l'INRA et du CNRS dont les recherches sont orientées vers l'agro-industrie !

Rapprocher les laboratoires de l'économie, soutenir l'innovation au service de la compétitivité, relever les défis technologiques déterminants de la croissance, tels sont les objectifs que l'on doit assigner à une politique de recherche ; cela vaut également pour l'agro-industrie.

En Champagne-Ardenne, nous avons créé l'Agropôle européen et la Fondation du site Paris-Reims pour répondre à ce défi.

La création en 1991, avec l'Agropôle européen, d'un pôle de compétence de recherche et d'enseignement dans le domaine de l'agro-industrie répondait à une logique économique dont les enjeux dépassent largement le cadre régional.

Lors d'un comité interministériel d'aménagement du territoire, le 10 février 1993, l'Etat a décidé de faire converger la nécessité nationale de renforcer et de structurer les compétences nécessaires dans le domaine de la valorisation non alimentaire et notre volonté régionale de développer l'agro-industrie. Trente postes ont été affectés par délocalisation pour cette opération - vingt de l'Institut national de la recherche agronomique et dix de l'enseignement supérieur agronomique - l'université de Reims s'engageant de son côté à apporter vingt postes et à restructurer ses laboratoires.

Cette décision a été l'aboutissement de longues expertises conjointes des ministères de l'agriculture et de la recherche, lancées en particulier à l'issue du CIAT du 29 janvier 1992 consacré à la « localisation de la recherche », lui-même faisant suite aux Livres blancs de la recherche.

Après un an d'expertises durant 1992, après une décision d'affectation des postes début 1993 et alors que nous approchons de 1994, qu'en est-il de cette volonté de faire converger un intérêt national stratégique et une dynamique régionale ?

Au plan national, aucun signe tangible de prise en compte d'une priorité en faveur de l'agro-industrie n'est à remarquer.

Au plan régional, à ce jour, l'université de Reims tient ses engagements. Les collectivités territoriales ont mobilisé un investissement de l'ordre de 300 millions de francs. L'Institut national de la recherche agronomique doit nous préciser bientôt quelles équipes rejoindront notre région. Quant aux postes d'enseignement supérieur agronomiques supplémentaires prévus sur Reims - dix au total - nous savons que cinq postes ont été créés sans pour autant que soient précisés les laboratoires d'accueil et les personnes concernées.

Je sais que la mobilisation de chercheurs ne saurait se décréter et que la volonté institutionnelle de tenir les engagements qui ont été pris est réelle. Toutefois, monsieur le ministre, vous avouerez qu'il nous faut, au plan régional, user de beaucoup de patience pour contenir notre dynamisme ! En effet, le temps passe et les problèmes restent !

Ces difficultés que je soulève au sujet de la mise en application de décisions me permettent d'aborder le second thème de mon intervention, qui porte sur le rôle de l'Etat et des organismes de recherche pour l'émergence ou le renforcement de véritables pôles d'excellence régionaux.

Comme nous l'a indiqué notre collègue M. Pierre Laffitte, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, il est nécessaire de procéder à une meilleure répartition des effectifs de recherche sur les régions autres que la région d'Ile-de-France.

Il existe, au sein du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, une réelle volonté de favoriser cette opération équilibrée ; pour ma part, je m'en réjouis.

Toutefois, pour parvenir à un véritable équilibre, il importe, me semble-t-il, de faire évoluer les visions quelquefois trop technocratiques sur les conditions d'accueil de la recherche.

Alors que, dans ce pays, tout le monde se dit prêt, en matière de recherche et de formation, à une réorganisation territoriale, on assiste, en fait, à une reconcentration vers les pôles forts existants, rendant quasiment impossible l'émergence de nouveaux pôles d'excellence régionaux. A cet égard, l'exemple des départements de la couronne du Bassin parisien est éloquent.

S'il faut, bien sûr, conforter les pôles « européens » de recherche et de formation, il convient aussi d'aider la structuration de pôles régionaux de recherche et de formation qui pourront s'appuyer à la fois sur un bassin de production et sur une spécificité.

Dans cette perspective, l'Etat et les grands organismes de recherche ont une responsabilité partagée. Ils doivent innover, sortir des schémas d'implantation traditionnels qui aboutissent à ne prêter attention qu'aux régions de fort potentiel ; ils doivent aussi se remettre en cause et prendre des risques.

En Champagne-Ardenne, pour valoriser un bassin de production agricole et viticole de dimension nationale, pour accompagner les efforts des entreprises agro-alimentaires et agro-industrielles, des collectivités territoriales et des forces universitaires, nous n'avons pu compter, jusqu'à ce jour, sur les grands organismes de recherche. En effet, l'INRA, le CNRS et l'INSERM sont sous-représentés. Si la situation doit s'améliorer avec l'INRA, l'engagement dans notre région du CNRS et de l'INSERM reste, en revanche, incertain. Notre région compte moins de 1 p. 100 de l'effectif des chercheurs de France !

La région Champagne-Ardenne n'est pas un cas isolé. Les régions à faible potentiel de recherche et d'enseignement ne peuvent compter que sur leur dynamisme pour faire aboutir leurs projets innovants. Dès lors qu'elles sollicitent les soutiens de la recherche publique pour accompagner une dynamique économique qui contribue au développement national et régional, on leur rétorque qu'elles doivent déjà faire la preuve de leur capacité à parvenir à une masse critique de recherche conséquente et à obtenir de nouveaux troisièmes cycles. En général, elles ont un second handicap : précisément le manque de troisièmes cycles.

Je crois donc qu'il faut lever ces obstacles. Je souhaite que, lors de la consultation nationale que vous organisez, monsieur le ministre, les réflexions s'engagent pour remédier à cet état de fait.

Ce constat n'est pas seulement celui de la recherche et de la formation. Il vaut, hélas ! pour l'ensemble de l'activité économique.

Nous parviendrons à rééquilibrer notre territoire si nous concevons l'aménagement du territoire comme une volonté nationale d'assurer un équilibre de la population dans sa répartition spatiale, ce qui implique de favoriser une plus juste répartition de l'activité économique, donc de l'emploi.

Cela doit valoir également pour la recherche et la formation.

Les remarques que je formule ne m'empêchent pas, bien au contraire, de voter votre projet de budget, monsieur le ministre. (*Applaudissements sur les travées de l'Union centriste et du RPR, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

M. le président. La parole est à M. Huguet.

M. Roland Huguet. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, tout récemment, un hebdomadaire titrait en couverture : « Y a-t-il trop d'étudiants ? »

Le titre était volontairement provocateur et la lecture de l'article révélait une réponse négative à la question posée.

En réalité, l'éditorialiste cherchait à dénoncer le comportement de ceux qui commencent à propager cette idée laissant sous-entendre que la démocratisation de l'enseignement supérieur pourrait être responsable du chômage de jeunes diplômés.

Sans doute, écrit ce journaliste, l'évolution du marché de l'emploi fait-elle que presque un étudiant sur trois risque de trouver très difficilement du travail à la fin de ses études. Mais, ajoute-t-il, sans aucun diplôme, ils seraient deux ou trois à être certains de ne pas en trouver du tout, ou pas immédiatement.

Président du conseil général d'un département fortement touché par la crise et les reconversions industrielles, le Pas-de-Calais, doté, il y a peu, de deux universités nouvelles, je ne peux qu'approuver cette analyse et m'étonner que l'on puisse douter de la nécessité de poursuivre une politique universitaire ambitieuse.

Dans le Pas-de-Calais, cette politique ambitieuse s'est concrétisée par les deux nouvelles universités multipolaires d'Artois et du Littoral. Créées en novembre 1991, elles ont bénéficié d'un soutien important des collectivités locales, qui auront financé 50 p. 100 des investissements liés au programme Université 2000.

D'ailleurs, monsieur le ministre, selon un document publié par l'assemblée permanente des présidents de conseils généraux, le montant total des actions engagées dans le cadre du plan Université 2000 s'élève à

1 302 millions de francs pour l'ensemble des départements ayant répondu, soit une moyenne de 52 millions de francs par département.

Le département du Pas-de-Calais a engagé 200 millions de francs, soit pratiquement quatre fois cette somme. Et je ne compte ni l'aide au logement des étudiants - 17 000 francs par chambre créée - ni le complément de bourse nationale - 15 p. 100 en plus aux étudiants qui en bénéficient et qui habitent le Pas-de-Calais - qui représentent un coût de 20 à 25 millions de francs chaque année.

Toujours à propos du programme Université 2000, monsieur le ministre, permettez-moi d'attirer votre attention sur les effets pervers de la contractualisation.

Quand un conseil général ne s'associe pas au programme Université 2000, l'Etat compense son absence en attribuant des crédits plus importants que ceux qu'il octroie à un département où le conseil général a décidé d'intervenir. Il s'agit, en quelque sorte, d'une prime à la non-intervention qui, si elle perdure, nous incitera, dans le Pas-de-Calais, à ne plus contractualiser avec l'Etat. Ce serait dommage !

Ces universités nouvelles viennent de faire l'objet d'une enquête de l'inspection générale, qui nous permet d'affirmer que l'implantation des nouveaux pôles universitaires a, d'une part, permis d'attirer vers des études supérieures longues des jeunes qui n'auraient pas effectué ce choix sans leur apparition, d'autre part, suscité des reprises d'études pour les mêmes raisons de proximité.

Plus proche des gens, l'université leur devient plus familière et c'est, pour les milieux modestes, une dimension psychologique importante, qui s'ajoute aux considérations financières.

Alors, à tous ceux qui doutent des bienfaits de la démocratisation de l'enseignement supérieur, je dis clairement que, dans l'attente d'une reprise économique, que nous espérons tous, je préfère voir les jeunes du Pas-de-Calais poursuivre des études supérieures plutôt que de les voir venir grossir les rangs des demandeurs d'emploi sans qualification.

Mme Hélène Luc. Très bien !

M. Roland Huguet. En effet, si la reprise est au rendez-vous, nous disposerons alors des jeunes formés et qualifiés dont nous aurons besoin. N'en déplaise à M. Jean Clouet, rapporteur spécial, qui me le pardonnera, je suis aux antipodes de son raisonnement. Je me sens plus proche de votre, monsieur le ministre, lorsque vous évoquez, voilà quelques instants, l'Université comme instrument de reconquête sociale.

D'aucuns prétendent que les jeunes s'engagent dans des filières qui conduisent à des impasses et ils dénoncent souvent les formations liées aux sciences humaines.

Là encore, l'expérience des nouvelles universités est précieuse et, pour avoir suivi pas à pas leur développement, je pense qu'il faut cesser de faire un faux procès à l'Université.

Toutes les formations professionnalisées qui peuvent être mises en place le sont. Dans cette recherche de l'adaptation des formations aux besoins des entreprises, les universitaires jouent un rôle déterminant. Les chefs d'entreprise eux-mêmes le reconnaissent, et ils confessent volontiers leur difficulté à prévoir leurs besoins à l'horizon de cinq années.

Nous avons initié et financé une étude réalisée par le conseil général ; elle tendait à permettre une meilleure adéquation entre les formations et les offres d'emploi. Il

faut admettre que le consultant qui a été retenu pour réaliser cette étude éprouve beaucoup de difficultés à nous remettre une copie aux conclusions fiables.

Toutefois, l'Université se renierait si elle se limitait à cela. L'Université est pluridisciplinaire et les formations plus généralistes sont indispensables. D'ailleurs, les chefs d'entreprise en conviennent. J'en veux pour preuve la déclaration d'un patron d'une grande entreprise de la région, qui me disait être à la recherche « d'ingénieurs humanistes ».

Ce qui est vrai dans les nouvelles universités l'est également dans les autres universités de la région. Du reste, les deux administrateurs provisoires de ces nouvelles universités étaient auparavant présidents de deux grandes universités de Lille.

Toute l'Université française a changé au cours de ces dernières années. Grâce aux efforts entrepris par les gouvernements précédents, elle a repris confiance.

L'accueil, l'encadrement, la situation des personnels se sont améliorés ; l'Université s'est modernisée. Ceux qui doutent de son efficacité ne la connaissent pas.

Le problème majeur des universités, monsieur le ministre, concerne non pas leurs structures, mais la confirmation de leur moyens.

S'il est un domaine où des progrès restent à réaliser, c'est sans doute celui des taux d'échec en première année. J'entends déjà certains proposer la sélection à l'entrée. Ce serait une atteinte grave au droit de chaque bachelier de poursuivre des études supérieures. En réalité, la solution passe, là aussi, tout simplement par des moyens en enseignants pour diminuer les effectifs en amphithéâtre, surtout dans les salles de travaux dirigés. Encadrons mieux, les résultats seront meilleurs.

Vous parlez en termes de redéploiement, monsieur le ministre. Je serais heureux de connaître ces universités surencadrées. En effet, dans la région Nord - Pas-de-Calais, toutes les universités, de Boulogne à Valenciennes en passant par Lille, souffrent de sous-encadrement.

Les présidents d'université vous ont mis en garde. Pour bien les connaître, pour apprécier leur compétence et leur sens des responsabilités, j'aurais tendance à leur faire confiance.

J'ai d'ailleurs noté avec plaisir, monsieur le ministre, que, à la suite de votre très récente visite à Lille, la presse de la région Nord - Pas-de-Calais avait titré : « François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche annonce : le Nord - Pas-de-Calais est la première priorité. »

M. Ivan Renar. Très juste !

M. Roland Huguet. Nous ne doutons pas de votre volonté, mais il me serait agréable de vous l'entendre répéter ici, devant la Haute Assemblée, en nous donnant quelques précisions.

Vous vous êtes rendu à Lille, monsieur le ministre, notamment pour bâtir un pôle universitaire européen, le PUEL. J'approuve totalement cette initiative ! Toutefois, j'ai le regret de constater que les universités non lilloises semblent être écartées. Je dis « semblent » car, à l'origine, elles étaient écartées, mais la presse m'apprend que vous auriez insisté sur la nécessité de développer un réseau dont le PUEL serait la tête et qui associerait les universités de Valenciennes, de l'Artois et du littoral, ainsi que celles de Belgique et du Kent.

C'est mieux ! En effet, on ne peut invoquer la nécessaire solidarité de toutes les universités du Nord - Pas-de-Calais lorsqu'il s'agit de répartir crédits et moyens et en écarter quelques-unes dès que pointe un projet innovant et, certainement, d'avenir.

Je pourrais d'ailleurs également prendre comme argument l'aménagement du territoire, partie intégrante de nos projets universitaires, disiez-vous tout à l'heure, monsieur le ministre.

J'avais l'intention de vous interroger sur l'avenir institutionnel des universités nouvelles. Vous avez répondu à l'avance sur ce point dans votre propos introductif. Nous attendons donc avec intérêt le projet de loi sur le sujet, qui sera soumis au Parlement au printemps prochain.

J'avais déployé beaucoup d'efforts, monsieur le ministre, pour convaincre le gouvernement précédent de la nécessité de doter le Pas-de-Calais d'un enseignement universitaire de plein exercice. Mais c'est une véritable croisade, commencée à l'université du Québec, qu'il fallut mener pour faire admettre la multipolarité des universités nouvelles. Laissons-les donc poursuivre une expérience qui porte ses fruits, comme je le signalais à l'instant.

En conclusion, j'espère, monsieur le ministre, qu'il vous sera possible d'agir dans le sens souhaité par mes collègues et moi-même. Quant aux questions plus particulières concernant l'enseignement supérieur du Nord - Pas-de-Calais, je veux vous faire confiance pour que vous soyez non pas Mr Hyde à Paris, mais le Dr Jekyll à Paris comme à Lille ! (*Sourires. - Très bien ! et applaudissements sur les travées socialistes. M. Renar applaudit également.*)

M. le président. La parole est à M. Loridant.

M. Paul Loridant. Puisque le temps m'est compté, je voudrais aborder directement la politique spatiale.

Me tournant vers M. Valade, rapporteur spécial du budget affecté à la recherche, je lui dirai que je partage l'essentiel du point de vue exprimé dans son rapport écrit, lorsqu'il évoque la nécessité de redéfinir les orientations de la politique spatiale française ; j'ajouterai, dans cet ensemble plus vaste encore qu'est l'Europe.

Je crois, comme lui, que le Centre national d'études spatiales avait réellement besoin d'un rééquilibrage de ses finances au profit des crédits de paiement.

Je partage également son inquiétude quant à cette incessante valse consistant à faire passer le CNES sous la tutelle d'un ministère différent à chaque remaniement ministériel. Au moment précis où cet organisme a justement besoin de sérénité, afin de réfléchir à ce qu'il serait convenable d'entreprendre, alors que bon nombre de nos partenaires européens - notamment les Allemands et les Italiens - semblent vouloir marquer une pause, il aurait été plus sage de ne pas multiplier les interlocuteurs, au risque de voir s'éparpiller les énergies des uns et des autres, même si le rapprochement initié par MM. Pierre Joxe et Hubert Curien entre la direction générale de l'armement et le CNES demeure une bonne mesure destinée à multiplier les synergies entre l'espace civil et l'espace militaire.

Sur ce point particulier, je souhaite que soit poursuivi un partenariat étroit entre l'espace civil et l'espace militaire. Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous confirmer une telle orientation ?

Vous avez évoqué les raisons budgétaires qui ont, très fâcheusement, « fait capoter » l'infrastructure orbitale européenne. J'ajouterai qu'on ne peut pas ignorer les querelles qui émaillent le monde scientifique et militaire au sujet de l'utilité de la présence de l'homme dans l'espace

et qui, au sommet de Grenade de janvier 1993, ont également lourdement pesé dans la suspension *sine die* de l'avion spatial Hermès.

Partant de là, il est parfaitement clair que, à l'avenir, la France devra se montrer beaucoup plus volontariste qu'elle ne l'a été sur cette question. L'espace est une aventure humaine au même titre que le furent la conquête des continents, puis celle des océans. Il est profondément dans la nature de l'homme de relever ce genre de défi à sa propre intelligence.

Pour ma part je reste, un défenseur de l'homme européen dans l'espace, pour la raison que je viens d'évoquer, bien sûr, mais plus encore parce qu'il y va de notre autonomie future vis-à-vis de nos principaux concurrents que sont les Etats-Unis et la Russie. Leur récent rapprochement en matière de lancement de satellites devrait, à plus d'un titre, nous inquiéter quant aux stratégies commerciales futures.

Veillons à ne pas nous endormir en prenant prétexte que la formidable réussite technologique et commerciale d'Ariane réussit, aujourd'hui, à capter 60 p. 100 du marché civil occidental pour le lancement de satellites.

D'autres marchés sont encore à venir. Prenons garde que les Russes et les Américains ne soient pas les seuls à être en mesure de réparer dans l'espace d'éventuelles défaillances de nos propres systèmes orbitaux, comme la mission *Endeavour* est en train de le faire brillamment pour le télescope spatial *Hubble*.

La France, monsieur le ministre, dispose d'un formidable outil en matière de recherche spatiale. Reste qu'un souffle politique puissant doit l'accompagner parce que cette ambition-là, celle de participer à la plus formidable des conquêtes humaines, est de nature politique.

Oui, monsieur le ministre, soyons ambitieux ! Je dirai même, si vous le permettez, soyons gaulliens ! Que la France prenne la tête d'un programme européen dans le domaine de l'espace et que ce programme contribue à faire de l'Europe une grande puissance indépendante !

D'ores et déjà, je vous annonce la prochaine constitution, au Sénat, d'un groupe d'études sur la politique spatiale française et européenne, auquel mon collègue Jacques Valade a bien voulu s'associer, ce dont je le remercie vivement. Puisse ce groupe contribuer à éclairer le plus efficacement possible la représentation nationale sur les enjeux de la politique spatiale !

Vous nous avez annoncé, monsieur le ministre, un grand débat national sur la recherche ; vous l'avez reporté au mois de juin. Je souhaite qu'il ait lieu, bien évidemment, comme avait eu lieu, voilà dix ans, un premier débat, sur l'initiative de Jean-Pierre Chevènement.

Je suis, pour ma part, très preneur d'un tel débat, notamment sur le thème de la politique spatiale – je l'avais déjà réclamé, en 1991, au terme de mon rapport sur les enjeux de la politique spatiale française et européenne – tant il me paraît évident que la représentation nationale ne saurait être réduite à voter chaque année des crédits budgétaires importants et croissants sans être amenée à donner son appréciation sur des choix aussi lourds.

C'est pourquoi je vous dis ma conviction que nous devrions, un jour ou l'autre, déboucher sur une véritable loi de programmation spatiale. C'est ce à quoi je vous appelle, monsieur le ministre. (*Applaudissements sur les travées socialistes ainsi que sur certaines travées du RPR et de l'Union centriste.*)

M. François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je souhaite, avant toute chose, remercier les rapporteurs de la qualité de leur travail et leur dire combien j'ai pris conscience de l'importance de la réflexion du Sénat sur l'enseignement supérieur et la recherche. Je tiens, tout naturellement, à remercier aussi tous ceux qui, outre les rapporteurs qui se sont exprimés dans ce sens, m'ont apporté leur soutien.

Je dirai, d'abord, que la démocratisation de notre système d'enseignement supérieur est souhaitable et que je compte bien l'encourager.

Sans doute, l'expression « université de masse » n'est-elle pas la plus appropriée, monsieur Clouet, et chacun a bien compris que votre critique traduisait votre souci de voir préserver ce qui a fait la force de notre Université, à savoir son excellence et son aptitude à organiser la recherche.

Le défi devant lequel nous sommes placés est le suivant : comment préserver l'excellence de ce lieu de recherche qu'est l'Université, tout en accueillant deux millions d'étudiants – peut-être plus encore demain – et donc en diversifiant les orientations, les filières offertes, mais sans remettre en cause non plus la démocratisation, qui est souhaitable et qui est le mouvement naturel de toute société qui a choisi le progrès ? Ce défi, il nous faut, aujourd'hui, le relever ensemble.

Pour ma part, je suis convaincu que la création de filières professionnalisées, de filières en alternance, correspondant aux besoins du milieu économique, permettra d'accueillir un grand nombre des étudiants qui se pressent aujourd'hui à l'Université sans remettre en cause ce caractère de pôle d'excellence qui doit être le sien.

Les moyens d'observation dont dispose le Gouvernement pour adapter progressivement son système sont, c'est vrai, extrêmement peu efficaces, monsieur Clouet. En effet, si je sais qu'il y a à peu près deux millions d'étudiants, voire un peu moins, je suis incapable de vous dire où ils sont. Un mois après la rentrée, je n'ai toujours pas, université par université, les chiffres qui me permettraient de répondre à votre question.

Voilà pourquoi j'ai mis en place une cellule d'évaluation et de prospective, sous la responsabilité du professeur Girod de l'Ain. De cette cellule, qui m'est directement rattachée, j'attends qu'elle nous donne les informations qui nous permettront, pour la rentrée prochaine, une meilleure capacité d'adaptation ainsi que des éléments de réflexion permettant d'engager cette mutation de l'Université que plusieurs d'entre vous ont évoquée.

S'agissant de la participation des collectivités locales, je signale que la mesure qui a été prise par la Cour des comptes inclut, pour l'essentiel, les participations aux constructions. Ces participations se sont élevées à environ 1,2 milliard de francs par an, soit à peu près 3 p. 100 des dépenses globales du ministère de l'enseignement supérieur, puisque mon budget est d'un peu plus de 40 milliards de francs.

Mais si l'on réintègre la participation des collectivités locales aux sections de techniciens supérieurs, les STS, et aux classes préparatoires, on atteint 1,6 milliard de francs, qui ne représentent plus que 2,83 p. 100 du total puisqu'on y ajoute le budget de l'éducation nationale.

Je conçois parfaitement que les responsables des collectivités locales – je le suis moi-même – aient du mal à comprendre que ces chiffres soient aussi faibles alors qu'eux-mêmes consentent un effort si grand par rapport à leur budget et, surtout, un effort qui va en augmentant puisque, voilà encore quelques années, les collectivités

locales ne participaient pas au financement des constructions universitaires. Leur effort doit être d'autant plus apprécié, surtout quand on sait que leurs budgets ne sont pas si élastiques que cela.

Vous avez souhaité, monsieur Clouet, que les entreprises puissent s'engager plus aux côtés de l'enseignement supérieur, notamment en participant à son financement.

Il est exact que l'Etat ne pourra pas changer l'échelle des moyens qu'il met à la disposition de l'enseignement supérieur, non plus que les collectivités locales ou les familles.

Reste donc, outre l'effort continu d'augmentation des budgets que nous consentons, à faire appel aux entreprises. La multiplication des filières de formation professionnalisée devrait faciliter ce recours.

J'ai créé, à cet égard, un groupe de travail sur l'organisation de la filière technologique. Aujourd'hui, cette filière n'est pas suffisamment lisible, ni pour les étudiants, ni pour les entreprises. Elle n'est pas non plus suffisamment centrale : on a toujours le sentiment qu'elle n'est qu'un sous-produit des grandes disciplines traditionnelles.

Or, nous avons besoin de technologie dans nos entreprises ; nous avons besoin de cadres, de techniciens. Il nous faut donc donner à la filière technologique plus d'importance, notamment en diversifiant les formations, plus de lisibilité et plus de cohérence entre STS, IUT, DEUG technologiques, instituts universitaires professionnalisés, écoles d'ingénieurs, bref, l'ensemble des formations dans ce domaine.

Monsieur Camoin, le projet de budget pour 1994 permet de maintenir les capacités d'engagement et de paiement de la recherche universitaire.

En effet, ses crédits sont supérieurs en autorisations de programme et en crédits de paiement à ceux de la loi de finances rectificative, et la recherche universitaire n'a pas été frappée par les annulations de 1993.

L'évolution des autorisations de programme est une des plus favorables du budget civil de recherche et de développement. La part dans le BCRD, en 1994, est la plus forte depuis 1988. Enfin, le niveau des crédits atteint permet de respecter les contrats pluriannuels.

S'agissant de l'orientation des étudiants, j'ai indiqué à plusieurs reprises l'importance que j'attachais à l'amélioration de l'information.

Un certain nombre d'universités ont pris d'heureuses initiatives, en invitant, par exemple, étudiants et parents à débattre de l'intérêt des différentes filières, de leurs débouchés, des liens existant entre les formations du secondaire et celles de l'enseignement supérieur.

Il nous faut développer plus encore ces initiatives. J'ai d'ailleurs décidé, avec François Bayrou, de mettre sur pied une vaste campagne d'information et d'orientation au lycée, avec le concours des universités et du monde professionnel, de manière que l'ensemble des organismes publics qui ont la responsabilité de cette information accomplissent leur travail en liaison plus étroite avec le monde économique.

S'agissant du plan Université 2000, je confirme que l'Etat participera à hauteur de la moitié de 32,5 milliards de francs d'ici à 1995 et qu'il ajoutera, ensuite, les financements que j'ai commencé à évoquer, tout à l'heure, pour la suite de ce plan.

Ainsi que je l'ai dit lors du colloque organisé à Cholet, nous allons poursuivre la politique de délocalisation. Cette politique est bonne pour peu que l'on respecte des critères stricts de choix des lieux d'implantation.

Il faut, tout d'abord, qu'il y ait une université de rattachement qui accepte d'accompagner la création de l'antenne universitaire et de la piloter.

Il faut, ensuite, qu'il y ait un bassin de population suffisant, afin d'éviter d'avoir à faire venir des étudiants de très loin pour remplir des antennes universitaires vides.

Il faut, enfin, qu'il y ait un accompagnement et un soutien du tissu économique local, qui s'engage, notamment, pour les formations professionnalisées.

Parce que les moyens financiers sont comptés, il est clair que nous nous attacherons, d'abord, à consolider les antennes universitaires existantes avant d'en créer de nouvelles.

On voudra bien me pardonner, compte tenu de l'heure, de ne pas répondre en l'instant à toutes les questions qui m'ont été posées ; j'apporterai un certain nombre de réponses par écrit.

Monsieur Valade, s'agissant du CERN, nous avons la volonté de réaliser ce grand équipement qu'est le LHC.

La France est décidée à soutenir ce projet et elle presse ses partenaires de prendre, dans les quatre ou cinq mois qui viennent, une décision solennelle de principe, sans attendre l'accord de partenaires hypothétiques, comme les Etats-Unis, même si nous souhaitons, bien entendu, que les Etats-Unis, qui ont renoncé à leur propre programme - le SSC - participent à la construction et, surtout, au fonctionnement de ce nouvel équipement.

J'ai rencontré, ce week-end, les ministres de la recherche des pays membres du G7. J'ai pu noter le très grand intérêt porté à ce projet par les Américains, d'autant que l'ensemble de la communauté des physiciens américains souhaite désormais pouvoir travailler au CERN, faute d'un équipement comparable aux Etats-Unis.

S'agissant des gels de postes, je partage votre inquiétude. Je serai extrêmement vigilant sur ce point.

En ce qui concerne les essais nucléaires, qui ne relèvent pas vraiment de ma compétence, permettez-moi simplement de dire, après vous, combien il serait dommageable que nous nous privions complètement de possibilités de tests.

D'abord, pour mettre au point le programme de modélisation que vous avez évoqué, il nous faut procéder à un certain nombre de tests.

Ensuite, je suis convaincu que, modélisation ou pas, il faudra toujours tester les armes, au moins pour s'assurer de la cohérence de l'ensemble et de leur sécurité.

Par ailleurs, il est clair que l'environnement international ne doit pas nous inciter à nous priver de toute capacité d'évolution.

M. Emmanuel Hamel. Très bonne réponse !

M. François Fillon, *ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.* S'agissant enfin de la politique spatiale, qui a été longuement évoquée par M. Valade mais aussi à l'instant par M. Loridan, et plus particulièrement des crédits qui y sont consacrés, nous avons entrepris de rembourser les dettes. Vous le savez, l'effort considérable consenti en faveur du CNES ne permettra guère que de rembourser les dettes que nous avons vis-à-vis de l'Agence spatiale européenne.

Il reste à élaborer une vraie politique spatiale, qui doit tenir compte de nos acquis technologiques.

Il nous faut d'abord une politique en matière de lanceurs. Nous en avons un aujourd'hui, nous en préparons un nouveau, Ariane 5. Nous devons disposer de toute une famille de lanceurs pour être capables de

répondre à l'ensemble des demandes, notamment à la demande de lancement de petits satellites, qui sera importante à l'avenir.

Il nous faut également une politique dans le domaine des satellites de télécommunications où nous perdons pied actuellement.

Il nous faut, enfin, une politique de l'homme dans l'espace. Notre pays ne saurait s'exclure du projet de station mondiale qui est en cours d'élaboration. Mais encore faut-il que nous puissions trouver des interlocuteurs ; en l'occurrence, je pense aux Etats-Unis, qui doivent accepter de nous considérer comme des partenaires et pas seulement comme des clients mineurs qui auraient tout juste le droit de venir tenter quelques expériences à bord de cette station.

Or, pour le moment, nous avons le sentiment que le gouvernement américain a imaginé un projet de station dite mondiale sans aucune concertation ni avec ses partenaires européens ni avec le partenaire russe, qui est pourtant considéré comme important dans cette coopération future.

M. Paul Loridant. Absolument !

M. François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. J'ajoute qu'une grande incertitude plane quant à la pérennité du nouveau projet américain de station mondiale.

Aujourd'hui, nombreux sont ceux qui pensent que le Sénat américain risque, dans les deux ou trois ans qui viennent, de revoir une nouvelle fois à la baisse ce projet.

Comment, dans ces conditions, bâtir notre propre politique spatiale ? Il nous faut un peu plus de certitudes ; nous avons déjà appelé nos partenaires américains à une plus réelle concertation.

Quoi qu'il en soit, le ministre de l'industrie, qui joue un rôle pilote en la matière, le ministre de la défense et moi-même sommes sur le point de confier une mission de réflexion à un groupe d'experts pour pouvoir très rapidement - dans les mois qui viennent - proposer une stratégie française, une orientation pour le CNES, mais aussi une véritable stratégie européenne.

M. Laffitte a évoqué l'indispensable effort d'assainissement financier que nous conduisons. Il a souhaité que le FRT soit porté à 10 p. 100 des programmes, ce qui me paraît être un bon objectif. On peut d'ailleurs dire qu'il est déjà aujourd'hui à 10 p. 100 des programmes, si on ne prend en compte que les programmes financés par le ministère de la recherche. S'il s'agit des programmes du BCRD, il faut alors changer d'échelle : c'est un objectif qui n'est pas atteignable à court terme, mais je le retiens car l'Etat doit disposer, au-delà des organismes publics de recherche, d'un véritable levier, et le FRT est ce levier.

S'agissant de la consultation nationale, je précise tout de suite à l'intention des orateurs qui se sont inquiétés de savoir si elle serait suffisamment large que toutes les personnes concernées seront consultées.

Mme Bidard-Reydet faisait sans doute allusion aux organisations syndicales : celles-ci ont déjà reçu le pré-rapport élaboré par le groupe de M. Dautray et sont appelées à s'exprimer sur celui-ci.

Je précise de suite que le document, qui a été mis en circulation et qui d'ailleurs a été évoqué par la presse, n'engage pas le Gouvernement. Il a été réalisé par un groupe d'experts composé d'hommes et de femmes venus d'horizon très divers. Il doit être le moyen d'engager une véritable réflexion sur la politique de recherche française.

Je retiens la proposition de M. Laffitte concernant les assises de la création d'entreprise. Nous étudierons avec lui comment atteindre cet objectif qui me paraît très intéressant.

M. Laffitte a également évoqué la fondation Jean-Dausset. Nous lui réservons une part très significative - 30 millions de francs exactement - des 100 millions de francs supplémentaires consacrés à la recherche médicale et à la recherche génétique.

Enfin, M. Laffitte a évoqué le véhicule électrique. Nous avons le souci de soutenir nos industriels dans les recherches qu'ils poursuivent autour de ce qui pourrait bien, à moyen terme, être l'avenir de l'automobile, au moins de l'automobile urbaine.

Nous pourrions le faire notamment à l'échelon européen, notamment par le biais du quatrième programme-cadre de recherche-développement, évoqué par M. Rausch. Ce programme-cadre est sans doute, en ce moment, au cœur des discussions du Conseil européen.

Il était en panne depuis plusieurs mois à cause de la méthodologie retenue pour parvenir à une décision et qui consiste, depuis l'entrée en vigueur du traité de Maastricht, pour la recherche, en une codécision : décision à l'unanimité du Conseil et décision du Parlement. Dès lors, vous pouvez imaginer la situation. Il est, en effet, déjà difficile pour les douze ministres de la recherche de se mettre d'accord sur le même programme de recherche alors, quand il s'agit de se mettre d'accord avec le Parlement, cela devient extrêmement dur !

Ainsi, pendant six mois, nous avons erré, puis, à l'initiative de la France, voilà quelques semaines, fut proposée une formule qui finalement a été adoptée. Nous avons réuni les Britanniques et les Allemands à Paris ; nous nous sommes mis d'accord sur une répartition correspondant aux attentes de nos trois pays et nous sommes ensuite allés négocier au Conseil. C'est cette répartition qui a finalement été adoptée lundi dernier et, aujourd'hui, l'ensemble des problèmes du quatrième programme-cadre sont réglés, à l'exception d'un seul - qui n'est pas le moindre - à savoir le montant de ce programme.

En effet, si nous nous sommes mis d'accord sur la répartition des crédits secteur par secteur, nous n'avons pas pu nous entendre sur le montant du programme. La Commission souhaite 13 milliards d'ECU ; l'Allemagne ne veut pas aller plus loin que 11,5 milliards d'ECU ; quant à la France, elle était prête à faire un effort pour monter jusqu'à 12,5 milliards d'ECU.

En définitive, ce sont les chefs d'Etat qui trancheront aujourd'hui ou demain, et je souhaite, bien évidemment, qu'ils le fassent en faveur de l'option que nous avons proposée et qui, je le rappelle, prévoit un programme de 11,5 milliards, voire 12 milliards d'ECU, avec 1 milliard supplémentaire d'ECU en quelque sorte « gelé » et qui pourraient être « dégelés » à partir de 1996, en fonction de l'évolution de la situation économique.

Il est important de noter que nous avons réussi à faire en sorte que les véritables actions de recherche, c'est-à-dire les technologies de l'information, les technologies industrielles, la recherche dans le domaine de l'environnement, les sciences de la vie, l'énergie, les transports et la recherche socio-économique représentent 87 p. 100 des dépenses communautaires, alors que nombre de pays souhaitaient que la valorisation de la recherche, ou ce qu'on appelle les actions « capital humain et mobilité », l'emportent sur les véritables actions dans le domaine de la recherche.

Nous avons obtenu en outre que l'aéronautique et l'automobile soient prises en compte dans le quatrième programme-cadre. L'aéronautique l'était déjà dans le troisième programme-cadre.

Pour l'automobile, c'est nouveau. La Communauté, en effet, s'était toujours opposée à toute action de soutien à la recherche dans de tels domaines, parce qu'elle ne souhaitait pas favoriser une recherche sectorielle. Cette prise en compte est une grande avancée, qui permettra à nos industriels du secteur automobile d'être soutenus dans leurs efforts, notamment dans le domaine du véhicule électrique auquel s'est intéressé M. Laffitte.

M. Durand-Chastel a évoqué le soutien de l'opinion française à la recherche. Il a eu raison, car j'ai pu constater, à l'occasion de rencontres avec mes homologues européens, combien l'attitude française était exceptionnelle dans ce domaine. Dans les pays du nord de l'Europe, notamment, se développe une véritable attitude de rejet, de crainte vis-à-vis de certains secteurs de la recherche scientifique : la génétique mais aussi l'énergie. Nous disposons encore, pour le moment, dans notre pays, d'un large soutien de l'opinion. Cela méritait d'être noté.

M. Durand-Chastel a également évoqué les liens entre la recherche et l'industrie. J'ai largement répondu dans mon intervention liminaire sur ce point : les crédits de l'ANVAR augmentent de 16 p. 100, les crédits CORTECHS sont doublés et les crédits CIFRE sont reconduits.

Enfin, M. Durand-Chastel souhaite que la chaîne du savoir soit diffusée dans les pays francophones. Il rejoint là l'un de mes soucis.

J'ai assisté, à Abidjan, à la réunion des ministres francophones de la recherche voilà quelques jours : nous avons une responsabilité particulière vis-à-vis non seulement des Français qui vivent dans ces pays, mais aussi de l'ensemble de la population francophone. Si nous sommes capables de diffuser une chaîne du savoir dans ces pays, notamment au travers des instruments qui existent déjà, nous aurons avancé de manière considérable.

M. Blin s'est attaché aux problèmes généraux de l'Université et a proposé plusieurs pistes et solutions : *numerus clausus* ou orientation, meilleure information des lycéens. Nous y réfléchissons. Il n'est pas question, pour le Gouvernement, de remettre en cause l'idée que le baccalauréat est l'examen d'entrée dans l'enseignement supérieur. En revanche, une meilleure orientation et une meilleure information des lycéens nous permettraient, dans ce domaine, d'accomplir de réels progrès.

M. Blin s'est particulièrement intéressé aux universités nouvelles ; il nous a fait part de son inquiétude en voyant les universités de la région parisienne devenir de tels pôles d'excellence que les universités de la troisième couronne, situées à une heure de Paris, seraient défavorisées.

Le risque est très grand parce que ces universités sont nouvelles ; elles ont un statut dérogatoire ; elles ont plus de liberté que les autres ; elles sont proches de Paris. Or, il faut reconnaître que les enseignants et les chercheurs ont beaucoup de mal à quitter la région parisienne.

Nous allons agir pour faire en sorte que, dans la répartition des troisièmes cycles et des investissements en matière de recherche, les universités se trouvant à une heure de la capitale ne soient pas oubliées, au contraire.

Mme Hélène Luc. Absolument ! Mais il faut leur donner des moyens !

M. François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Vous comprendrez que l'élu du Mans ne peut aller dans un autre sens !

Je souhaite, pour que les choses soient plus faciles, que des conventions et des contrats soient signés entre les universités nouvelles de la région parisienne et celles qui sont situées à une heure de Paris.

Déjà, quelques expériences sont tentées, notamment entre Reims et Marne-la-Vallée. Il faut les poursuivre.

J'ai décidé de créer une commission d'évaluation des universités nouvelles. Elle est pratiquement prête à fonctionner. Composée de deux présidents d'université, d'un conseiller d'Etat et d'un industriel, elle sera chargée, avant que je revienne devant votre assemblée présenter un texte permettant de régler le problème du statut dérogatoire des universités nouvelles, de fournir une première évaluation.

M. Jean-Jacques Robert a longuement évoqué les problèmes de l'aéronautique et la nécessité d'un soutien à la recherche en ce domaine.

Nous avons décidé, dans le projet de budget pour 1994, d'augmenter de 25 p. 100 les crédits destinés à la recherche en amont, tout en maintenant les avances remboursables. Le programme-cadre de recherche et de développement européen complètera cet effort.

Une réflexion est engagée sur une meilleure utilisation des capacités de recherche militaire vis-à-vis des capacités de recherche civile ; je pense notamment à l'avenir de l'Office national d'études et de recherches aérospatiales.

Enfin, notre objectif est bien d'atteindre les 3 p. 100 du chiffre d'affaires que nous autorise, ou nous autorisait, l'accord passé avec les Etats-Unis. En effet, j'ai cru comprendre que ces derniers, dans les négociations actuellement engagées sur le GATT, remettaient en cause cet acquis sur l'aéronautique obtenu voilà quelques mois.

M. Millaud a évoqué le problème délicat de l'Université française du Pacifique. Si la création d'une catégorie d'établissement public relève bien, aux termes de l'article 34 de la Constitution, de la loi, la création d'un établissement public appartenant à une catégorie déjà existante est du ressort du pouvoir réglementaire. L'Université française du Pacifique ayant été créée sous la forme d'un établissement public à caractère administratif, il est naturel que son statut ait été fixé par décret.

Par ailleurs, cette université a délivré un certain nombre de diplômes de second cycle alors qu'elle n'était pas habilitée à le faire. Je veillerai à ce que les étudiants concernés ne soient pas lésés par les irrégularités qui ont été commises. Je suis en train de préparer un décret qui permettra à cette université de délivrer des diplômes de second cycle.

En effet, il prévoit que cet établissement dispensera « des enseignements universitaires, sanctionnés par des diplômes nationaux de premier, deuxième et troisième cycles, qu'il délivrera seul ou conjointement, dans le respect de la réglementation applicable à ces diplômes ».

S'agissant des crédits de fonctionnement de cette université, vous n'avez pas évoqué les bons chiffres, puisque vous avez cité ceux du ministère des départements et territoires d'outre-mer. Cette université est une université comme les autres. Elle reçoit donc des crédits de mon ministère selon les mêmes modalités que les universités métropolitaines.

La nomination, en juillet dernier, à la présidence de l'Université française du Pacifique, de M. Dubus, un grand universitaire, ancien directeur des écoles normales supérieures de Saint-Cloud et de Lyon, montre bien

l'attention portée par le Gouvernement au développement de cette jeune université qui traverse nécessairement des moments difficiles parce qu'elle doit construire son avenir.

M. Vecten a évoqué les crédits consacrés à la recherche agricole et agro-industrielle. Ces sujets, nous le savons, le passionnent. L'Agence nationale de valorisation des cultures énergétiques se verra doter, en 1994, de 50 millions de francs afin de soutenir des programmes de recherche en ce domaine. En 1994, mon ministère soutiendra le programme « Agriculture et aliments de demain » pour un montant de 40 milliards de francs.

Enfin, je lui confirme que la ville de Reims a bien vocation à occuper une place importante dans ce nouveau dispositif. L'INRA et l'université de Reims ont déjà ouvert des postes de chercheur et d'enseignant. Je puis vous rassurer, monsieur Vecten, les engagements qui ont été pris seront respectés.

M. Huguet a évoqué la participation des collectivités locales au financement du plan Université 2000. Il a raison de souligner que les conseils généraux y participent autant que les conseils régionaux ; il faudrait y ajouter les grandes villes.

Je tiens à le rassurer sur plusieurs points. Les régions qui n'ont pas joué le jeu en la matière seront, d'une manière ou d'une autre, défavorisées dans le nouveau contrat de plan. En effet, plus les collectivités se sont engagées, plus l'Etat a affecté de crédits. Certains problèmes se sont d'ailleurs posés en termes d'aménagement du territoire. En effet, comme plusieurs d'entre vous l'ont rappelé, ce ne sont pas nécessairement les collectivités locales les plus riches qui ont consacré le plus de crédits dans le cadre du plan Université 2000.

Telle est la raison pour laquelle j'ai souhaité bénéficier d'une ligne de crédit supplémentaire, hors contrat de plan, pour pouvoir corriger un certain nombre d'inégalités.

S'agissant du Nord-Pas-de-Calais, je rappelle les propos que j'ai tenus hier à Lille. C'est la région française qui recevra la plus forte enveloppe en matière d'enseignement supérieur et de recherche. Elle percevra, en effet, 1,4 milliard de francs au titre du contrat de plan, soit environ 1,2 milliard de francs pour l'enseignement supérieur et 200 millions de francs, peut-être un peu plus, au titre de la recherche. Si l'on y ajoute les crédits du FEDER, la région Nord-Pas-de-Calais sera, me semble-t-il, particulièrement bien traitée.

M. Emmanuel Hamel. Pourquoi cette faveur ?

M. François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Mais c'est naturel puisqu'elle avait accumulé beaucoup de retard dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche.

M. Jean-Paul Huguet. Très bien !

M. François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. C'est aujourd'hui la région de France à laquelle l'Etat consacre le plus d'argent par habitant.

J'espère, monsieur Huguet, qu'après votre vibrant plaidoyer en faveur des universités nouvelles, vous aurez à cœur de soutenir le projet de loi que je soumettrai au Parlement au printemps pour leur permettre de poursuivre leurs activités au-delà du mois de juillet prochain ! (*Applaudissements sur les travées du RPR et de l'Union centriste.*) A cette date, en effet, ces universités devraient en principe rentrer dans le rang.

Tout en se situant dans l'opposition, M. Huguet a tenu des propos très positifs. Je répondrai maintenant à ceux qui ont tenu un discours d'opposant. Je tiens

d'abord à leur dire, globalement, que je trouve leur discours désespérant. Il procède de l'idée fausse que seule la gauche serait capable de comprendre les problèmes éducatifs et compterait en son sein des fils d'instituteurs de l'enseignement public. Permettez-moi de vous dire que ma famille comprend aussi quelques enseignants du secteur public.

Tout ce discours a manifestement pour seul objectif de nous « refaire le coup » de 1986. C'était particulièrement évident ces dernières semaines lorsqu'on nous a prédit un « événement considérable, une manifestation qui allait emporter le Gouvernement ». Or, comme chacun a pu le constater, en dépit des efforts de mobilisation déployés par un certain nombre de partis politiques, les étudiants sont restés dans les salles de cours.

M. Emmanuel Hamel. Y resteront-ils toujours ?

M. François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ce n'est d'ailleurs pas étonnant car vos arguments ne résistent pas à l'analyse. Qu'on en juge plutôt !

M. Carrière a évoqué tout à l'heure nos qualités dialectiques pour ajouter aussitôt que la réforme de l'ALS que nous avons envisagée présentait un aspect élitiste.

L'aspect élitiste de cette réforme, je vous le rappelle, consiste à réserver le bénéfice de cette allocation aux étudiants des familles les plus défavorisées et à proposer à ceux qui disposent de plus de 20 000 francs de revenus mensuels de choisir entre l'avantage fiscal du quotient familial et cette allocation. Si cette réforme est élitiste, alors je ne m'y connais pas en élitisme !

M. Jean-Louis Carrère. Pourquoi avez-vous alors renoncé à cette réforme ?

M. François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. A propos des bourses, M. Carrère a dit qu'elles n'augmentent pas autant que nous le prétendons. La réalité est la suivante : en 1993, le montant des bourses, comme le nombre des bénéficiaires, a progressé de 3 p. 100. En 1994, ce taux sera de 5 p. 100.

Vous nous reprochez ensuite d'avoir abandonné la réforme du premier cycle. Non, nous poursuivons cette réforme. Ainsi que je l'ai répété à plusieurs reprises, je suis globalement d'accord sur les objectifs. J'ai simplement souligné que les crédits nécessaires à sa mise en œuvre n'avaient pas été prévus par M. Lang dans le budget de 1993. Par ailleurs, j'ai demandé aux universités de mettre en œuvre cette réforme avant la mi-1995.

M. Jean-Louis Carrère. Nous n'avons pas pu l'examiner. Le Sénat nous en a empêché ! Je l'aurais amendée.

M. François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les objectifs seront respectés et la réforme du premier cycle sera mise en œuvre.

A propos de la mission d'urgence, je tiens à vous dire que nous avons procédé à une analyse de la situation dans six universités. Six universités sur quatre-vingts, ce n'est pas si dramatique. La situation n'est pas aussi catastrophiques qu'on l'a prétendu.

M. Jean-Louis Carrère. C'est l'héritage !

M. Jean Chérioux. Laissez parler M. le ministre !

M. François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Mais j'ai toujours dit que la situation des universités n'était pas aussi catastrophique qu'on le prétendait !

M. Jean-Louis Carrère. Merci !

M. François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Nous adresserons avant Noël une lettre à chaque président d'université concerné pour lui faire

part des recommandations de la mission d'urgence et, si cela est nécessaire - tel semble le cas pour un certain nombre d'universités -, nous leur allouons les moyens complémentaires nécessaires.

Quant aux IUFM, voilà encore un exemple de votre mauvais foi. Aucune ligne budgétaire n'est consacrée, dites-vous, aux IUFM dans ce budget.

M. Jean-Louis Carrère. J'ai dit que les crédits de votre ministère étaient en baisse.

M. François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Comment pouvez-vous affirmer de telles choses? Ces crédits ne baissent pas. Un certain nombre d'entre eux ont été transférés à l'Université, notamment pour la préparation au CAPES, mais les crédits affectés à ces instituts seront conformes aux engagements pris.

Mme Hélène Luc. Ils sont tout de même très insuffisants!

M. François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Je me suis rendu hier à l'IUFM de Douai. Je me suis longuement entretenu avec les étudiants et avec les enseignants. Tout le monde admet le principe de la réforme et reconnaît, par ailleurs, que les moyens de fonctionnement, même s'ils ne sont jamais suffisants, permettront de travailler dans des conditions satisfaisantes.

Mme Bidard-Reydet a évoqué la consultation nationale sur la recherche. Elle a affirmé d'emblée, avant même qu'elle ne commence, qu'elle ne servirait à rien puisque nous ne consulterons pas l'ensemble de la population.

En réalité, tous les conseils d'administration des organismes de recherche, tous les conseils d'administration et tous les conseils scientifiques de toutes les universités, tous nos partenaires, c'est-à-dire toutes les organisations représentatives, seront consultés. Lorsque ces consultations institutionnelles seront achevées, nous organiserons des colloques qui réuniront tous les partenaires intéressés. Nous en organiserons six dans les régions et un à l'échelon national avant même d'engager le débat au Parlement. Je crois que nous sommes parvenus à un bon équilibre.

M. Ivan Renar. Et les collectivités qui participent au financement?

M. François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. A ma connaissance, les collectivités ne participent pas au financement des organismes de recherche.

M. Ivan Renar. Ah bon? Et le conseil régional du Nord-Pas-de-Calais?

M. Jean-Louis Carrère. Et le conseil régional d'Aquitaine?

M. Jacques Valade. Merci, monsieur le conseiller!

M. François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il s'agit d'une consultation sur les objectifs de la politique nationale de recherche. Je veux bien que cette politique soit élaborée par les conseils généraux et par les conseils régionaux, mais telle n'est pas ma conception de la répartition des compétences.

M. Ivan Renar. C'est ça la volonté de participer à l'effort national?

M. François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les collectivités locales ont participé aux livres blancs régionaux sur la recherche. Ceux-ci seront intégrés dans la consultation.

Par ailleurs, le Sénat, comme l'Assemblée nationale, compte assez de représentants des collectivités locales pour que celles-ci puissent se faire entendre dans le débat national. Mais les grand-messes qui ont été organisées dans le passé en matière de recherche me paraissent être le type même des fausses consultations...

Mme Hélène Luc. Il y a eu des grand-messes intéressantes en 1981.

M. François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. ... qui permettent ensuite au Gouvernement de faire ce qu'il veut. (*Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.*) En effet, les avis sont tellement divergents qu'il est aisé d'en tirer les conséquences qu'on veut.

M. Jean-Louis Carrère. C'est cela, faites-le!

M. François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Enfin, je dirai à M. Saunier que l'éducation est bien évidemment un enjeu économique et social. Mais rend-on vraiment service aux jeunes en leur assurant qu'ils ont tous les droits, que les moyens mis à leur disposition sont sans limite et qu'ils peuvent tout exiger de la société?

M. Claude Saunier. Qui a dit cela?

M. François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Mais vous l'avez dit! Vous avez en effet présenté ce projet de budget comme étant en recul, alors qu'il augmente de 6 p. 100 par rapport à l'an dernier, soit finalement autant, si l'on tient compte du taux de croissance prévisionnel pour 1994, que ceux de 1991 ou de 1992,...

M. Jean-Louis Carrère. Même plus! Vous nous l'avez dit!

M. François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. ... années au cours desquelles la croissance était beaucoup plus élevée. Vous oubliez à chaque instant qu'il manque à l'Etat 140 milliards de francs de ressources en 1993.

Comment ne pas tenir compte de ces éléments dans la gestion de nos budgets? Vous le faites bien dans la gestion des budgets des collectivités locales!

M. Jean-Louis Carrère. Un taux de 2,8 p. 100 n'est pas comparable à un taux de 9 p. 100!

M. le président. Monsieur Carrère, je vous prie de bien vouloir laisser parler M. le ministre.

M. François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Pour ma part, je préfère tenir aux étudiants un discours plus responsable en leur disant que leur formation est notre priorité, mais que tout n'est pas possible partout, tout de suite, n'importe quand. (*Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

Je crois que le projet de budget, qui vous est présenté, mesdames, messieurs les sénateurs, traduit la grande priorité accordée par le Gouvernement à la recherche et à l'enseignement supérieur. Il est en rupture par rapport aux budgets des autres pays européens voisins notamment en ce qui concerne la recherche. Je vous ai cité tout à l'heure les chiffres pour l'Allemagne, la Grande-Bretagne et l'Italie. Ce projet de budget est le meilleur que le Gouvernement pouvait présenter, étant donné le contexte budgétaire, économique et social difficile dans lequel il s'inscrit, et je remercie le Sénat de son soutien. (*Applau-*

dissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.)

(M. Etienne Dailly remplace M. Jean Chamant au fauteuil de la présidence.)

PRÉSIDENCE DE M. ETIENNE DAILLY
vice-président

M. Jean-Louis Carrère. Je demande la parole pour répondre au Gouvernement.

M. le président. La parole est à M. Carrère.

M. Jean-Louis Carrère. Monsieur le ministre, vous dites que je suis de mauvaise foi. Mais qui considère que la création de 1 055 emplois est équivalente à celle de 4 305 emplois ? C'est de la mathématique élémentaire. Il n'est point besoin de sortir de l'Université. J'ai, pour ma part, une conception de la mauvaise foi qui s'apparente à une impitoyable clarté quand il s'agit de chiffres.

Vous prétendez qu'une progression de 2,8 p. 100 du budget équivaut, compte tenu de la situation économique actuelle, à une croissance de 9 p. 100. Peut-être, mais votre analyse devrait être affinée d'autant plus qu'on ignore le taux de croissance pour 1994. Vous vous fondez sur des prévisions qui ne se vérifieront qu'en fin d'année.

Avant de parler de grand-messes en matière de recherche, renseignez-vous sur les réalisations des collectivités locales dans ce domaine ! Vous avez ici un président de conseil régional, de surcroît universitaire, qui a largement contribué à ces réalisations et qui a d'ailleurs recueilli depuis toujours le vote unanime des conseillers régionaux. Il serait séant d'en tenir compte quand vous organisez justement de tels colloques !

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

M. le président. Nous allons procéder à l'examen et au vote des crédits concernant l'enseignement supérieur, et figurant aux états B et C.

ÉTAT B

M. le président. « Titre III, 687 754 493 francs. »

La parole est à M. Renar.

M. Ivan Renar. Monsieur le ministre, vous étiez hier à Lille pour la création du pôle universitaire européen. Vous avez pu mesurer, à cette occasion, la situation : ce qui avance, certes, mais aussi ce qu'il reste à faire dans une région par ailleurs profondément meurtrie.

La situation de l'université des sciences et techniques de Lille est symptomatique des problèmes qui se posent dans l'enseignement supérieur dans le Nord - Pas-de-Calais.

Alors que le contrat quadriennal d'établissement arrive à échéance et que les négociations sont entamées pour l'élaboration du prochain contrat, les trois conseils de cette université se sont réunis en assemblée extraordinaire, fait peu commun, pour alerter les pouvoirs publics sur la situation actuelle et l'avenir de leur établissement.

Vous avez vous-même annoncé, monsieur le ministre - vous venez de le confirmer, je vous en donne acte - que le Nord - Pas-de-Calais était la première priorité du Gouvernement. Or le futur contrat d'établissement ne prévoit aucune création de poste. Pourtant, les retards sont encore très importants dans tous les domaines.

Si le taux d'encadrement en enseignants a été stabilisé, essentiellement par un accroissement important du nombre d'enseignants du second degré, celui-ci reste inférieur à la moyenne nationale ; un enseignant pour vingt-deux étudiants à Lille contre un pour dix-huit à l'échelle nationale. Combler ce retard exigerait la création de 275 postes.

Le taux d'encadrement en personnels ATOS continue de se dégrader très rapidement : un poste pour 32,7 étudiants en 1989, contre un pour 36,4 en 1993 ; le retard par rapport aux normes nationales est de 250 postes.

En ce qui concerne les locaux, à peine 20 p. 100 du plan Université 2000 ont été réalisés. Les retards sont énormes. Même si la totalité des opérations prévues était réalisée à la fin de 1995, il manquerait encore 40 000 mètres carrés de locaux ; 20 000 mètres carrés de bâtiments de type Pailleron sont à démolir et à reconstruire.

Enfin, les moyens accordés à la formation par la recherche, notamment en allocation, stagnent. Exclure les créations d'emplois et de postes des futurs contrats d'établissement revient à vider ceux-ci de tout leur contenu. Il faut donc, à notre avis, d'une part, revenir sur cette position et inclure la création de tous les emplois - enseignants, personnels ATOS nécessaires à la résorption du retard en encadrement et, d'autre part, dégager tous les moyens nécessaires à l'exécution du plan Université 2000.

La situation de Lille-I est symbolique de celle de toutes les universités du Nord - Pas-de-Calais, qu'il s'agisse de Lille-II, de Lille-III, de Valenciennes ou des nouvelles universités du littoral et de l'Artois.

Monsieur le ministre, vous avez pu constater hier, dans les propos responsables du président Savoy, à la fois l'inquiétude et la ferme détermination des présidents et de toute la communauté universitaire. Pour les forces vives du Nord - Pas-de-Calais, il s'agit non pas de se présenter en quémendeur, mais tout simplement d'obtenir de la solidarité nationale ce à quoi notre région a droit, et ce pour le plus grand bien de notre pays tout entier !

Mme Hélène Luc. Très bien !

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre III.

Mme Hélène Luc. Le groupe communiste vote contre.
(Ces crédits sont adoptés.)

M. le président. « Titre IV, moins 1 298 626 250 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre IV.

(Ces crédits sont adoptés.)

ÉTAT C

M. le président. « Titre V. - Autorisations de programme, 1 103 000 000 francs.

« Crédits de paiement, 388 750 000 francs ».

La parole est à Mme Luc.

Mme Hélène Luc. Au moment où nous examinons le titre V, je souhaite, monsieur le ministre, pour illustrer l'appréciation du groupe communiste et apparenté sur votre budget, attirer votre attention sur l'insuffisance des moyens qui nous sont proposés, sur la situation très préoccupante dans laquelle se trouve l'université de Paris-XII - Val-de-Marne, que je connais bien puisque je suis membre de son conseil d'administration depuis longtemps.

Initialement conçue pour moins de 10 000 étudiants, elle en accueille aujourd'hui, sur les sites de Saint-Maur et de Créteil, plus de 18 000 ! Selon les normes ministérielles, le déficit en locaux se chiffre à plus de 30 000 mètres carrés. Imaginez-vous, monsieur le ministre, la somme d'exaspération, de colère et parfois aussi de découragement qu'engendre une telle situation ? Qui plus est, cette université, il faut le dire, n'a jamais été terminée, depuis 1970, malgré toutes les promesses !

Songez qu'à Saint-Maur, pour remédier aux conditions de sécurité hasardeuses et au manque de locaux, les solutions envisagées dépendent d'une opération immobilière ! Voilà à quel dévoiement mène le recul de l'investissement de l'Etat : celui de la soumission de la reconstruction aux aléas de la spéculation immobilière. Tout cela a obligé l'université à louer plus de 1000 mètres carrés de bureaux et à implanter des préfabriqués, sans pour autant que tout danger soit écarté dans les locaux existants de construction métallique, type Binder.

Les crédits utilisés de cette façon manquent cruellement pour l'achat de matériel pédagogique. Est-ce ainsi que l'on s'engage à améliorer qualitativement la formation des cadres et des techniciens, des ingénieurs de demain ? Je ne le crois pas !

Quoiqu'il en soit, il y a urgence à concrétiser dès maintenant les projets de reconstruction des locaux de Saint-Maur, comme l'exigent à juste titre enseignants et étudiants.

A Créteil, l'apport de 1000 nouveaux étudiants lors de cette rentrée - ce dont je me félicite, bien évidemment - conjugué aux problèmes de locaux déjà existants, accroît encore les difficultés. Ces déficits de locaux se traduisent, concrètement, par une aggravation des conditions matérielles de vie et d'étude dans la faculté.

Ainsi, le ratio de la bibliothèque universitaire est de 0,4 mètre carré par étudiant alors que la norme nationale va jusqu'à 1,5 mètre carré. Comment voulez-vous que les étudiants puissent y accéder aussi souvent qu'ils le souhaiteraient ?

Ce n'est certainement pas dans de telles conditions que pourra être mise en place la politique de soutien aux étudiants en difficulté, politique qu'il faudrait pourtant sans délais engager. Il faut allier la qualité et la quantité et non pratiquer la sélection, comme le propose M. le rapporteur Clouet.

Ce manque criant de place concerne tous les secteurs, en priorité les sciences, les lettres et la filière AES - administration économique et sociale.

La direction de l'université a, au demeurant, en matière de rationalisation de l'occupation des locaux, pris les décisions qu'il était possible de prendre, mais rien n'est pour autant réglé. Des mesures audacieuses de construction, de rénovation doivent être prises pour permettre à cette université, qui accueille de nombreux étudiants du Val-de-Marne, de fonctionner dans des conditions acceptables.

Cette situation inadmissible a amené le conseil d'administration de Paris-XII - Val-de-Marne à adopter un vœu à l'unanimité demandant « que cette université obtienne les moyens nécessaires à sa mission d'accueil et de formation des étudiants compte tenu des efforts entrepris dans ce sens et de l'ensemble des besoins constatés ».

Le rapport de M. Voisard, de la DATAR, m'inquiète pour le Val-de-Marne, car il prévoit d'envoyer le « trop plein » d'étudiants de Paris-XII à Marne-la-Vallée ! Avec M. Michel Germa, président du conseil général du Val-de-Marne, nous le refusons. Les universités nouvelles sont des universités à part entière. Il faut, comme dans les

autres départements de la couronne parisienne, garder et développer un potentiel universitaire qui a fait ses preuves.

Ce sont des engagements précis que je vous demande pour Paris-XII. Monsieur le ministre, je vous invite à visiter les locaux, et à discuter avec les étudiants et les enseignants à Créteil et à Saint-Maur.

Depuis quatre ans, le conseil général a mis à la disposition du ministère des locaux pour la création d'un IUT à l'école départementale Adolphe Chérioux. La convention n'est toujours pas signée ; aurons-nous les postes pour la rentrée ?

Monsieur le ministre, le budget que vous présentez ne répond absolument pas à cette demande. Les enseignants et les étudiants de l'université de Paris-XII - Val-de-Marne ne manqueront pas d'en mesurer toutes les conséquences. Ils ont d'ailleurs commencé, quoi que vous en disiez, à manifester leur mécontentement en participant récemment aux manifestations étudiantes et à le faire savoir par l'intermédiaire des organisations qui les représentent. Cela, vous ne pouvez le nier !

Voilà pourquoi, pour ma part, je ne pourrai pas voter votre budget, monsieur le ministre.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre V.

M. Jean-Louis Carrère. Le groupe socialiste vote contre.

Mme Hélène Duc. Le groupe communiste également. *(Ces crédits sont adoptés.)*

M. le président. « Titre VI. - Autorisations de programme, 3 893 280 000 francs.

« Crédits de paiement, 2 784 555 000 francs. »

La parole est à M. Renar.

M. Ivan Renar. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, si je parle à nouveau du Nord - Pas-de-Calais, c'est qu'il s'agit d'une grande région, qui, forte de ses quatre millions d'habitants, joue un rôle déterminant pour notre pays.

L'existence d'un pôle scientifique fort, de taille européenne, travaillant en collaboration avec l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur est nécessaire au développement de la recherche dans la région Nord - Pas-de-Calais, en tant qu'élément constitutif de la recherche nationale.

Dans cette perspective, l'université des sciences et technologies de Lille a, par exemple, proposé, dans le cadre du prochain contrat, un ensemble de vingt-cinq projets scientifiques impliquant, pour nombre d'entre eux, les partenaires scientifiques régionaux.

Or, monsieur le ministre, l'inquiétude est grande face au futur contrat de plan, qui prévoit une réduction des crédits, qui passeraient de 300 millions de francs à 130 millions de francs. Cette somme, si j'en crois les propos que vous avez tenus hier à Lille, devrait être portée à 200 millions de francs. C'est mieux, mais nous sommes encore loin du compte.

Si, dans les précédents contrats de plan, il s'agissait de donner à la recherche de la région Nord - Pas-de-Calais un poids en rapport avec son importance démographique et économique, le rééquilibrage souhaité par tous est loin d'avoir abouti.

Ainsi, Lille n'est qu'au douzième rang des pôles scientifiques français en termes de recherche publique. Aucun site du Nord - Pas-de-Calais n'apparaît dans les vingt pre-

miers pôles de la recherche industrielle française. De même, les acteurs régionaux de la recherche – chercheurs, enseignants-chercheurs, ingénieurs – ne représentent que 2,8 p. 100 du potentiel national en 1990, pour une population représentant, elle, 7 p. 100 de la population totale de la France et 6 p. 100 de son produit intérieur brut.

Vous avez vous-même souligné, monsieur le ministre – j'ai été attentif à vos propos, par ailleurs très intéressants – la faiblesse de la recherche menée par les entreprises dans notre région.

Si l'Etat ne s'engageait pas suffisamment, le retard et les handicaps existants ne pourraient donc que s'aggraver, et ce malgré les efforts du conseil régional, notamment, qui a investi énormément dans le matériel de nos laboratoires, non pas en fonction d'objectifs uniquement locaux, mais pour faire avancer dans notre région la politique nationale de la recherche.

D'où mon émotion tout à l'heure quand j'ai appris que les élus régionaux ne seraient pas associés à la consultation nationale que vous lancez.

La revendication des élus locaux en la matière n'obéit pas à des considérations uniquement locales, mais, et c'est ce qui la justifie, elle tient à notre volonté de faire avancer la recherche de notre pays, car la recherche est, avant tout, un grand problème national. A cet égard, il est inexact de parler, comme je l'ai fait, de « recherche régionale ». La recherche étant, par définition, universelle, il serait plus conforme à la réalité d'utiliser l'expression « recherche dans la région ».

Telles sont, monsieur le ministre, les quelques réflexions sur lesquelles je tenais à appeler votre attention. Ici aussi, combler les retards exige que des moyens inégaux soient accordés à une région comme le Nord-Pas-de-Calais qui est déjà, sur le plan de la recherche, en situation inégalitaire.

Il s'agit ici, non pas de déshabiller Pierre pour habiller Paul, mais, si j'ose dire, de rhabiller et les uns et les autres.

M. le président. Personne ne demande plus la parole?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre VI.

Mme Hélène Luc. Le groupe communiste vote contre.
(*Ces crédits sont adoptés.*)

RECHERCHE

M. le président. Nous allons maintenant procéder à l'examen et au vote des crédits concernant la recherche, et figurant aux états B et C.

ÉTAT B

M. le président. « Titre III, moins 433 044 884 francs. »

Personne ne demande la parole?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre III.

(*Ces crédits sont adoptés.*)

M. le président. « Titre IV, 584 688 848 francs. »

Personne ne demande la parole?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre IV.

(*Ces crédits sont adoptés.*)

ÉTAT C

M. le président. « Titre V. – Autorisations de programme, 16 000 000 francs.

« Crédits de paiement, 8 000 000 francs. »

Personne ne demande la parole?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre V.

(*Ces crédits sont adoptés.*)

M. le président. « Titre VI. – Autorisations de programme, 7 220 723 000 francs. Crédits de paiement, 5 017 706 000 francs. »

Personne ne demande la parole?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre VI.

(*Ces crédits sont adoptés.*)

M. le président. Nous avons achevé l'examen des dispositions du projet de loi concernant le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

M. Emmanuel Hamel. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Hamel.

M. Emmanuel Hamel. Je serais heureux de savoir si M. le ministre est satisfait du vote des crédits de son ministère par le Sénat. Il ne nous dit rien, j'en suis tout attristé. (*Sourires.*)

M. François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. M. Hamel a sans doute oublié que j'ai déjà remercié le Sénat par anticipation. (*Nouveaux sourires.*)

3

TRANSMISSION D'UN PROJET DE LOI

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le premier ministre, un projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale, instituant une peine incompressible et portant diverses dispositions de droit pénal et de procédure pénale.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 171, distribué et renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

4

DÉPÔT DE PROPOSITIONS DE LOI

M. le président. J'ai reçu, de M. Pierre Vallon une proposition de loi tendant à substituer dans le code de commerce l'appellation « soutien judiciaire des entreprises » à celle de redressement judiciaire.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 172, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

J'ai reçu, de MM. Bernard Barbier et Serge Mathieu une proposition de loi visant à compléter le dispositif de la loi du 10 janvier 1991 relative à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 173, distribuée et renvoyée à la commission des affaires sociales sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

5

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au samedi 11 décembre 1993 :

A quinze heures :

1. Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1994, adopté par l'Assemblée nationale (n^{os} 100 et 101, 1993-1994).

M. Jean Arthuis, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

Deuxième partie. - Moyens des services et dispositions spéciales :

Articles de la deuxième partie non joints à l'examen des crédits. »

Aucun amendement aux articles de la deuxième partie n'est plus recevable.

Éventuellement, seconde délibération sur la deuxième partie.

Le soir :

2. Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1994, adopté par l'Assemblée nationale (n^{os} 100 et 101, 1993-1994).

M. Jean Arthuis, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

Éventuellement, suite de l'ordre du jour de l'après-midi.

Explications de vote.

Vote sur l'ensemble. Scrutin public à la tribune de droit, en application de l'article 60 *bis*, troisième alinéa, du règlement.

Délai limite général pour le dépôt des amendements

Conformément à la décision prise le mercredi 8 décembre 1993 par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements à tous les projets de loi et propositions de loi ou de résolution prévus jusqu'à la fin de la session ordinaire, à l'exception des textes de commissions mixtes paritaires et de ceux pour lesquels est déterminé un délai limite spécifique, est fixé, dans chaque cas, à dix-sept heures, la veille du jour où commence la discussion.

Délai limite pour le dépôt des amendements à un projet de loi

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements au projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale, relatif à la santé publique et à la protection sociale (n^o 137, 1993-1994) est fixé au lundi 13 décembre 1993, à onze heures.

Délai limite pour les inscriptions de parole dans un débat

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 3 de l'article 29 *bis* du règlement, les inscriptions de parole dans la discussion générale du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, modifiant la loi n^o 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication (n^o 143, 1993-1994) devront être faites au service de la séance avant le lundi 13 décembre 1993 à dix-sept heures.

Personne ne demande la parole?...

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt heures vingt.)

Le Directeur
du service du compte rendu intégral,
DOMINIQUE PLANCHON